

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATIONS DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2017

DOSSIER : R-3987-2016 Phase 2

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Me MARC TURGEON,
Mme LOUISE PELLETTIER

AUDIENCE DU 6 JUILLET 2017

VOLUME 1

ROSA FANIZZI & DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureure de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE, Me
MARIE LEMAY LACHANCE Me
VINCENT LOCAS
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro)

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG)

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE GAZ MÉTRO - Panel 1 : Faits saillants	
STÉPHANIE TRUDEAU	
DAVE RHÉAUME	
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	16
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	25
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	26
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-O. CHARLEBOIS	28
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	31
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	43
PREUVE DE GAZ MÉTRO - Panel 2 : Modification au traitement comptable des aides financières du PGEÉ	
MARTINE BISAILLON	
MARC-ANDRÉ GOYETTE	
VINCENT POULIOT	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	69
DISCUSSION	97
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	103
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	114

PANEL GAZ MÉTRO - Panel 3 : PGEÉ

BRUNO GOBEIL

PHILIPPE RIVARD

VINCENT POULIOT

INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE	119
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	127
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	137
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	161
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	167

PANEL 6 - Plan d'approvisionnement gazier

JEAN-SÉBASTIEN HUET

VINCENT REGNAULT

ISABELLE LEMAY

MARC-ANTOINE BELLAVANCE

SIMON COUTU-MANTHA

INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	191
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	198
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	213
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	227
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	237
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	243

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (GM) : Mettre à jour la base de tarification 2018 pour le CFR lié au compte de la stabilisation de la température et du vent sur la base d'une prévision 5/7 (demandé par la Régie)	34
E-2 (GM) : Expliquer pourquoi il existe un profond déséquilibre entre l'aide financière accordée et le coût d'investissement pour le programme PE-208, et pourquoi ce déséquilibre n'est pas aussi important pour le PE-219 (Demandé par la Régie)	180

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0256 : Affidavit signé le 5 juillet 2017 par monsieur Dave Rhéaume	14
C-GRAME-0024 : Décret 537-2017	26
B-0257 : (Gaz Métro-13, Doc.2) Présentation PowerPoint intitulée « Modifications des aides financières des programmes d'encouragement à l'implantation - effets anticipés sur la participation »	120
C-ROEE-0019 : Extrait de la pièce B-0188 (Gaz Métro-13, Document 5) déposée au dossier R-3809-2012 Phase 2	144
A-0075 : Extrait d'un rapport d'Econolor portant sur l'évaluation du programme PE208	171
A-0076 : Extrait d'un rapport d'Econolor portant sur l'évaluation des programmes PE218 et PE219	171
A-0077 : Page 52 de la pièce B-0156, Gaz Métro 9, document 1 du dossier R-3970-2016	176

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce sixième (6e)
2 jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du six (6) juillet
8 deux mille dix-sept (2017), dossier R-3987-2016

9 Phase 2 : Demande d'approbation du plan

10 d'approvisionnement et de modification des

11 Conditions de service et tarif de Société en

12 commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017.

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître

14 Simon Turmel, président de la formation, de même

15 que maître Marc Turgeon et madame Louise Pelletier.

16 La procureure de la Régie est maître Amélie

17 Cardinal.

18 La requérante est Société en commandite Gaz Métro

19 représentée par maître Hugo Sigouin-Plasse, maître

20 Marie Lemay Lachance et maître Vincent Locas.

21 Les intervenants qui participent à la présente

22 audience sont :

23 Association des consommateurs industriels de gaz

24 représentée par maître Guy Sarault;

25 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

1 (Section Québec) représentée par maître Pierre-
2 Olivier Charlebois;
3 Groupe de recherche appliquée en macroécologie en
4 représenté par maître Geneviève Paquet;
5 Regroupement des organismes environnementaux en
6 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler;
7 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
8 de lutte contre la pollution atmosphérique
9 représentée par maître Dominique Neuman.

10 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
11 qui désirent présenter une demande ou faire des
12 représentations au sujet de ce dossier? Je
13 demanderais aux parties de bien vouloir
14 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
15 les fins de l'enregistrement. Aussi, auriez-vous
16 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire
17 est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors, bonjour à tous pour cette seconde partie du
20 dossier tarifaire de Gaz Métro. Merci, Madame la
21 Greffière, Madame Lebuis. Mes collègues régisseurs
22 et moi, ainsi que l'équipe de la Régie qui est à
23 votre gauche ou à votre droite, pardon, à ma
24 gauche, tenons à vous souhaiter la bienvenue pour
25 cette seconde phase.

1 L'équipe dont je viens de parler est
2 composée d'abord de notre chargé de projet et
3 spécialiste madame Odette Alarie, ainsi que
4 maître Amélie Cardinal à votre extrême gauche, et
5 accompagné de quatre spécialistes Marie-Claire
6 Dinh, Carolina Sepulveda, Éric Nadeau qui n'est pas
7 là actuellement, mais qui se joindra à l'équipe,
8 Samir Kadiri qui se joindra également et, à votre
9 extrême droite, Martin Parent.

10 Donc, l'audience qui se tient sur une
11 période de cinq jours porte sur les sujets que nous
12 avons identifiés dans deux décisions procédurales,
13 d'abord la D-2017-029 ainsi que la D-2017-046.

14 Quelques précisions que nous avons
15 énumérées dans cette dernière décision, selon
16 lesquelles la Régie a précisé encadrer certains
17 sujets d'examen et je vous réfère, pas besoin d'y
18 aller, je vais vous le lire, aux paragraphes 21 et
19 22 dans lesquels la Régie indiquait ce qui suit en
20 ce qui a trait aux suivis des décisions D-2015-181
21 et D-2016-191, ça portait sur l'usine LSR, la Régie
22 mentionnait que :

23 [21] Considérant qu'une décision de sa
24 part portant sur la réponse de Gaz
25 Métro aux suivis des décisions D-2015-

1 181 et D-2016-191 n'est pas requise
2 aux fins de la fixation des tarifs au
3 1er octobre 2017, la Régie reporte à
4 une phase 3 du présent dossier
5 l'examen des suivis relatifs à un
6 processus ouvert d'attribution des
7 capacités de liquéfaction réglementées
8 et des capacités d'entreposage de
9 l'usine LSR.

10 Et au paragraphe suivant, nous disions que :

11 [22] La Régie déterminera
12 ultérieurement le mode procédural et
13 le calendrier de traitement de la
14 phase 3.

15 Cependant, la Régie juge plus approprié de reporter
16 l'examen de ce sujet au prochain dossier tarifaire
17 de Gaz Métro. Et le tout sera réitéré dans la
18 décision finale du présent dossier.

19 Autre remarque : dans sa décision
20 procédurale D-2017-029, la Régie acceptait
21 d'examiner en phase 2 du présent dossier, les
22 résultats des balisages des charges d'exploitation
23 conformément au plan approuvé par la décision
24 D-2015-181.

25 Alors, je vous rappelle qu'elle a reporté,

1 la Régie a reporté, par sa lettre procédurale du
2 cinq (5) mai deux mille dix-sept (2017), l'examen
3 de ce sujet au prochain dossier tarifaire. Le tout
4 sera également réitéré dans sa décision finale.

5 Enfin, la Régie rappelle que, par décision
6 D-2017-041, elle a approuvé provisoirement la
7 modification proposée par Gaz Métro à l'article
8 12.2.3.1 des Conditions de service et tarif jusqu'à
9 la décision finale à être rendue au terme de la
10 phase 2 du présent dossier.

11 (9 h 05)

12 Quelques remarques préliminaires, puis je
13 demanderai aux procureurs de Gaz Métro de nous
14 fournir les précisions nécessaires après la pause,
15 la première pause de cet avant-midi. La Régie
16 prévoit poser des questions sur certains sujets
17 pour lesquels Gaz Métro n'a pas prévu de panel
18 spécifique. Et je vais vous donner les trois cas.

19 Des questions concernant les Conditions de
20 service et Tarif en vigueur, notamment les dépôts
21 de garantie. Alors, on aurait besoin de connaître
22 le panel qui sera en mesure de répondre à ce
23 premier type de question. Deuxièmement, la base de
24 tarification et les comptes de stabilisation
25 tarifaire liés à la température et au vent. Et

1 enfin le tarif du service de transport. Donc c'est
2 bien noté.

3 On prévoit également des questions portant
4 sur le sujet des contrats d'entreposage pour lequel
5 la preuve est déposée sous pli confidentiel. Vu que
6 le calendrier d'audience prévoit un huis clos
7 vendredi en avant-midi, il faudrait s'assurer de la
8 disponibilité du panel 6 à ce moment.

9 Un point qui est important pour la Régie,
10 c'est que la Régie a constaté que Gaz Métro a
11 modifié au présent dossier une pratique
12 réglementaire qui est en application depuis déjà
13 plusieurs années et ce, pour tous les assujettis, à
14 savoir que l'année de base est évaluée selon un 5/7
15 ou un 4/8. Ce changement n'a été expliqué par Gaz
16 Métro qu'à la suite des demandes de renseignements
17 de la Régie. Et la Régie s'étonne de cette façon de
18 procéder.

19 La Régie s'attend à ce que tout changement
20 majeur substantiel ayant trait à une pratique
21 réglementaire lui soit présenté dès le dépôt du
22 dossier, soit dans les faits saillants ou dans la
23 lettre accompagnant le dépôt de la preuve en chef.

24 Ceci étant, nous vous rappelons que la
25 Régie demande aux participants de faire preuve de

1 souplesse afin de s'assurer le bon déroulement de
2 l'audience. Et j'ajoute également, lorsque vous
3 référez à des pièces, de référer à la pièce telle
4 qu'identifiée par la Régie, les cotes de la Régie,
5 tout en laissant le soin au témoin, et je dirais
6 également aux régisseurs, d'identifier la pièce. Et
7 vous remarquerez, je suis généralement le dernier à
8 trouver la pièce, alors laissez-moi toujours
9 quelques secondes additionnelles pour y arriver.

10 Donc, avant de débiter avec la preuve de
11 Gaz Métro, est-ce qu'il y a des remarques
12 préliminaires? Je vois que tout le monde reste
13 assis. Donc nous pouvons procéder à vous, Maître
14 Sigouin-Plasse. Merci.

15

16 PREUVE DE GAZ MÉTRO - Panel 1 : Faits saillants

17

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Bonjour, Monsieur le Président. Hugo Sigouin-Plasse
20 pour Société en commandite Gaz Métro. Bonjour,
21 Monsieur le Régisseur, Madame le Régisseur. Bonjour
22 à tous du personnel technique, Madame la Greffière,
23 Madame la Sténographe. Alors bien noté, Monsieur le
24 Président, au niveau des remarques d'ouverture.
25 Nous reviendrons avec quelques précisions sur votre

1 invitation après la pause-santé de cet avant-midi
2 avec des précisions. J'ai déjà en tête quelques
3 éléments de réponse à vous offrir. Peut-être que
4 déjà certains de ces sujets seront effleurés,
5 abordés par le panel numéro 1, donc qui sont déjà
6 installés dans la boîte des témoins, mais
7 évidemment pas tous. Très fragmentairement, je vous
8 dirais, a priori.

9 Nous avons déposé, comme on le fait... En
10 fait, de manière plus récente au cours des
11 dernières années, ce qu'on fait, c'est qu'on dépose
12 un affidavit d'adoption de la preuve pour s'éviter
13 de le faire de manière systématique avec l'ensemble
14 des témoins pour chacun des panels. Ça accélère les
15 choses. Donc, l'affidavit en question a été signé
16 par monsieur Rhéaume attestant de la véracité des
17 faits qui apparaissent aux différentes pièces
18 versées au dossier tarifaire. Il est coté B-0256 et
19 en date de ce jour.

20

21 B-0256 : Affidavit signé le 5 juillet 2017 par
22 monsieur Dave Rhéaume

23

24 Nous avons annoncé vingt (20) minutes pour le
25 panel numéro 1, Monsieur le Président. Nous croyons

1 que nous serons en mesure de respecter cette durée-
2 là. Il y a une présentation... plutôt une
3 allocution qui sera effectuée par madame Stéphanie
4 Trudeau à l'instant. Et par la suite, monsieur
5 Rhéaume et madame Trudeau seront disponibles pour
6 répondre aux questions de la formation, ça va de
7 soi, et de l'ensemble des participants ici présents
8 aujourd'hui. Alors, Madame la Greffière, les
9 témoins sont prêts à l'assermentation.

10 (9 h 10)

11 L'an deux mille dix-sept (2017), ce sixième (6e)
12 jour du mois de juin, ONT COMPARU :

13

14 STÉPHANIE TRUDEAU, vice-présidente principale
15 réglementation clients et communauté chez Gaz
16 Métro, ayant une place d'affaires au 1717, du
17 Havre, Montréal, H2K 2X3;

18

19 DAVE RHÉAUME, directeur réglementation tarification
20 chez Gaz Métro, ayant une place d'affaires au 1717,
21 rue du Havre, Montréal;

22

23 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
24 solennelle, déposent et disent :

25

1 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Alors, merci. Les témoins sont disponibles.

3 Q. [1] Plutôt, je laisse la parole à madame Trudeau
4 pour l'allocution de départ. Merci.

5 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

6 R. Merci. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et
7 Monsieur les Régisseurs. Tout d'abord, merci de
8 nous recevoir, encore une fois cette année, pour
9 parler des faits saillants de Gaz Métro. C'est une
10 occasion importante pour nous d'échanger, de
11 partager nos perspectives sur l'année dernière et
12 sur les défis envisagés pour l'année à venir. Mon
13 nom est Stéphanie Trudeau, je suis vice-présidente
14 principale réglementation, clients et communauté et
15 je suis accompagnée de quelqu'un que vous
16 connaissez bien, Dave Rhéaume, directeur
17 réglementation et tarification. C'est ma deuxième
18 opportunité de témoigner pour une cause tarifaire
19 mais c'est la première fois que je le fais à titre
20 de responsable de la réglementation chez Gaz Métro.

21 Donc, deux mille dix-huit (2018) est une
22 année charnière. Comme vous savez, on a déposé
23 notre proposition tarifaire le premier (1er) mars
24 dernier, soit plus tôt qu'au cours des dernières
25 années, afin de favoriser l'entrée en vigueur de

1 tarifs au premier (1er) octobre deux mille dix-sept
2 (2017). Nos efforts des dernières années,
3 conjugués, bien sûr, à ceux des intervenants et de
4 la Régie, afin de rattraper le retard
5 réglementaire, c'est vraiment une bonne chose pour
6 la clientèle parce qu'en bout de compte, lorsqu'il
7 y a des retards réglementaires, c'est elle qui en
8 souffre.

9 Les avantages liés au dépôt hâtif et aux
10 échéanciers serrés ont fait ressortir certains
11 défis. On comprend, d'ailleurs, de questions qui
12 furent poser dans les dernières causes tarifaires
13 qu'un dépôt encore plus hâtif permettrait d'éviter,
14 notamment, des audiences estivales, comme celles
15 qui se tiennent présentement. C'est une option que
16 Gaz Métro a analysée et qui fait ressortir les
17 complexités et les enjeux associés aux informations
18 sur l'année de base. En effet, la cause tarifaire
19 deux mille dix-huit (2018) a fait ressortir le fait
20 qu'en déposant la cause en mars, nous ne sommes pas
21 en mesure d'inclure dans notre dossier les données
22 réelles sur l'année en cours.

23 Nous reconnaissons qu'une cause tarifaire
24 sans informations 5/8 ou 5/7 de l'année en cours
25 ajoute un certain degré d'imprécision. Tel que

1 précisé en réponse aux demandes de renseignements
2 de la Régie dans le dossier en cours, nous avons
3 mis de l'avant une équipe interne de travail afin
4 d'identifier des solutions pour accélérer la
5 préparation des dossiers tarifaires, faciliter des
6 dépôts hâtifs et offrir une visibilité sur les
7 événements significatifs des années en cours afin
8 de permettre un traitement efficace des prochaines
9 causes tarifaires.

10 Je tiens cependant à confirmer que bien
11 qu'aucune analyse détaillée des pièces associées
12 aux revenus des coûts n'ait été produite, il n'y a
13 aucun événement ayant un impact significatif sur
14 les différents tarifs ou encore sur notre plan
15 d'approvisionnement gazier qui nous laisse croire
16 qu'une modification aux tarifs proposés soit
17 nécessaire.

18 Bien que notre constat soit au niveau,
19 cette approche a été jugée préférable parce que
20 d'inclure les quatre ou cinq premiers mois de
21 l'année deux mille dix-sept (2017) est l'équivalent
22 de refaire une cause tarifaire complète. Ce qui,
23 vraisemblablement, aurait dû reporter l'audience
24 qu'on tient aujourd'hui et aurait amenée à une
25 décision tardive.

1 En ce qui a trait maintenant au service du
2 SPEDE, dans la foulée de notre migration vers les
3 principes comptables généralement reconnus au
4 Québec, communément appelés US GAAP, des
5 modifications comptables et tarifaires sont
6 nécessaires pour le service du SPEDE. Je pense que
7 nos équipes, avec humilité, ont fait preuve
8 d'ingéniosité et de rigueur pour préparer une
9 proposition plutôt simple et efficace afin
10 d'assurer l'harmonisation à la fois des états
11 financiers et réglementaires dans le respect des
12 principes comptables généralement reconnus aux
13 États-Unis, et ce, bien sûr, sans coût pour la
14 clientèle.

15 C'est un dossier complexe, notamment parce
16 que l'objectif d'avoir un tarif stable doit pouvoir
17 s'adapter aussi aux différentes stratégies d'achat
18 de crédits, qu'elles soient hâtives, tardives ou
19 « just in time ». Donc, dans le cadre de cette
20 audience, le panel expliquera notre proposition et
21 inclura aussi une alternative possible pour deux
22 mille dix-huit (2018) advenant que la Régie devait
23 conclure que plus de temps lui est requis pour
24 statuer sur notre demande.

25 En ce qui a trait à notre PGEÉ, dans la

1 foulée de la politique énergétique du Québec et
2 aussi dans le but de contribuer encore plus
3 significativement aux objectifs de réduction de gaz
4 à effet de serre très ambitieux que le gouvernement
5 du Québec s'est fixés à l'horizon vingt - trente
6 (20-30), nous vous présentons cette année le plan
7 global en efficacité énergétique le plus ambitieux
8 de l'histoire de Gaz Métro. D'ici vingt - vingt
9 (20-20), on pense que nos efforts sans précédents
10 devraient permettre de réduire les émissions de gaz
11 à effet de serre de deux cent trente-huit mille
12 (238 000) tonnes de GES en plus d'ajouter dix-sept
13 mille (17 000) projets à notre historique et de
14 réduire ainsi de cent vingt-quatre millions de
15 mètres cubes (124 Mm3) de gaz naturel... le recours
16 au gaz naturel de nos clients.

17 À plus court terme, pour l'année deux mille
18 dix-sept - deux mille dix-huit (2017-2018), Gaz
19 Métro demande l'approbation d'un budget de vingt-
20 deux point quatre millions de dollars (22.4 M),
21 dont dix-huit virgule sept millions (18,7 M) ira en
22 aide directe financière aux clients. Ces résultats
23 ne seront possibles que si les programmes du PGEÉ
24 sont bien calibrés, notamment par l'ajustement de
25 certaines modalités, dont les aides financières des

1 programmes d'encouragement à l'implantation
2 spécifiquement pour les marchés CII et VGE. Ces
3 ajustements permettront à Gaz Métro de mieux tirer
4 profit du potentiel des marchés et de mieux
5 répondre aux besoins de la clientèle. Nous
6 proposons aussi que des modifications comptables au
7 PGEÉ pour capitaliser les aides financières. Cette
8 proposition permettrait de reconnaître à son juste
9 titre le PGEÉ comme un outil complémentaire à nos
10 programmes commerciaux.

11 (9 h 15)

12 En ce qui a trait aux garanties financières
13 de transport, toujours dans l'optique et en lien
14 avec la Politique énergétique québécoise et la
15 volonté du gouvernement de favoriser le
16 développement économique du Québec, comme vous le
17 savez, la Loi sur la Régie de l'énergie a été
18 amendée afin de permettre au Distributeur gazier de
19 maintenir une marge excédentaire de transport
20 allant jusqu'à dix pour cent (10 %) des besoins
21 annuels. Pour nous, ça ne fait aucun doute que
22 cette mesure sera favorable à l'implantation de
23 projets industriels, mais nous estimons néanmoins
24 nécessaire de protéger notre clientèle des risques
25 financiers inhérents aux coûts échoués de

1 transport.

2 Pour ce faire, nous proposons donc une
3 garantie financière qui sera exigée aux nouveaux
4 clients requérant l'accès au service de transport
5 du Distributeur, et ce, afin de protéger la
6 clientèle existante des risques financiers et de
7 permettre aussi de reconstituer une marge
8 excédentaire lorsque cette dernière est réservée.
9 J'aimerais souligner qu'à notre avis notre position
10 est simple et facile d'application et se fait dans
11 le respect des objectifs de développement
12 économique du Québec.

13 En terminant, quelques mots sur la
14 politique de dépôt et sur le processus de
15 consultation réglementaire. Dans le cadre de sa
16 demande d'intervention en lieu avec le présent
17 dossier, la FCEI a annoncé à Gaz Métro son souhait
18 d'obtenir plus d'informations quant à nos modalités
19 d'application et nos pratiques d'affaires relatives
20 à notre politique de dépôt, de même qu'aux
21 mauvaises créances. Force est de constater que nous
22 n'avons pas été en mesure d'éclairer la FCEI dans
23 les délais disponibles. Gaz Métro est sensible aux
24 enjeux auxquels font face les membres de la FCEI et
25 l'ensemble de notre clientèle et compte bien

1 déployer tous les efforts possibles dans les
2 prochains mois afin d'analyser et, si possible,
3 conjuguer la protection de la clientèle des risques
4 financiers liés aux mauvaises créances et
5 l'élaboration de mesures de mitigation des
6 irritants, qui pourrait être associée à notre
7 politique de dépôt.

8 Bien qu'on estime que notre politique de
9 dépôt soit efficace, je crois que les statistiques
10 le démontrent, nous nous penchons déjà sur les
11 éléments soulevés dans le mémoire de la FCEI. Nous
12 entendons donc aborder ce sujet d'ailleurs lors de
13 la rencontre de septembre, notre prochaine
14 rencontre de consultation réglementaire. On voit
15 donc une belle opportunité de discuter de cet enjeu
16 avec la FCEI et les autres intervenants et le cas
17 échéant, d'apporter des ajustements à nos
18 Conditions de service dans une cause tarifaire
19 subséquente.

20 En ce sens, j'annonce dès maintenant à la
21 Régie que Gaz Métro entend déposer prochainement
22 une demande de prolongation de son processus de
23 consultation. Bien que nous n'ayons tenu que deux
24 de ces rencontres à ce jour, on croit vraiment
25 percevoir que le processus de consultation est

1 utile, tant pour Gaz Métro que pour les
2 participants qui s'y joignent. C'est pourquoi afin
3 d'éviter un arrêt temporaire entre la fin du projet
4 pilote et le moment où la Régie rendra décision sur
5 la cause tarifaire deux mille dix-neuf (2019), nous
6 souhaitons prolonger notre processus de
7 consultation. Et on déposera, bien entendu, comme
8 prévu dans le cadre de la cause tarifaire deux
9 mille dix-neuf (2019), un bilan du projet-pilote
10 qui permettra à la Régie d'évaluer l'impact des
11 séances sur l'allégement du processus
12 réglementaire.

13 Sur ce, Monsieur le Président, Madame,
14 Messieurs les Régisseurs, nous sommes disponibles
15 Dave et moi pour répondre à vos questions.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci beaucoup, Madame Trudeau. Selon l'information
18 que vous nous avez fournie, il y aurait des
19 questions de la part de trois intervenants, le
20 ROÉÉ, est-ce que c'est toujours le cas? Maître
21 Gertler, est-ce que vous avez des questions à
22 soulever?

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Non.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous n'avez pas de questions. O.K. A été annoncé
3 également SÉ-AQLPA. Vous avez une question, Maître
4 Neuman? Oui? Alors nous vous attendons.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Q. [2] Bonjour, Monsieur le Président. Monsieur,
7 Madame, Messieurs les Régisseurs, bonjour Monsieur,
8 Madame, Dominique Neuman pour Stratégies
9 énergétiques et l'AQLPA. J'ai simplement une
10 question de précision suite à la manière dont vous
11 avez formulé un certain point dans votre
12 présentation. Est-ce que Gaz Métro envisage la
13 possibilité de modifier l'année tarifaire?

14 M. DAVE RHÉAUME :

15 R. L'année tarifaire?

16 Q. [3] Oui, oui. Parce que vous avez mentionné
17 certains enjeux que ça vous posait quant au
18 calendrier. Est-ce que ça fait partie de vos
19 réflexions?

20 R. Actuellement, non. J'ignore s'il y a quelque chose
21 qui...

22 Q. [4] J'avais cru qu'il y avait... que cet élément
23 était peut-être entre... en filigrane dans la
24 présentation.

25 R. Pas du tout, il n'y avait pas de message du tout

1 à... par rapport au changement d'année tarifaire.

2 Q. [5] O.K. Alors c'était ma seule question. Je vous
3 remercie.

4 (9 h 25)

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Neuman. J'ai vu maître Paquet, vous
7 étiez debout. Vous avez une question. Merci.

8 (9 h 20)

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Oui. Bonjour Monsieur le Président et Messieurs les
11 Régisseurs. J'aurais une pièce à déposer. C'est une
12 copie, en fait, c'est le décret 537-2017, du
13 Gouvernement du Québec, qui porte sur les
14 orientations et objectifs généraux que doit
15 poursuivre Transition énergétique Québec et les
16 cibles à atteindre en matière énergétique. Donc, je
17 donne les copies à Madame la Greffière, qui seront
18 la cote C-Grame-0024. Merci.

19

20 C-GRAME-0024 : Décret 537-2017

21

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Donc, on constate là, à la lecture du décret que le
24 gouvernement n'a pas déterminé, en fait, de cible
25 pour le gaz naturel, spécifiquement. Il y a une

1 cible d'un pour cent (1 %) par année, en fait,
2 d'améliorer d'au moins un pour cent (1 %) année
3 l'efficacité énergétique moyenne. On voulait
4 savoir, Gaz Métro, est-ce que vous avez
5 l'intention, vous, de cibler ou d'établir là, une
6 cible pas pour le gaz naturel au complet, mais pour
7 Gaz Métro, spécifiquement?

8 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

9 R. Oui. Comme j'ai dit, les cibles qu'on se fixe, si
10 on regarde les années précédentes, en termes de
11 tonnes de GES, les quatre années précédant la cause
12 tarifaire actuelle, nos programmes ont permis de
13 réduire d'environ, je crois, de soixante-treize
14 mille cinq cents tonnes (73 500 t) ce qu'on fixe...
15 sachant que les projets, ce qu'on appelle, excusez
16 l'anglicisme, mais « low-hanging fruit » ont été
17 faits malgré ça, ce qu'on vous présente
18 aujourd'hui, ce que le Panel va vous parler plus
19 amplement après, sur le PGEÉ, on propose d'aller
20 pour les trois prochaines années, jusqu'à aller
21 jusqu'à vingt-vingt (2020), de plutôt monter
22 jusqu'à une moyenne de soixante-dix-neuf mille
23 tonnes (79 000 t), donc on augmente nos objectifs,
24 et donc on n'a pas attendu de se faire fixer des
25 objectifs, on a nous-mêmes donné un petit coup de

1 roue à nos propres objectifs.

2 Q. [6] D'accord. Merci. Merci, ça complète.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Paquet. Je n'ai pas nommé les autres
5 intervenants, parce que ce n'était pas annoncé.

6 Mais je vois Maître Charlebois, vous avez une
7 question? O.K. Merci.

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-O. CHARLEBOIS :

9 Bonjour Monsieur le Président, Monsieur le
10 Régisseur, Madame la Régisseuse, Pierre-Olivier
11 Charlebois pour la Fédération canadienne de
12 l'entreprise indépendante. J'aurai quelques petites
13 questions, ça ne sera pas très long, Monsieur le
14 Président. Bonjour Madame Trudeau, Monsieur
15 Rhéaume.

16 Q. [7] Madame Trudeau, vous avez mentionné dans votre
17 allocution que vous preniez en considération les
18 remarques que la FCEI a fait à l'égard de la
19 politique de dépôt et la FCEI en est très heureuse
20 d'ailleurs. Juste quelques petites confirmations à
21 cet égard-là.

22 Donc, vous avez référé au fait qu'il y a
23 une analyse qui a débuté à l'égard des points que
24 la FCEI a soulevé dans son Mémoire. Pourriez-vous
25 nous donner un petit peu plus de détails sur les

1 éléments qui font partie de cette analyse-là, qui a
2 débuté?

3 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

4 R. Je vais être sommaire, mais dans les points qui, je
5 pense, sont d'intérêt pour la FCEI, on se
6 questionne, d'entrée de jeu, par exemple, sur le
7 niveau minimal, le montant minimum pour lequel on
8 demande un dépôt, qui est actuellement là, de ma
9 mémoire, deux cent cinquante dollars (250 \$). Donc,
10 ça, c'est un exemple. Est-ce que la période de
11 rétention qui est présentement de trois ans est
12 adéquate? Est-ce que les modalités qui font qu'on
13 ne voit pas notre dépôt nous être remis, par
14 exemple, un manquement, est-ce que c'est quelque
15 chose qui est trop sévère? Alors, c'est des choses
16 comme ça que nous, on réfléchit, mais bien sûr, ça
17 va être à la rencontre de septembre, je crois,
18 qu'on va pouvoir voir si notre instinct et ce qu'on
19 regarde est vraiment ce qui est d'intérêt pour vos
20 membres et de là, tout l'intérêt de ces rencontres-
21 là.

22 Q. [8] D'ailleurs, vous me précédez là, à l'égard du
23 contenu qui sera abordé lors de la consultation au
24 mois de septembre, entendez-vous, notamment,
25 déposer de l'information qui était demandée dans

1 les demandes de renseignement de la FCEI là, à la
2 question 6.2 des demandes de renseignements?

3 M. DAVE RHÉAUME :

4 R. Oui, partiellement. En fait, c'est pour ça qu'on
5 trouve que c'est important de référer à cette
6 tribune-là, parce que dans les échéanciers qui
7 étaient prévus pour répondre aux demandes de
8 renseignements, la somme de travail qui était
9 requise pour répondre à l'ensemble des demandes de
10 renseignements, qui est de l'information
11 pertinente, on n'était pas capable d'y arriver.

12 Par contre, là, avec de la planification,
13 en amont d'une rencontre qui se produira dans
14 environ deux mois, ça nous permet de faire
15 certaines analyses, de préparer de l'information,
16 d'être capable de donner de l'information qui avait
17 été requise. Est-ce que c'est tout l'ensemble de
18 l'information? Pour l'instant, probablement pas.
19 Par contre, significativement là, la majorité de
20 l'information qui était demandée, c'est ce sur quoi
21 on travaille à rendre disponible pour ces
22 rencontres-là.

23 (9 h 25)

24 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

25 Très bien. Merci beaucoup, ça répond à mes

1 questions. Merci.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Charlebois. Donc, je ne vois personne
4 d'autre se lever, Maître Sarault, je présume qu'il
5 se serait levé s'il aurait eu un point. Merci.

6 Donc, du côté de la Régie, Maître Cardinal?

7 Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Merci.

9 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

10 Q. [9] Bonjour Madame Trudeau, monsieur Rhéaume. En
11 fait, pour ma première question, je vais vous
12 référer à la réponse de Gaz Métro à la demande de
13 renseignements numéro 8 de la Régie qui est la
14 pièce B-0243, et la cote Gaz Métro, c'est Gaz
15 Métro-18, Document 11, c'est à la page 26, oui.
16 Puis la réponse s'étend jusqu'à la page 28.

17 M. DAVE RHÉAUME :

18 R. C'est bien une question sur les programmes du PGEÉ?

19 Q. [10] C'est une question par rapport à la
20 prévision... attendez, je vais vous dire, là, la
21 Régie demandait de déposer la base de tarification
22 mensuelle de l'année deux mille dix-sept (2017).

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Excusez, Maître Cardinal, on parle bien de la
25 pièce...

1 Me AMÉLIE CARDINAL :
2 Gaz Métro-18, Document 11.
3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
4 O.K. Il y a une pièce révisée. Juste un instant,
5 c'est parce qu'il y a une pièce révisée.
6 Me AMÉLIE CARDINAL :
7 Pas de problème.
8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
9 Je crois que ça explique...
10 Me AMÉLIE CARDINAL :
11 Oui. C'est ça, « Révisée le 8 juin 2017 ».
12 M. DAVE RHÉAUME :
13 C'est la DDR-9?
14 Me AMÉLIE CARDINAL :
15 8. La question 9.1.
16 M. DAVE RHÉAUME :
17 Oui, on est là.
18 Me AMÉLIE CARDINAL :
19 O.K. Parfait.
20 Q. [11] Donc, la Régie, à la question 9.1 demandait à
21 Gaz Métro, entre autres, de déposer la base de
22 tarification mensuelle de l'année deux mille dix-
23 sept (2017) établie sur une prévision 5/7 incluant
24 les bases tarification mensuelle par service. Entre
25 autres, dans sa réponse, Gaz Métro dit que

1 l'information ne peut pas être déposée dans le
2 présent dossier avant l'audience, entre autres,
3 parce que la mise à jour de la base c'est un
4 exercice qui est significativement plus complexe
5 qu'une analyse à la marge des variations de coûts
6 et de revenus. Est-ce qu'il serait possible,
7 toutefois, de mettre à jour la base de tarification
8 deux mille dix-huit (2018), mais uniquement pour le
9 CFR lié au compte de la stabilisation de la
10 température et du vent sur la base d'une prévision
11 5/7?

12 M. DAVE RHÉAUME :

13 On va devoir prendre un engagement. Donc, si je
14 comprends bien, de prendre la prévision de volume
15 5/7 de l'année en cours pour tout de suite présumer
16 du compte de normalisation de la température, on va
17 prendre un engagement puis vous revenir là-dessus.

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Parfait, je vous remercie. Donc, ça va être
20 l'engagement numéro 1. Ça serait de mettre à jour
21 la base de tarification deux mille dix-huit (2018)
22 pour le CFR lié au compte de la stabilisation de la
23 température et du vent sur la base d'une prévision
24 5/7.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Une précision, Maître Cardinal...
3 Me AMÉLIE CARDINAL :
4 Oui.
5 LE PRÉSIDENT :
6 L'engagement va porter sur le fait : est-ce que
7 vous êtes capable de le fournir ou est-ce que vous
8 allez le fournir?
9 M. DAVE RHÉAUME :
10 Si on est capable, on va le fournir. Ça va venir
11 les deux ensemble.
12 LE PRÉSIDENT :
13 Les deux, O.K.
14 M. DAVE RHÉAUME :
15 Mais il est possible que ça vienne en deux temps,
16 donc d'abord une confirmation qu'on est capable de
17 le fournir puis ensuite, de vous indiquer le délai
18 que ça va prendre pour le fournir.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Merci.
21
22 E-1 (GM) : Mettre à jour la base de tarification
23 2018 pour le CFR lié au compte de la
24 stabilisation de la température et du
25 vent sur la base d'une prévision 5/7

1 (demandé par la Régie)

2

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 D'accord, merci.

5 Q. [12] Donc, toujours à la même réponse qui a été
6 fournie par Gaz Métro, donc au dernier paragraphe,
7 Gaz Métro dit qu'elle s'engage, dès la cause
8 tarifaire deux mille dix-neuf (2019), à déposer son
9 dossier tarifaire dont l'année de base serait
10 établie sur la plus récente cause tarifaire
11 approuvée considérant un ajustement des soldes de
12 départ et une prévision de volume sans données
13 réelles en mars, et de déposer subséquemment,
14 lorsqu'une prévision de l'année de base dans un
15 horizon 5/7 serait disponible, une pièce sommaire
16 identifiant les éléments significatifs survenus ou
17 prévus au cours de cette période.

18 Qu'est-ce que Gaz Métro pourrait
19 considérer, par exemple, comme un élément
20 significatif?

21 (9 h 30)

22 M. DAVE RHÉAUME :

23 R. C'est une excellente question puis c'est le travail
24 qu'on est en train de faire actuellement à
25 l'interne avec le groupe interne qui a été créé

1 pour regarder cette question-là. On comprend qu'une
2 des préoccupations qui a déjà été exprimé par le
3 passé par certains intervenants, c'est... bien, si
4 c'est un événement significatif qui vous avantage,
5 vous allez l'identifier. Puis si c'est quelque
6 chose que, nous, on ne sait pas puis peut-être
7 pourrait vous désavantager, comment on fait pour le
8 savoir.

9 Ce n'est pas du tout le but de la démarche
10 ici. Le but, c'est justement d'avoir des balises
11 claires sur qu'est-ce qu'un seuil matériel qui a un
12 impact sur la raisonnabilité puis la justesse des
13 tarifs. Donc, que ce soit clair pour que lorsque
14 l'un de ces événements-là se produit on puisse
15 déposer les pièces requises pour permettre
16 d'ajuster les tarifs.

17 L'exemple qu'on a eu dans les dernières
18 années, c'est arrivé une fois, c'est il y a deux
19 ans dans... il y a deux causes tarifaires,
20 lorsqu'on avait le plus grand client de Gaz Métro
21 qui avait changé significativement, par plus de
22 cinquante pour cent (50 %), sa consommation. Ça
23 avait des impacts sur le plan d'approvisionnement.
24 Ça avait des impacts sur les tarifs autant de
25 transport, d'équilibrage que de distribution.

1 C'était la première fois, moi à ma connaissance,
2 chez Gaz Métro que, en cours de dossier tarifaire,
3 on avait dit, il faut réviser certaines pièces pour
4 refléter cette différence-là, puis on l'avait
5 traité à la marge.

6 Donc, ça, c'était vraiment un exemple
7 extrême d'événement significatif. Il faut
8 identifier à partir de quel niveau d'impact
9 tarifaire ça justifie de potentiellement... bien,
10 certainement d'alourdir le dossier, mais de
11 potentiellement même retarder une décision
12 tarifaire. Donc, ça, c'est l'exercice auquel on est
13 en train de se prêter pour essayer d'identifier
14 comment ça peut être fait.

15 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

16 R. Juste ajouter à ce que Dave dit. Ça, c'est pour ce
17 qui est des causes tarifaires subséquentes.
18 Toutefois, pour la cause tarifaire qui nous occupe,
19 on n'a rien vu qui nous a même amené à nous
20 questionner à savoir si quelque chose était de
21 nature significative. Parce que vous allez
22 peut-être nous dire, bien, si vous n'avez pas
23 encore établi de critère de seuil, comment pouvez-
24 vous dire qu'il n'y a rien de significatif cette
25 année. Il n'y a rien, avec toute l'expérience qu'il

1 y a chez Gaz Métro dans nos équipes, qui nous a
2 amenés à même nous questionner, est-ce que X ou Y
3 est de nature à être significative? On n'a même pas
4 eu à se rendre à un questionnement comme ça
5 tellement que rien ne nous apparaissait comme étant
6 de nature à changer les tarifs ou le plan
7 d'approvisionnement.

8 Q. [13] Ensuite, par rapport à la pièce mère qui
9 serait déposée au soutien de la présentation des
10 éléments significatifs survenus qu'est-ce que vous
11 entendez par cette pièce sommaire-là?

12 M. DAVE RHÉAUME :

13 R. Je répondrais en deux étapes. D'abord, ce n'est pas
14 terminé cette réflexion-là chez nous. Elle est en
15 cours. Puis par toute transparence, l'une des
16 choses qu'on a fait, c'est de contacter Hydro-
17 Québec de voir comment eux traitaient leurs
18 dossiers tarifaires. On sait qu'ils font une mise à
19 jour avant les audiences. On essaie de voir comment
20 ils s'organisent, essayer de voir, il y a-tu des
21 « best practices ».

22 On pense que la façon dont on fonctionnait
23 historiquement fonctionnait. Mais à ne pas poser la
24 question, on n'a pas de chance d'apprendre. Donc,
25 on a posé la question. On a eu des rencontres avec

1 eux. Ça va continuer. On essaie de comprendre
2 comment ils optimisent leur processus pour être
3 capable de donner des informations requises à la
4 Régie.

5 Par contre, en ce qui a trait à comment ça
6 pourrait se présenter, je vous dirais d'emblée, on
7 a vécu quelques exemples comme ça dans les
8 dernières années, notamment lorsque, parfois, on a
9 réalisé que, dans le dossier tarifaire qui avait
10 été déposé, il y avait des éléments à corriger. Je
11 me souviens d'ailleurs d'il y a deux ans. On avait
12 le traitement de l'impôt dans le tarif du SPEDE,
13 avait été déposé avec une approche. Puis en cours
14 de route, d'ailleurs, le travail qui avait été
15 fait, on avait réalisé qu'il y avait un ajustement
16 qui devait être fait.

17 Plutôt que de refaire l'ensemble des pièces
18 lorsqu'on parle d'une approche sommaire, là, c'est
19 de déposer, dans le fond, une analyse un peu plus à
20 la marge, c'est-à-dire d'identifier qu'il y a un
21 besoin de modifier... Je pourrais vous donner un
22 exemple, là. Si le volume doit être augmenté de dix
23 pour cent (10 %), bien, plutôt que de reproduire
24 l'ensemble des pièces, on identifie c'est quoi
25 l'impact sur le tarif de transport, le tarif de

1 distribution, le tarif d'équilibrage d'une
2 augmentation du volume de dix pour cent (10 %).
3 Puis on dépose une pièce qui permet d'évaluer
4 l'impact de ce dix pour cent (10 %) là. Et ça
5 devient comme un cavalier tarifaire, donc un ajout
6 à la marge à la fin des tarifs, qui permet de
7 s'assurer qu'on obtient un tarif final qui est
8 juste et raisonnable. Donc, ça, c'est le travail
9 qui est visé actuellement puis c'est la démarche
10 que nous avons amorcée.

11 Q. [14] Parfait. Maintenant, pour ma prochaine
12 question, en fait c'est une question qui porte sur
13 le CASEP. Écoutez, je la pose à votre panel. Si
14 jamais il y a quelque chose, vous pouvez me
15 référer, m'indiquer qui serait la meilleure
16 personne pour répondre, mais c'est plutôt large.
17 Donc, pour l'année deux mille seize-deux mille dix-
18 sept (2016-2017), la Régie constate qu'il y a un
19 solde important qui est disponible pour le CASEP. À
20 cet effet, je vous réfère à la pièce B-0135 qui est
21 Gaz Métro-13, Document 4, à la page 2. Donc, on
22 voit une somme disponible, deux mille seize - deux
23 mille dix-sept (2016-2017), qui est environ deux
24 virgule cinq millions de dollars (2,5 M\$).

25 (9 h 36)

1 À la pièce B-0206, qui est Gaz Métro 18,
2 document 5, à la page 2, qu'il y a une réponse de
3 Gaz Métro à une question du GRAME.

4 M. DAVE RHÉAUME :

5 R. On y est.

6 Q. [15] Parfait. Donc, en réponse à la question 1.1.1
7 du GRAME, Gaz Métro dit que, compte tenu du solde
8 important du fonds du CASEP, elle a décidé de
9 majorer l'aide financière versée aux clients pour
10 inciter davantage la conversion du mazout vers le
11 gaz naturel. Pouvez-vous expliquer cette décision
12 de Gaz Métro?

13 R. Je vous donne des informations préliminaires puis
14 vous me direz si c'est insuffisant, auquel cas il
15 faudra référer à un autre panel. Mais,
16 essentiellement, la gestion du CASEP qui est faite
17 par Gaz Métro, c'est une gestion d'optimisation.
18 Donc, essayer de donner... d'aller chercher, avec
19 les sommes qui sont allouées à Gaz Métro, le plus
20 de mètres cubes pour réduire le plus possible les
21 énergies polluantes. Donc, Gaz Métro a, à travers
22 certaines années... il y a des années où il y a une
23 utilisation plus faible ou plus élevée du CASEP, ça
24 peut dépendre de différents éléments. Notamment, ça
25 peut dépendre des marchés où nous sommes. Si on est

1 dans des marchés où il y a peu d'opportunités de
2 conversion de CASEP, on pense que c'est une gestion
3 prudente de Gaz Métro de ne pas simplement se dire:
4 « Bien, j'ai mon million à dépenser, même si cette
5 année de donne beaucoup d'argent pour très peu de
6 conversion, je vais le dépenser à travers
7 l'année. » Donc, on est capable avoir différents
8 projets qui s'en viennent, de différentes régions
9 qu'on va être capable de desservir. Identifier des
10 opportunités plus ou moins faciles de convertir. On
11 ne donne pas de l'argent du CASEP pour le plaisir,
12 on le donne pour convertir, pour réduire les
13 émissions de sources d'énergie plus polluantes.

14 Donc, l'analyse qui a été faite, c'est une
15 analyse parfois de dire : bon, bien, actuellement,
16 avec les sommes qu'on donnait, pour convertir d'un
17 équipement au mazout vers un équipement au gaz
18 naturel, peut-être qu'il y a cinq ans cette somme-
19 là était suffisante puis, éventuellement, on
20 réalise que cette somme-là est de moins en moins
21 suffisante. Elle permet de moins en moins de faire
22 la différence dans la décision... le choix
23 énergétique que va faire le client.

24 Donc, ce qui a été fait comme analyse,
25 c'est d'identifier que, dans certains cas, il

1 fallait bonifier l'offre financière qu'on faisait
2 au client pour être capable de l'amener à convertir
3 de sa source d'énergie plus polluante.

4 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

5 R. Peut-être ajouter qu'avec le resserrement des prix,
6 entre, par exemple, le mazout et le gaz naturel, et
7 on a observé la même chose dans le secteur du
8 transport entre le diesel et le gaz naturel, le
9 gouvernement a décidé de procéder à une
10 augmentation de son programme de conversion
11 transport lourd au gaz naturel en doublant le
12 maximum parce que le retour sur investissement est
13 important. On observe la même chose quand on vient
14 à convertir des clients résidentiels et
15 commerciaux, le retour sur investissement est plus
16 longé étant donné le resserrement de la position
17 concurrentielle.

18 Q. [16] D'accord. Je vous remercie. Donc, ça conclut
19 mes questions pour le panel. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Cardinal. Maître Turgeon, est-ce que
22 vous avez des questions?

23 Me MARC TURGEON :

24 Oui, mais vous pouvez y aller.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

4 LE PRÉSIDENT :

5 Q. [17] Je voulais continuer sur le CASEP, tant qu'à
6 en parler. Je voulais donner aux gens... je n'aime
7 pas beaucoup les acronymes, je n'ai pas pris note
8 c'était quoi exactement. C'est le Compte d'aide à
9 la substitution?

10 M. DAVE RHÉAUME :

11 R. Des énergies polluantes.

12 Q. [18] Eh voilà. On se questionnait à savoir pourquoi
13 on maintient une enveloppe d'un million de dollars
14 (1 M\$) vu le contexte actuel, c'est-à-dire qu'il y
15 a moins de participants et qu'il y a des sommes
16 disponibles, il y a des surplus? Et, associé à
17 cette question-là, on se demandait, est-ce qu'il y
18 a une réflexion qui se fait chez Gaz Métro par
19 rapport à l'avenir ou le fonctionnement de ce
20 programme-là? On présume que des efforts ont été
21 faits par le passé pour rejoindre le plus de
22 clientèle, qu'il y a de moins en moins de clientèle
23 et que les... bon, il reste des sommes disponibles.
24 Alors, ces deux volets, est-ce qu'il y a une
25 réflexion et pourquoi maintenir un million (1 M)?

1 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

2 R. Je vais laisser plus amplement peut-être le panel
3 sur l'efficacité énergétique parce que les gens qui
4 gèrent ce programme-là sont plus à même de
5 répondre. Mais je pourrais vous dire qu'on ne
6 dépensera pas, comme a dit Dave, de l'argent pour
7 dépenser de l'argent. On le fait si on pense que
8 c'est nécessaire puis, sinon, on laisse un solde.
9 Et une des choses qui étaient déposées dans les
10 réponses aux DDR, on parlait aussi que c'était une
11 aide qui était disponible lorsqu'on faisait des
12 extensions de réseaux. Dans son plan d'action, le
13 gouvernement du Québec, dans son plan d'action sur
14 la politique énergétique, a annoncé trois
15 extensions de réseaux. Et, dans ces cas-là, disons
16 sur les peut-être cent cinquante (150) à deux cents
17 (200) clients qui seront raccordés, plusieurs sont
18 des conversions aux produits plus polluants, donc
19 ils auront accès au CASEP.

20 Donc, j'imagine qu'on pourra répondre plus
21 précisément dans le panel suivant, mais ça vous
22 donne une idée.

23 Q. [19] Merci. Oui.

24 (9 h 41)

25

1 M. DAVE RHÉAUME :

2 R. Simplement aussi un petit ajout parce que c'est

3 intéressant la question des territoires desservis.

4 Il y a aussi le fait que les équipements que les

5 clients achètent ont une durée de vie qui est quand

6 même élevée. Et donc le CASEP actuel n'a pas un

7 historique de cinquante (50) ans où on pourrait

8 penser donc qu'on a eu une ou deux « kicks at the

9 can », là, désolé pour l'anglicisme, mais un ou

10 deux essais à un client par exemple qui consomme du

11 mazout, lorsque son équipement vient en fin de vie,

12 d'être capable de le rejoindre puis d'essayer de le

13 faire convertir au gaz naturel à la place. Donc,

14 même dans les territoires qu'on dessert

15 actuellement ça se voit, on pense que c'est une

16 tendance qui devrait être évaluée, avant de faire

17 une modification de la sorte, sur une longue

18 période pour vraiment valider qu'il n'y a plus de

19 conversion efficace, là, abordable à aller

20 chercher. Parce qu'il y a des clients qui sont dans

21 les territoires qu'on dessert depuis plusieurs

22 années, qu'on n'a pas été capable de rejoindre au

23 moment où ils changeaient leur équipement puis

24 peut-être que dans deux, trois ans, quatre ans,

25 c'est là qu'ils vont changer leur équipement puis

1 c'est à ce moment-là qu'on va avoir besoin de cette
2 subvention-là pour être capable de leur faire
3 passer au gaz naturel. Donc un élément de plus à
4 considérer.

5 Q. [20] Merci. Alors, on pourra questionner le
6 prochain panel, c'est le panel 2 ou 3?

7 R. C'est le panel 3.

8 Q. [21] Panel 3. Merci.

9 Mme LOUISE PELLETIER :

10 Q. [22] Oui. Louise Pelletier pour la Formation. J'ai
11 quelques lignes de questions, si vous me permettez.
12 Dans un premier temps - et là, je veux faire un
13 suivi sur les questions de la FCEI, ce que vous
14 nous avez indiqué, j'en avais quelques-unes aussi
15 pour vous concernant les dépôts de garantie, mais
16 je pense que vous avez fourni un élément de la
17 réponse. Est-ce que donc je dois comprendre que ces
18 sujets vont être... ils n'ont pas été revus lors
19 d'une rencontre trimestrielle qui aurait
20 probablement dû avoir lieu en juin, trimestre,
21 j'imagine, et ce sera en septembre, c'est bien ça?

22 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

23 R. Tout à fait.

24 Q. [23] Donc, il n'y en a pas eu en juin ni en mars.

25

- 1 M. DAVE RHÉAUME :
- 2 R. Ces sujets-là n'ont pas été discutés dans les
3 rencontres précédentes, je vous le confirme.
- 4 Q. [24] Est-ce qu'il y a eu des rencontres depuis le
5 premier (1er) janvier, depuis la décision de
6 décembre deux mille seize (2016)? Des
7 consultations.
- 8 R. Il y a eu deux rencontres, il y a eu deux
9 rencontres de consultation.
- 10 Q. [25] Parfait.
- 11 R. Une, je crois fé... une février, l'autre mai, si je
12 ne me trompe pas dans les dates.
- 13 Q. [26] Hum, hum.
- 14 R. Mais ce sujet-là n'avait pas été abordé dans ces
15 rencontres-là.
- 16 Q. [27] Parfait. Et on comprend bien qu'ils le seront
17 en une prochaine et que Gaz Métro reviendra avec
18 quelque chose lors de son prochain dossier ou lors
19 d'un prochain dossier?
- 20 R. Le... je vais vous répondre à cette question-là,
21 mais je me... ça va peut-être faire sourciller
22 certaines personnes dans la rencontre... dans la
23 salle. Ces rencontres-là se tiennent dans un
24 contexte confidentiel, donc je suis juste hésitant
25 de vous dire exactement ce qui va en ressortir déjà

1 avant que ça se tienne. Ceci dit, c'est
2 l'engagement que Gaz Métro prend publiquement dès
3 la prochaine rencontre, d'arriver avec ses analyses
4 pour amener ce sujet-là. Et évidemment c'est
5 l'objectif, que ça se traduise par, possiblement,
6 un ajustement aux Conditions de service, auquel cas
7 ce serait déposé dans le prochain dossier
8 tarifaire.

9 Q. [28] Parfait. Alors, je comprends de votre réponse
10 et j'invite donc la FCEI à ajuster son mémoire et
11 ses recommandations en conséquence de ce qu'on a
12 entendu, là. Vous avez une batterie de sujets que
13 vous nous demander à la Régie d'exiger de... Peut-
14 être allez-vous moduler la page et quelques de
15 recommandations en quelque chose de plus succinct
16 et reflétant ce qui est à venir, sans
17 nécessairement vous engager puis donner de
18 bénédictio n d'avance aux travaux qui se produiront,
19 on se comprend. O.K.

20 Justement à l'égard des consultations, j'ai
21 compris que c'est suite à la décision de décembre
22 dernier où la Régie a autorisé, à titre de projet
23 pilote pour une durée d'un an la tenue de séances
24 de travail trimestrielle aux fins de consultation.
25 Bon, ça vient de la décision de l'année dernière.

1 Et vous avez indiqué aussi que Gaz Métro avait
2 présenté une demande de prolongation du processus
3 de consultation. Peut-être la question s'adresse-t-
4 elle plus à maître Sigouin, mais est-ce que ce sera
5 dans le cadre du présent dossier? Serait-ce une
6 xième demande réamendée pour - parce que je ne sais
7 plus où on est rendus - pour demander le tout ou
8 comment allons-nous en traiter parce que c'est bon
9 juste pour un an, là. Est-ce que vous avez une
10 réponse à nous proposer?

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Évidemment, on doit s'assurer qu'on formule une
13 telle demande avant le délai d'expiration, ça va de
14 soi puis je me permets de réagir. On n'a pas tant
15 que ça de demandes réamendées dans ce dossier-ci,
16 Madame Pelletier.

17 Mme LOUISE PELLETIER :

18 Non, c'est moins, c'est vrai.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 On s'entend, on s'est forcé, on a...

21 Mme LOUISE PELLETIER :

22 C'est vrai, oui. Mais ça fait rien, moi, je viens
23 de l'électricité plus, je ne suis pas habituée de
24 voir ça des cinquièmes demandes.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Écoutez, il y a... il y a, ceci dit, une Phase 3.

3 Alors une Phase 3 qui... non, il n'y a pas de Phase

4 3. Vous me corrigez. Peut-être que j'ai mal pris en

5 note les commentaires d'ouverture de monsieur...

6 maître Turgeon. Alors il n'y a pas de Phase 3,

7 c'est vrai, vous nous envoyez dans une prochaine

8 cause tarifaire le dossier relatif à l'usine LSR.

9 Écoutez, une chose certaine, le message que Gaz

10 Métro vous lance, c'est qu'on devra saisir une

11 occasion. Est-ce que ce sera une nouvelle demande

12 réamendée, on s'en excuse d'emblée, pour vous

13 demander une telle prolongation de la période

14 d'application du processus, puisqu'on considère que

15 c'est important que ce processus-là suive son cours

16 et considérant l'intérêt que les gens ont manifesté

17 à l'égard du processus en question.

18 Me MARC TURGEON :

19 Je vais continuer la ligne de ma collègue. En fait,

20 moi, j'avais noté la même chose et je vous

21 inviterais à amender oralement, ça permettrait aux

22 gens dans la salle, aux avocats dans la salle de

23 nous dire ce qu'ils en pensent lors de leurs

24 plaidoiries, et ça éviterait un dossier, un autre

25 dossier Gaz Métro dans le « quiewing » des R, je ne

1 sais pas quoi, et puis, si on voit que vous...
2 Puis, j'ai compris aussi l'engagement, qu'en deux
3 mille dix-neuf (2019), nous aurions ce qu'on vous a
4 demandé l'an passé dans la décision, c'est-à-dire
5 vous allez faire, en deux mille dix-neuf (2019),
6 dans le prochain dossier tarifaire, vous allez
7 pouvoir nous dire tout ce qui c'est passé, les bons
8 côtés de la chose, et caetera. Donc, ça pourrait
9 faire partie, cet engagement-là pourrait faire
10 partie de votre demande oralement amendée, qui
11 permettrait à ce moment-là aux avocats de pouvoir
12 nous dire en plaidoirie ce qu'ils en pensent, puis
13 on pourra le traiter tout de suite dans cette
14 décision-ci, et on... Si c'est ça que vous voulez,
15 moi, je vous inviterais à amender oralement et
16 allez-y là.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Bien, parfait. Alors, Maître Turgeon, je prends
19 bonne note de la suggestion, recommandation que
20 vous formulez et c'est une chose qu'on fait, moins
21 régulièrement, peut-être que ça réglerait bien des
22 choses en termes de paperasse administrative et de
23 numéros de réamendement. Mais, permettez-moi
24 néanmoins de consulter mes gens. Une chose est
25 certaine, je veux juste m'assurer que l'amendement

1 oral qui serait formulé pour permettre à tous et
2 chacun de pouvoir réagir, puisse être conforme aux
3 périodes qu'on désire viser, aux fins de la
4 reconduction en question.

5 Alors, je prends bonne note de cela et je
6 vous reviens d'ici peu avec une réponse et un
7 amendement, le cas échéant, oral. Ça vous va?
8 Merci.

9 Mme LOUISE PELLETIER :

10 Q. [29] Enfin, j'aurais une autre série de questions,
11 mais je change de sujet. Et, je voudrais avoir,
12 soit une question ou un élément de réflexion, pas
13 vraiment une discussion, parce qu'on n'est pas
14 placé pour discuter. Vous avez indiqué qu'une
15 démarche est amorcée, que vous tentez d'identifier
16 des solutions possibles pour avoir des tarifs au
17 premier (1er) octobre, tout ça afin de favoriser,
18 là, une entrée en vigueur au premier (1er) octobre.
19 Et, vous avez indiqué que, bon, un retard
20 réglementaire est au détriment des clients. Je vous
21 soumettrai que peut-être pas toujours
22 nécessairement le cas.

23 Si je vous propose quelque chose à
24 réfléchir, maître Neuman tantôt vous a demandé si
25 vous pensiez envisager de modifier votre année

1 tarifaire? On ne parle pas de l'année financière,
2 l'année tarifaire. La réponse c'est non. Mais, je
3 vous soumettrai le point suivant, sur lequel je
4 voudrais bien vous entendre. En quoi des tarifs qui
5 seraient en vigueur au premier (1er) décembre, dans
6 un contexte, une décision qui serait assortie,
7 évidemment, de la création ou du maintien d'un
8 compte de frais reporté, qui tiendrait Gaz Métro
9 absolument indemne de toute perte ou de... en tout
10 cas, indemne d'effets négatifs et qui serait aussi
11 accompagné d'une décision déclarant les tarifs
12 provisoires au premier (1er) octobre deux mille
13 dix-sept (2017), en quoi une telle mécanique
14 réglementaire serait-elle, si on veut,
15 préjudiciable à Gaz Métro? Personnellement, je ne
16 le pense pas, mais je veux vous entendre là-dessus
17 et, avec un tel mécanisme, qu'est-ce qui vous
18 empêcherait de produire un dossier tarifaire appuyé
19 sur un 5-7, au premier (1er) mai, avec tout ce que
20 je viens de vous mentionner?

21 Je pense que ça a déjà été utilisé, ça a
22 déjà fait, ça a déjà été une manière de fonctionner
23 pour Gaz Métro, alors pourquoi cela ne serait pas
24 une solution, une manière de faire ou un mécanisme
25 qui pourrait être acceptable et qui permettrait

1 aussi à la Régie, qui a à rendre et à s'assurer de
2 la justesse des tarifs, à avoir des tarifs justes
3 et raisonnables? On n'a pas uniquement à se
4 préoccuper d'une date, on dirait que c'est le
5 « spin » qu'on s'est donné cette année, premier
6 (1er) octobre, premier (1er) octobre, puis on
7 travaille fort, puis on va vite, puis on a du 0/12,
8 mais il faut qu'on considère aussi la justesse des
9 tarifs et peut-être le mécanisme que je vous
10 propose, et je n'ai rien inventé, ça déjà été fait
11 dans le passé, et ça rejoint un peu ce qui peut se
12 passer en électricité, en quoi ça ne serait pas une
13 avenue possible?

14 (9 h 52)

15 M. DAVE RHÉAUME :

16 R. Excellente question à laquelle je n'aurai qu'une
17 réponse partielle pour l'instant parce que comme je
18 vous le dis, ça nécessite aussi des réflexions.
19 Mais je vous dirais, de façon préalable, vous avez
20 raison, ça s'est déjà fait. En fait, moi je suis
21 arrivé en réglementation chez Gaz Métro puis
22 c'est... ce que vous avez décrit, c'est
23 essentiellement, moi, le calendrier que j'ai
24 toujours connu. On avait des audiences au début
25 septembre parce que c'était un dépôt du dossier

1 tarifaire vers la fin du printemps, mois de mai,
2 puis on avait des tarifs qui rentraient en vigueur
3 autour du premier (1er) décembre, premier (1er)
4 janvier à l'occasion.

5 Donc, est-ce que c'est préjudiciable pour
6 Gaz Métro compte tenu qu'il y a des comptes de
7 frais reportés puis des outils réglementaires et
8 comptables? Non, c'est possible de neutraliser
9 l'impact sur Gaz Métro, il n'est pas là l'enjeu. La
10 problématique, puis je ne veux pas trop comparer à
11 l'électricité parce que je connais moins ça, c'est
12 que la grande majorité de la consommation de gaz
13 naturel qui est faite par notre clientèle se fait
14 en hiver. Évidemment, on a un... c'est le...
15 contrairement à l'électricité qui est utilisée pour
16 beaucoup d'autres choses que le chauffage, la
17 grande majorité de l'utilisation du gaz naturel,
18 c'est du chauffage et de sorte que les clients,
19 lorsqu'ils font leur budget, ils planifient les
20 coûts énergétiques pour leur entreprise, leur
21 organisation. C'est certain qu'ils planifient
22 beaucoup pour l'hiver, c'est la période. Donc,
23 lorsqu'on est capable de leur donner une
24 prévisibilité de ce que va être leur tarif, avant
25 l'hiver, donc prenons l'exemple de cette année où

1 on peut penser avoir une décision quelque part au
2 début du mois de septembre de façon à rouler les
3 tarifs puis vous refaire un dépôt puis d'avoir une
4 décision finale quelques jours avant le premier
5 (1er) octobre, ça permet aux différentes
6 organisations d'avoir une prévisibilité plutôt que
7 d'avoir ce qu'on a eu dans les dernières années,
8 c'est-à-dire un changement sur la base d'un tarif
9 temporaire au premier (1er) octobre, suivi d'un
10 changement final au premier (1er) décembre qui
11 mène, puis, qui, parfois, dépasse au premier (1er)
12 janvier, qui mène donc à un compte d'écarts qui
13 peut être important certaines années, donc qui mène
14 à des comptes de frais reportés. Est-ce que
15 c'est... est-ce que c'est impraticable? Pas du tout
16 puisque ça a été le cas dans les quatre, cinq
17 dernières années de façon récurrente.

18 Par contre, il y avait eu un souhait
19 exprimé par Gaz Métro, par certains régisseurs de
20 la Régie de l'énergie, par les intervenants,
21 principalement ceux qui représentent des groupes de
22 clients, de dire qu'il était désirable d'avoir des
23 tarifs en vigueur au premier (1er) octobre. Donc,
24 on a travaillé pour cet objectif-là. Si jamais on
25 arrive à la conclusion que les conséquences de

1 déposer plus tôt, qui impliquent donc moins de
2 données réelles pour examiner le dossier, sont
3 pires pour la clientèle que les conséquences
4 d'avoir des tarifs en retard, bien c'est certain
5 que Gaz Métro va choisir de privilégier ce qui est
6 à l'avantage de sa clientèle.

7 Par contre, on pense qu'il est possible,
8 avec les avenues qu'on regarde, comme on parlait
9 plus tôt d'une mise à jour sommaire, d'avoir le
10 meilleur des deux mondes. On pense qu'on est
11 capable de déposer un dossier tôt qui donne le sept
12 à huit mois que la Régie requiert pour examiner le
13 dossier, pour avoir des tarifs à temps, et de
14 donner de l'information sur l'année en cours qui
15 fait ressortir les événements significatifs, qui
16 nous permet de ménager la chèvre et le chou. Mais
17 ça, c'est ce qui va être examiné au cours de la
18 prochaine année puis on prend bonne note de votre
19 commentaire parce que vous avez raison, il ne
20 faudrait pas oublier cette possibilité-là, elle
21 existe, elle a été utilisée puis elle doit être...
22 la solution qui sera proposée doit... on doit être
23 convaincu, est meilleure que cette alternative-là.
24 Donc ça, c'est le travail qu'on va faire au cours
25 de l'été.

1 Q. [30] Merci de l'information. Mais je vous
2 soumettrai, Monsieur Rhéaume, qu'en électricité, au
3 niveau de la distribution, s'il y a des mises à
4 jour qui sont faites uniquement au moment de
5 l'audience, ça ne touche que quelques points
6 d'information parce qu'il est clair qu'en
7 électricité, ce sont les tarifs qui sont sur une
8 base prospective, c'est sur la base de prévisions.
9 Alors, on ne refait pas, puis on ne remet pas à
10 jour l'ensemble... on ne refait pas un autre
11 dossier, on met à jour certaines informations
12 particulières, mais ce n'est pas au complet. Et
13 dans le cas de l'électricité, il y a un cavalier,
14 là, qui est intégré, là, dans la mécanique ou
15 comment le... on en arrive au tarif dans le calcul,
16 là, du revenu requis nécessaire pour l'année
17 tarifaire. Alors, seulement qu'une petite nuance à
18 cet effet-là que ce n'est pas une mise à jour
19 complète du dossier qui arrive rendu au mois de
20 décembre, à quelques semaines d'une audience.

21 Et je... en tout cas, j'indiquerais que le
22 guide de dépôts qui existe est peut-être étiez-vous
23 là, moi je n'y étais pas, mais j'ai pu consulter
24 quelques collègues qui y étaient au moment de son
25 élaboration, faisait en sorte, justement, qu'on

1 prévoyait un sept mois, mais sur la base de la
2 mécanique que je vous ai expliquée pour s'assurer
3 qu'on ait un 5/7, 5/7 réel qui couvre l'année de
4 chauffage, la grande période de chauffage. Alors,
5 mettez ça dans votre boîte à réflexions si vous
6 voulez parce que moi je l'ai dans la mienne, en
7 tout cas.

8 R. Absolument, merci.

9 Q. [31] C'est bon, je vous remercie. Je n'ai pas
10 d'autres questions.

11 (9 h 57)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Q. [32] Mais, ça m'a inspiré une question, votre
14 question, Collègue. Si la provisoire du premier
15 (1er) octobre reflète les tarifs demandés, en quoi
16 est-ce que ça peut être préjudiciable si les tarifs
17 sont adoptés au premier (1er) décembre? Le pire qui
18 peut arriver, je présume, plus souvent
19 qu'autrement, c'est un remboursement ou...

20 M. DAVE RHÉAUME :

21 R. Je vous dirais l'exemple de cette année, on
22 pourrait présumer ça, mais l'historique, je pense,
23 ce n'est pas ça qu'il montre. On peut voir
24 notamment cette année, lorsqu'il y a des
25 discussions sur les capacités de transport puis

1 leur allocation au transport ou en équilibrage,
2 c'est pas...

3 Q. [33] C'est pas la réalité.

4 R. Je vous dirais que la majorité des questions qui
5 sont discutées dans un dossier tarifaire, c'est pas
6 tellement la taille de la tarte donc entre Gaz
7 Métro et les clients, c'est comment la tarte est
8 répartie à travers la clientèle.

9 Q. [34] Je comprends.

10 R. Donc, si pendant deux, trois mois, on a mis des
11 coûts en équilibrage, donc c'est des clients en
12 chauffage qui l'ont payés pendant ces mois-là
13 puis...

14 Q. [35] J'ai saisi. Ça va. Merci. D'autres questions?

15 Me MARC TURGEON :

16 Q. [36] Je poursuis, en fait, le raisonnement ou le
17 questionnement de mes collègues, Madame Trudeau et
18 Monsieur Rhéaume. Je suis tout à fait conscient que
19 vous essayez de trouver la meilleure solution. Et
20 ça je pense qu'on ne remet pas ça en question et
21 que vous regardez notamment pour que l'ensemble de
22 votre clientèle puisse aussi trouver leur compte.
23 Ce que je n'ai pas entendu, et possiblement que
24 c'est là, mais je ne l'ai pas entendu, il faut
25 aussi que la Régie y trouve son compte.

1 Quand je signe une décision, et Dieu seul
2 sait que j'en ai signé en dix (10) ans, il faut que
3 je m'assure que l'article 5 est bien pris en
4 compte, c'est-à-dire que j'ai pris votre bien-être,
5 le bien-être des gens devant moi, le bien public.
6 Et là, je me dis « bon, ça, c'est correct pour
7 cette année, ça fait la job. »

8 Pour moi, « faire la job », il faut que je
9 l'étudie, il faut que je sois éminemment satisfait
10 de ce que j'ai pour pouvoir appliquer une
11 signature. Et je vous dis que de plus en plus quand
12 on me donne moins de temps, moins d'énergie et
13 moins de ça, moi, la réponse facile, c'est non. La
14 réponse la plus facile d'un régulateur qui est
15 conservateur par définition, je ne parle pas de la
16 personne, je parle du régulateur, c'est très
17 différent - et ça fait sourire parce que beaucoup
18 de gens me connaissent - moi, ça va être non.

19 Moi, c'est si on n'est pas capable de me
20 prouver qu'on a besoin de plus d'argent, il n'y en
21 aura pas plus d'argent. Et je pense qu'en faisant
22 ça, bien je me dis, le bien public, il est là parce
23 qu'il n'y aura pas plus d'argent qui va sortir.
24 Vous allez devoir être plus innovateur. Et on veut
25 tous la même chose. Et je sens chez vous cette

1 les... je suis là depuis quelque temps dans Gaz
2 Métro. Effectivement, il y a eu, Monsieur Rhéaume,
3 des fois qu'on a débordé. On a débordé, on a été un
4 peu plus loin que le mois de décembre, mais je vous
5 dirais, et je ne veux pas revenir sur le passé,
6 mais je vous dirais qu'une grande partie du retard
7 a été causée par le monde gazier qui vous a amenée
8 en Alberta. Et vous avez demandé à la Régie de
9 déposer un dossier tarifaire avec plusieurs mois de
10 retard.

11 Écoutez, je veux dire, on ne peut pas,
12 nous, on ne peut pas faire venir une audience de
13 Gaz Métro si Gaz Métro n'est pas là. Et à ce
14 niveau-là, c'était correct que vous y soyez là-bas
15 parce que vous avez garanti... et je pense que vous
16 avez obtenu ce que vous pouviez obtenir. Vous avez
17 garanti les meilleurs tarifs pour vos clients. J'en
18 suis.

19 Mais là, je veux dire, la Régie n'est pas
20 toujours en retard et la Régie pose beaucoup de
21 questions, mais ce que je veux vous dire, c'est
22 qu'il ne faut pas me revenir avec un retard
23 historique important qui est causé ni par vous ni
24 par moi, mais qui est causé par le monde gazier. Je
25 pense qu'il faut retrouver un juste équilibre. Et

1 le juste équilibre, bien je vous avouerais qu'un
2 0/12, là, c'est pas un juste équilibre pour moi.
3 C'est, je dois vous croire sur parole et la bonne
4 foi se présume, mais moi pour signer, j'ai besoin
5 de plus que ça.

6 (10 h 02)

7 M. DAVE RHÉAUME :

8 R. Un instant, s'il vous plaît.

9 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

10 R. Je pense qu'on a très bien entendu vos propos et
11 vos inquiétudes. On se demandait s'il n'y a pas des
12 informations précises qu'on pourrait tout de même
13 vous produire prochainement sans refaire toutes les
14 pièces. Notamment, nous, on a des pièces de
15 comptabilité que l'on produit pour des besoins
16 internes au 5/7 et autres. Est-ce qu'il y a des
17 choses pour la cause tarifaire en cours qu'on
18 pourrait vous produire sans produire l'ensemble des
19 pièces à nouveau? On pourrait peut-être regarder
20 cette possibilité.

21 Q. [37] En fait, merci de l'ouverture. Et c'est ce
22 côté-ci qu'on va prendre un engagement qui est peu
23 habituel. Merci de l'ouverture. Écoutez, ce qu'on
24 va faire, c'est qu'on va regarder, si vous voulez
25 bien, avec nos personnes que je regarde maintenant,

1 de la haute comptabilité pour voir qu'est-ce qui
2 serait bien puis on va en discuter entre nous, mais
3 c'est sûr que cette ouverture-là, on l'apprécie
4 beaucoup. On va vous revenir dans la journée
5 quelque part pour vous préciser des choses si on
6 juge que, à ce moment-ci, pour ce dossier-ci, on a
7 quelques besoins. Est-ce que ça vous va, Monsieur
8 le Président?

9 LE PRÉSIDENT :

10 Tout me va. Alors, nous n'avons plus de questions.
11 C'est bien. Alors vous êtes libérée, Madame
12 Trudeau. Merci. Merci également à vous, Monsieur
13 Rhéaume. Nous passons maintenant au second panel?

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Oui, second panel. Puis je peux vous annoncer,
16 Monsieur le Président, puisque les gens se parlent,
17 on essaie d'être discret pendant que les choses se
18 déroulent devant vous, puis en lien avec les
19 questions relatives au CASEP, il y a déjà des
20 éléments de réponse qui ont été fournis par madame
21 Trudeau et monsieur Rhéaume, mais j'invite
22 peut-être s'il y a des questions supplémentaires à
23 diriger les questions à cet égard-là au panel
24 numéro 6 puisqu'il y aura un des témoins qui sera
25 en mesure de donner davantage de détail en lien

1 avec ce programme.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci pour l'information.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Donc panel 2. Panel 2, les gens vont s'installer.

6

7 PREUVE DE GAZ MÉTRO - Panel 2 : Modification au
8 traitement comptable des aides financières du PGEÉ

9

10 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

11 Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et Madame
12 les Régisseurs. Donc, première fois que je
13 m'adresse à vous aujourd'hui. Marie Lemay Lachance,
14 Gaz Métro. Ça me fait plaisir d'être ici. Alors, le
15 panel numéro 2 sur la modification comptable
16 relative au PGEÉ. Nos témoins sont prêts à être
17 assermentés par madame la greffière.

18

19 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce sixième (6e)
20 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

21

22 MARTINE BISAILLON, chef de service Comptabilité
23 réglementaire, Gaz Métro, ayant une place
24 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
25 (Québec);

1 MARC-ANDRÉ GOYETTE, économiste, Gaz Métro, ayant
2 une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
3 Montréal (Québec);

4

5 VINCENT POULIOT, chef de service Marché du carbone
6 et efficacité énergétique, Gaz Métro, ayant une
7 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
8 (Québec);

9

10 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, déposent et disent :

12

13 (10 h 07)

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors, j'ai compris, Maître Lemay Lachance, qu'il
16 n'y avait pas de présentation?

17 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

18 Exactement, ils sont prêts pour leur contre-
19 interrogatoire.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Et le seul groupe qui avait annoncé un contre-
22 interrogatoire était le GRAME. Mais je vois
23 également le ROEÉ est présent. Alors, tout le
24 monde, finalement. On va y aller par le GRAME
25 d'abord. Non, alors on m'indique, Maître Paquet,

1 que vous n'avez pas de questions. Ordre
2 alphabétique, c'est maître Gertler pour le ROEÉ.
3 Bonjour, Maître Gertler.
4 Me FRANKLIN S. GERTLER :
5 Bonjour, Monsieur le Président. Franklin Gertler
6 pour le ROEÉ. Juste une petite remarque avant de
7 commencer les questions. Tout à l'heure, il y a eu
8 une petite discussion à savoir si on était pour
9 interroger le panel 1. On a eu certaines questions
10 par rapport aux affirmations concernant l'effort au
11 PGEÉ, mais j'ai constaté que ce serait mieux,
12 probablement, de poser ces questions-là au panel
13 sur le PGEÉ.

14 L'autre chose que je voulais juste
15 mentionner également, puis ce n'est pas la première
16 fois que je le dis, c'est que si le témoin est pour
17 lire, à haut débit également, un document qui est
18 déjà préparé, un texte, j'imagine que c'est permis
19 mais... comme madame la vice-présidente de Gaz
20 Métro avait fait, ça serait mieux de le fournir en
21 même temps. Parce qu'à moins d'être sténographe, on
22 n'a pas nécessairement noté parfaitement tous les
23 textes. Alors, si c'est vraiment un témoignage
24 spontané, t'sais, de manière... ça va. Mais si
25 c'est écrit, je vous sou mets, ça devrait être

1 consigné au dossier.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Q. [38] Bonjour, Messieurs, Dame. Quelques questions
4 justement sur votre proposition au niveau des
5 modifications du traitement comptable des aides
6 financières du PGEÉ. Et, juste pour les fins des
7 notes sténos, on parle du document B-0239 et c'est
8 le Gaz Métro-13, document 3. Mes questions
9 commencent en vous faisant un certain suivi par
10 rapport à nos questions du ROEÉ en demandes de
11 renseignements, puis ça c'est... vos réponses,
12 évidemment, c'est le B-0227, qui se trouve à être
13 le document Gaz Métro-18, document 6. Et ma
14 première question c'est par rapport à votre réponse
15 à la question 5.1 qui se retrouve à la page 18.
16 Vous y êtes? Ça va? Alors, la question 5.1
17 c'était :

18 Veillez détailler comment l'approche
19 proposée permettra à Gaz Métro
20 d'accroître ses efforts en efficacité
21 énergétique.

22 Et c'était...

23 Si possible, veuillez donner un
24 exemple.

25 Puis la réponse, qui serait techniquement la

1 réponse 5.1.1, je pense, là, c'est un peu difficile
2 de savoir à quoi, quelle sous-partie a répondu
3 exactement, mais il dit... vous répondez :

4 Comme indiqué dans sa preuve (Gaz
5 Métro-13, Document 3), en plus de
6 permettre l'uniformisation du
7 traitement réglementaire avec
8 Hydro-Québec, l'approche proposée
9 permettra à Gaz Métro de maintenir et
10 même d'accroître sa capacité à
11 promouvoir l'efficacité énergétique
12 auprès de sa clientèle, tout en
13 minimisant le choc tarifaire
14 énergétique auprès de sa clientèle
15 tout en minimisant le choc tarifaire à
16 court et à moyen terme pour les
17 clients, ce qui élimine des incitatifs
18 importants pour le distributeur,
19 lequel cherche à maintenir sa position
20 concurrentielle, notamment face aux
21 produits pétroliers.

22 Puis deuxième paragraphe :

23 De plus, pour des raisons de cohérence
24 afin de ne pas favoriser
25 systématiquement les investissements

1 dans les infrastructures gazières
2 traditionnelles, il est nécessaire que
3 les investissements en efficacité
4 énergétique lesquels peuvent
5 contribuer à retarder des
6 investissements dans des
7 infrastructures soient rémunérés au
8 taux du coût moyen pondéré du capital.
9 Cette méthodologie crée un meilleur
10 incitatif que la méthode actuelle.

11 Bon. Il y a beaucoup de choses là-dedans évidemment
12 qui sont souhaitables pour mes clients. Mais je
13 veux juste faire certaines vérifications avec vous.

14 D'abord, par rapport à la notion de choc
15 tarifaire, est-ce que vous considérez que les
16 dépenses, le niveau de dépenses actuelles ou
17 prévues de Gaz Métro en matière d'efficacité
18 énergétique nous indiquent ou donnent à croire
19 qu'il y aura un problème de choc tarifaire par
20 rapport à ces dépenses-là, surtout dans le contexte
21 où ça permet justement de retarder possiblement
22 d'autres... des immobilisations, des équipements?

23 M. VINCENT POULIOT :

24 R. En fait, les dépenses actuelles sont relativement
25 stables depuis les dernières années. On constate

1 que les budgets du PGEÉ de Gaz Métro ont été autour
2 de, entre dix-huit et vingt millions (18-20 M\$)
3 dans les dernières années. Ce qui représente sur
4 les tarifs de distribution un poids ou un effet, si
5 on veut, qui varie entre trois point cinq pour cent
6 (3,5 %) et quatre pour cent (4 %). Donc, la valeur
7 des dépenses en efficacité énergétique a quand même
8 un poids relativement important.

9 On se positionne puis c'est toujours un
10 élément qui est sous-jacent à nos réflexions. On
11 veut éviter justement de créer des impacts
12 tarifaires beaucoup plus importants qui pourraient
13 à la limite avoir des effets sur notre
14 développement de marché et avoir des effets sur la
15 position concurrentielle du gaz naturel dans le
16 marché. Donc, ça fait partie des préoccupations de
17 fonds lorsqu'on développe un plan en efficacité
18 énergétique.

19 Comme on le voit dans le cadre du PGEÉ,
20 madame Trudeau l'a mentionné, c'est notre plan le
21 plus ambitieux et ça fait partie des éléments à la
22 base de notre réflexion. On voit les dépenses qui
23 sont en augmentation parce qu'on veut aller
24 chercher plus de mètres cubes et avoir des effets
25 encore plus importants sur l'environnement en

1 maximisant les retombées en termes de baisse de gaz
2 à effet de serre.

3 Donc, tout ça se traduit par un effet à la
4 hausse sur nos dépenses qui vont être retournées en
5 aide financière majoritairement aux clients. Mais
6 on passe d'un budget qui va être autour de vingt
7 (20 M\$), vingt et un millions (21 M\$) à près de
8 vingt-six millions (26 M\$) alentour de deux mille
9 vingt (2020). Donc, c'est un élément qui fait
10 partie de la réflexion. Sans parler d'un choc
11 tarifaire, parce qu'on ne connaît pas encore les
12 cibles qui vont nous être proposées ou imposées,
13 tout dépendant du contexte par TEQ dans le cadre du
14 plan directeur.

15 Donc, on pense préférable de mettre cet
16 élément-là dans... en fait, les aides financières
17 qui représentent près de quatre-vingt-cinq pour
18 cent (85 %) des coûts du PGEÉ dans la base de
19 tarification pour permettre justement de réduire
20 cet impact-là et favoriser la croissance des
21 économies d'énergie, et de reconnaître les
22 dépenses... pardon, les aides financières comme
23 étant un élément capitalisable au même titre que le
24 développement du réseau.

25 Q. [39] O.K. Ça me suscite quelques autres questions.

1 D'abord, puisque vous le mentionnez, est-ce que
2 vous êtes en discussion avec le TEQ pour suggérer à
3 ce moment-ci une cible?

4 R. En fait, on a vu tantôt le GRAME qui a déposé le
5 décret. Pour l'instant, c'est la seule information
6 que nous avons. Il y a également le gouvernement du
7 Québec qui a déposé le plan deux mille dix-sept-
8 deux mille vingt (2017-2020) en lien avec la
9 politique énergétique dans les dernières semaines.
10 Si on voit le document en question, on parle que
11 les cibles seraient définies vers le mois d'octobre
12 deux mille dix-sept (2017). Donc, on va attendre de
13 voir quelles seront les cibles que le gouvernement
14 va définir pour ce qui est du gaz naturel et/ou
15 pour Gaz Métro en particulier. Mais pour l'instant
16 tout ce qu'on a, c'est les éléments présentés dans
17 le cadre du décret.

18 Q. [40] Alors, vous êtes en train de me dire, si je
19 comprends bien, que, pour vous, ils travaillent, le
20 TEQ ou le gouvernement travaille en silo, on ne
21 vous pose pas la question : Quel serait un niveau
22 raisonnable ou atteignable.

23 (10 h 18)

24 R. En fait, on a eu des discussions avec eux, en fait
25 c'est nous-mêmes, on pose la question à savoir,

1 quelle va être la cible? Malheureusement, on n'a
2 pas eu de réponse additionnelle que celle... que
3 les informations divulguées dans le cadre du
4 décret.

5 Q. [41] Mais, Monsieur Pouliot, ce n'est pas ça ma
6 question. Ma question est à savoir si vous, dans
7 votre planification... parce que là vous demandez
8 un changement de traitement comptable permanent.
9 Je comprends qu'on est dans un dossier tarifaire,
10 Monsieur le Président, mais nous sommes aussi dans
11 un dossier de plan d'approvisionnement, entre
12 autres. Alors, sur un horizon plus long, alors quel
13 est le niveau d'effort que, vous, vous suggérez au
14 gouvernement?

15 R. En fait, les informations que nous avons transmises
16 à Transition énergétique Québec sont celles
17 présentes dans le dossier tarifaire actuel. Donc,
18 sur la base... sur l'horizon deux mille vingt
19 (2020), donc c'était l'exercice que nous avons
20 sous la main, donc c'est l'information que nous
21 leur avons transmise. Mais nous n'avons pas
22 transmis d'information au-delà de cette période-là.

23 Q. [42] O.K. Maintenant, une autre petite question
24 pour vous, puis je vais revenir plus précisément
25 dans un instant dans mes questions sur votre

1 proposition comme telle. Mais quand vous parlez de
2 choc tarifaire, vous parlez... bien, là, je pense
3 que vous avez mis que, pour l'instant, on ne voit
4 pas le choc tarifaire, vous êtes d'accord, mais
5 pour... vous craignez ou vous voyez... vous
6 entrevoyez la possibilité qu'il y aurait une
7 augmentation de tarifs plus importante en raison de
8 l'effort, c'est ça, en efficacité?

9 M. ANDRÉ GOYETTE :

10 R. C'est certain que plus on dépense dans le cadre des
11 mesures du PGEÉ plus, effectivement, ça induit un
12 impact tarifaire. Et, d'ailleurs, c'est pour ça...
13 je peux vous référer peut-être, là, à la pièce,
14 effectivement, B-0239, donc à notre preuve
15 finalement, à la page 13, où on compare l'impact
16 tarifaire de la mesure qu'on propose. Donc, de
17 reconnaître les aides financières du PGEÉ comme un
18 actif réglementaire. On peut voir, justement,
19 l'impact que ça a sur les tarifs et, dès deux mille
20 dix-huit (2018), en fait, c'est une baisse
21 tarifaire de distribution de trois point six pour
22 cent (3.6 %), des tarifs qui sont plus faibles en
23 termes de niveaux jusqu'en deux mille vingt-six
24 (2026), soit au cours des neuf prochaines années.
25 Et même sur quarante (40) ans, si on regarde

1 l'impact tarifaire cumulatif actualisé en dollars
2 d'aujourd'hui, on parle d'une baisse de dix point
3 un millions (10,1 M).

4 Donc, je pense que c'est... c'est ce que
5 monsieur Pouliot voulait faire ressortir dans notre
6 sensibilité, justement, par rapport aux tarifs,
7 c'est qu'on a une solution ici, on peut augmenter
8 nos efforts en termes d'efficacité énergétique tout
9 en minimisant, justement, l'impact tarifaire de ces
10 dépenses supplémentaires-là.

11 Q. [43] O.K. Ça, je vous suis. C'est juste parce que
12 c'est le mot « choc tarifaire », je ne pense pas
13 que ce soit défini, mais ça a un certain effet
14 choc, si vous permettez. Et là, à vous entendre, je
15 n'ai pas entendu qu'il y aurait un danger de choc
16 tarifaire venant des dépenses en efficacité
17 énergétique. C'est pour ça que...

18 M. VINCENT POULIOT :

19 R. En fait, juste pour compléter la réponse. La
20 définition du mot « choc » peut être très variable,
21 là. Ceci étant dit, si nos efforts sont appelés à
22 être augmentés, bien, l'ampleur du mot « choc » ou
23 l'effet du choc sera proportionnel aux efforts qui
24 sont requis. Donc, comme on ne connaît pas quels
25 sont les efforts requis, c'est difficile de

1 quantifier l'aspect du choc tarifaire.

2 Ceci étant dit, si on sait qu'aujourd'hui,
3 on dépense autour de vingt millions (20 M), vingt-
4 deux millions (22 M) par année en efficacité
5 énergétique puis que c'est appelé à augmenter,
6 bien, c'est clair que plus cette portion-là vas
7 augmenter plus ça va avoir un effet. Si on a une
8 solution qui nous apparaît très pertinente pour
9 réduire puis amortir cet effet-là sur plusieurs
10 années, indépendamment de la hauteur du choc, on
11 pourra l'amortir sur une période de dix (10) ans,
12 ce qui sera beaucoup plus bénéfique en termes de
13 retombées pour la clientèle dans les tarifs.

14 Q. [44] Maintenant, dans votre réflexion sur ces
15 questions-là, avez-vous regardé l'impact sur la
16 facture plutôt que de l'impact sur les tarifs?
17 Parce que vous allez être d'accord avec moi, je
18 pense, que si l'idée, quand on fait des dépenses en
19 efficacité énergétique, c'est de diminuer la
20 quantité de gaz que le client doit acheter, alors
21 est-ce que vous êtes d'accord avec moi que ce
22 serait pertinent de regarder également l'effet sur
23 la facture et non pas seulement sur le tarif?

24 R. L'effet sur la facture est également considéré. Si
25 vous référez à la preuve du PGEÉ, dans les faits

1 saillants, dès les premières pages, vous allez
2 avoir les réponses à vos questions, on parle de la
3 hauteur de cent quarante-cinq millions de dollars
4 (145 M\$) pour la première année. Donc, un effet
5 cumulatif, là, sur la durée de vie des mesures.

6 Si on cumule les effets sur la période de
7 deux mille dix-huit (2018) à deux mille vingt
8 (2020), on va parler de réductions totales
9 d'environ un demi-milliard de dollars (1/2 G\$),
10 donc près de cinq cents millions de dollars
11 (500 M\$) cumulativement sur tous les efforts
12 proposés par Gaz Métro en effets de réductions de
13 coûts à la fois sur les aspects de distribution,
14 mais sur les aspects de molécules également.

15 (10 h 23)

16 Q. [45] Mais je vous parle pour le client. Vous me
17 parlez d'un choc tarifaire, alors si le client...
18 son expérience à la fin du mois, c'est pas le coût
19 unitaire, je pense, du gaz, mais bien combien ça
20 lui coûte à la fin du mois.

21 R. C'est ça. Ceux qui participent au programme vont
22 avoir des réductions importantes, ça c'est clair.
23 Ceux qui ne participent pas c'est eux... c'est vers
24 eux aussi qu'on a des préoccupations, de façon à ne
25 pas augmenter les tarifs de façon substantielle.

1 Donc, comme on sait que le poids représente entre
2 trois (3 %) et quatre pour cent (4 %) actuellement.
3 Ce qu'on veut éviter c'est que ça passe à huit (8
4 %) à dix pour ça (10 %), donc c'est ça qui nous...

5 Q. [46] Mais d'où l'intérêt aussi, Monsieur Pouliot,
6 d'avoir, j'imagine, à terme des mesures qui vont
7 chercher à peu près tous les clients, là, pour
8 qu'ils puissent à ce moment-là profiter de la
9 baisse de la facture.

10 R. Oui, en fait c'est notre objectif d'avoir un
11 portefeuille d'une vingtaine de programmes
12 d'efficacité énergétique qui visent le marché
13 résidentiel, affaires et grande entreprise. On a
14 une croissance du nombre de projets financés à
15 chaque année, donc ça fait partie effectivement de
16 nos objectifs de rejoindre le plus de clientèle.

17 Q. [47] Là, tout à l'heure, vous m'avez mentionné, je
18 pense que le PGEÉ pourrait atteindre huit (8 %) à
19 dix pour cent (10 %) de la facture à terme, si j'ai
20 bien compris. Puis je vous demande si c'est
21 vraiment une estimation réaliste ou c'est chiffré
22 ou c'est juste quelque chose que vous sortez comme
23 ça?

24 R. Non, c'était simplement un exemple.

25 Q. [48] O.K. Merci. Maintenant, il y a une autre chose

1 qui m'inquiète par rapport à cette question-là de
2 la justification que vous offrez pour la mutation,
3 si on veut, la capitalisation des dépenses en
4 matière d'efficacité énergétique. C'est que, bon,
5 on comprend que vous faites des arguments de
6 logique ou de cohérence et... mais la chose que je
7 me demande, puis vous parlez aussi du cadre
8 réglementaire qui fait en sorte que, selon vous si
9 j'ai bien compris, il y a des protections, si on
10 veut, qui sont offerts par le fait qu'on doit
11 vérifier la rentabilité des programmes et tout ça.

12 Mais pour moi la question que je me pose
13 encore c'est que : est-ce que vous êtes en mesure
14 de faire la démonstration que le changement que
15 vous proposez n'aurait pas pour effet de favoriser
16 l'enrichissement des mesures, c'est-à-dire de
17 donner plus de subventions en termes de dollars
18 pour qu'il soit à ce moment-là comptabilisé. Et de
19 favoriser cet aspect-là plutôt que de vraiment
20 arriver avec des améliorations au niveau de
21 l'efficacité, au niveau de la diminution des mètres
22 cubes ou la diminution des gaz à effet de serre.
23 Autrement dit, parce qu'on a dans le dossier il y a
24 toute la question à savoir : est-ce qu'il y a des -
25 parce que c'est pour ça que pour la Régie

1 ultimement, c'est le niveau dépenses qu'ils doivent
2 regarder. Est-ce que le niveau de dépense...est-ce
3 qu'on aura la même protection en capitalisant que
4 maintenant, pour le contrôle des dépenses pour
5 qu'elles soient aux bons endroits et au bon niveau.

6 R. La réponse à votre question est totalement « oui »
7 dans le sens où chacun des programmes du PGEÉ de
8 Gaz métro est évalué dans des cycles réguliers,
9 donc il y a un rapport très précis qui est apporté,
10 il y a des recommandations qui sont générées par
11 les évaluateurs qui amènent des recommandations en
12 lien avec le niveau des aides financières ce qui
13 nous paramètres ou aux aides financières dans le
14 cas... dans le cas qui nous intéresse.

15 Donc, oui, il y aura toujours la même... le
16 même intérêt et la Régie aura toujours
17 l'opportunité justement de porter un regard sur
18 chacun des paramètres des programmes, sur le niveau
19 des aides financières. Vous avez mentionné dans
20 votre question les indices de rentabilité sont des
21 outils très précieux, justement pour s'assurer les
22 programmes sont bien calibrés et qu'ils demeurent
23 rentables, c'est-à-dire que les bénéfices qu'ils
24 génèrent à terme sont supérieurs aux coûts
25 engendrez pour les produire.

1 (10 h 28)

2 Q. [49] Il y a une autre question qui m'est venue,
3 Monsieur Pouliot. Juste c'est plus sur comment, en
4 termes de présentation, des propositions
5 réglementaires. Est-ce que vous proposez que... ou
6 est-ce que le changement de traitement comptable va
7 amener à un changement dans la façon de présenter
8 les programmes ou le PGEÉ aux fins du dossier
9 tarifaire? Parce que là, on est dans les dossiers
10 tarifaires, puis là, vous parlez de taux
11 d'investissement, est-ce que ça changera quelque
12 chose au niveau de comment c'est mené, selon vous?

13 R. Sous réserve, les commentaires additionnels de mes
14 collègues là, qui traitent davantage des aspects
15 comptables là, en ce qui nous concerne, je ne vois
16 pas d'impact là. Il y aura toujours des aides
17 financières, il y aura toujours des coûts
18 administratifs qui seront générés. Qu'une partie
19 soit capitalisée sous forme d'investissement dans
20 la base de tarification ne changerait pas la façon
21 dont on va présenter les résultats ou les
22 propositions dans le cadre des dossiers tarifaires.

23 Q. [50] Alors, pour vous, ça va être la même chose? Le
24 PGEÉ devrait être approuvé annuellement par la
25 Régie? C'est des dépenses, mais ce ne sera pas des

1 dépenses qui sont dans le coût de service annuel,
2 mais bien des éléments d'investissements
3 capitalisés? C'est ça?

4 Mme MARTINE BISAILLON :

5 R. Oui, effectivement. Les dépenses vont être ou les
6 investissements, ils vont être approuvés au même
7 titre que toutes les additions à la base de
8 tarification.

9 Q. [51] Bon. Merci. Parce que moi, je ne suis pas
10 contre l'idée qu'on le fasse autrement. On a déjà
11 eu des causes dédiées plus en efficacité
12 énergétique, je me demande si on va revenir, peut-
13 être, à ça, dans un contexte de, justement, de TEQ
14 puis l'approbation du plan et de ces choses-là.
15 C'est pour ça que je vous pose la question.

16 Maintenant, je suis toujours dans les
17 réponses au ROÉÉ, le B-0227, qui se trouve être,
18 juste pour les fins des notes sténo, le Gaz Métro-
19 18, document 6. Et, je suis à la réponse à notre
20 question 5.3.2, là, on vous pose la question :

21 Sinon veuillez indiquer, selon vos
22 estimations, quel serait l'effet sur
23 la consommation de gaz d'une baisse
24 tarifaire soutenue, telle que
25 proposée, quel serait l'effet sur la

1 s'attend pas à des changements
2 significatifs de sa demande en lien
3 avec sa proposition de modification au
4 traitement comptable des aides
5 financières du PGEÉ.

6 Alors, juste quelques questions.

7 J'ai déjà fait des études un peu en
8 économie, quand on dit : « Toute chose étant égale,
9 par ailleurs » là, pour vous, qu'est-ce qui est,
10 pour la Régie, là, qu'est-ce qui est dans cette
11 boîte noir, dans ce cas-ci, boîte à surprise?

12 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

13 R. En fait, ici, ce qu'on veut dire, c'est tout
14 simplement que nous on a comparé notre proposition,
15 donc notre proposition de considérer les aides
16 financières comme un actif réglementaire par
17 rapport à la situation qui est actuelle, de passer
18 en dépense l'ensemble des... Et, donc, c'est
19 seulement sur ces effets-là qu'on voit une baisse
20 tarifaire de trois point six pour cent (3,6 %),
21 donc liée à notre proposition. Donc, c'est tout ce
22 qu'on veut dire par : « Toute chose étant égale par
23 ailleurs », c'est qu'il n'y a pas d'autres
24 variables explicatives qui ont été considérées dans
25 ce calcul-là, nonobstant le fait de comparer ces

1 deux situations-là, justement dans l'objectif
2 d'isoler l'impact tarifaire relié à notre
3 proposition. C'est tout simplement ça.

4 Q. [52] O.K. Mais, juste pour... Parce que là, vous
5 demandez à la Régie d'approuver le changement,
6 j'aimerais savoir, parce que vous n'avez pas fait,
7 si je comprends bien, vous n'avez pas fait d'étude
8 de sensibilité par rapport aux trois point six pour
9 cent (3,6 %), mais je vous demande quel... Au
10 niveau de risques réglementaires, si on veut, là,
11 quel serait le type de circonstances qui viendrait,
12 finalement, faire en sorte que votre trois point
13 six pour cent (3,6 %) ne tiendrait pas?

14 (10 h 34)

15 R. En fait, Monsieur le Président, on a fait ces
16 évaluations-là sur la base, justement, des
17 prévisions, des dépenses du PGEÉ actuellement dans
18 le dossier tarifaire, donc c'est sûr que si les
19 dépenses s'avèrent plus importantes que prévues,
20 bien, la différence entre la méthode proposée de
21 capitaliser les aides financières et la méthode
22 actuelle va induire un plus gros pourcentage. Donc,
23 en fait, la méthode qu'on proposerait permettrait
24 davantage, dans le fond, en repoussant via
25 l'amortissement des dépenses, de diminuer davantage

1 le choc tarifaire. Mais sur la base, si les
2 dépenses se concrétisent de la manière dont elles
3 sont prévues, bien on devrait retrouver,
4 effectivement, là, c'est mathématique, une baisse
5 du choc tarifaire de trois point six pour cent
6 (3,6 %).

7 Q. [53] Si choc il y en a. O.K. Maintenant, dans votre
8 réponse, vous disiez que Gaz Métro ne s'attend...
9 vers la fin, là, ne s'attend pas à des changements
10 significatifs de sa demande en lien avec la
11 proposition. Alors, j'aimerais juste comprendre...
12 bien, j'aimerais d'abord savoir qu'est-ce que vous
13 entendez par « changements significatifs », là,
14 est-ce que vous êtes en mesure de me qualifier le
15 mot « significatifs »?

16 R. En fait, peut-être, juste peut-être une petite mise
17 en contexte, Monsieur le Président, cette question-
18 là fait suite à une question précédente qui nous
19 demandait si on avait fait une analyse... on avait
20 déjà fait une analyse d'élasticité sur une baisse
21 des tarifs d'un pour cent (1 %). Et Gaz Métro
22 répondait à ça qu'elle n'avait pas effectué une
23 analyse d'élasticité de prix.

24 Néanmoins, on a tenté quand même de
25 répondre à la question selon notre expérience, et

1 particulièrement certaines expériences en prévision
2 de la demande, Monsieur le Président, et ce qu'on
3 dit ici, en fait, c'est qu'une baisse tarifaire en
4 distribution de trois point six pour cent (3,6 %),
5 il faut bien comprendre, d'une part, que la
6 distribution c'est peut-être, je dirais,
7 dépendamment du marché résidentiel, peut-être
8 quarante (40), cinquante pour cent (50 %) de la
9 facture globale. Dès qu'on s'en va vers nos grands
10 clients industriels, c'est, bien sûr, une
11 proportion moins importante de la facture globale.

12 Autre chose, ce qu'on dit, c'est, dans nos
13 modèles prévisionnels, les modèles prévisionnels
14 prennent en considération la position
15 concurrentielle. Donc, pour évaluer la signature de
16 nouveaux clients, notamment la conversion clients
17 au mazout et au propane, et donc, ce qu'on disait,
18 c'est, effectivement, une... le fait de soutenir
19 cette position concurrentielle-là, bien que les
20 chiffres sont... c'est trois point six pour cent
21 (3,6 %) de baisse tarifaire, ça nous permettrait de
22 faire quelques ventes supplémentaires. C'est ce
23 qu'on... c'est ce que les modèles nous disent au
24 niveau de la conversion mazout.

25 Mais ça, c'est vraiment pour les nouveaux

1 clients. Et donc, les nouveaux clients, bien qu'on
2 signe des ventes en deux mille dix-huit (2018), les
3 consommations vont se faire sentir un peu en deux
4 mille dix-huit (2018), un peu en deux mille dix-
5 neuf (2019) et c'est un peu de cette manière-là
6 qu'on a répondu en disant : « Ça ne devrait pas
7 avoir de changements très significatifs au niveau
8 de la demande. » Parce que, bref, ce n'est que sur
9 les nouvelles ventes que ça risque d'avoir un
10 impact direct et ces nouvelles ventes-là, quand on
11 les signe dans la cause tarifaire deux mille dix-
12 huit (2018), bien ça peut prendre, avec la
13 maturation, un certain temps, là, avant que la
14 consommation soit au rendez-vous. Donc, on ne
15 s'attend pas à avoir des changements significatifs
16 au niveau de la demande. C'est tout simplement ça.

17 Q. [54] Parce que vous m'avez surpris un peu, je dois
18 vous avouer que normalement, moi je m'attendrais
19 que si les tarifs baissent de trois point six pour
20 cent (3,6 %), que maman va moins souvent frapper à
21 la porte de la salle de bain pour crier après son
22 ado d'arrêter de prendre une douche de quarante-
23 cinq (45) minutes parce que la facture va être
24 moins forte. Alors, ça ne me semble pas cadrer avec
25 la logique micro-économique normale de dire qu'on

1 peut baisser de trois point six pour cent (3,6 %)
2 puis ça ne change pas le... ça n'a pas une tendance
3 vers le haut sur la consommation. C'est ça qui...
4 c'est pour ça que ça m'étonne un peu, là. Je ne
5 sais pas si vous êtes capable de nous éclairer
6 pourquoi, parce que... À ce moment-là, le même
7 argument nous laisserait croire que, bien, le choc
8 tarifaire de l'augmentation de trois point six pour
9 cent (3,6 %) ce n'est pas important parce que les
10 gens vont continuer à en acheter pareil, là.

11 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

12 Peut-être juste... je me permettrai une courte
13 intervention, là. Bon, la ROEE avait prévu une
14 quinzaine de minutes, là, pour son intervention. Je
15 tiens aussi à mentionner que le ROEE n'a pas traité
16 de cet enjeu-là dans son mémoire, s'est tout de
17 même réservé le droit de poser des questions au
18 panel, là, ça on l'a bien... on l'a bien compris,
19 mais je tente de comprendre exactement où mon
20 confrère tente d'en arriver avec cette ligne de
21 questions-là.

22 (10 h 39)

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Gertler, effectivement, pour le temps...

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 O.K.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... combien en prendriez-vous encore dans votre...

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Ah! Beaucoup de temps, Monsieur le Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Ça veut dire? Parce que j'ai compris que c'était...

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Un autre cinq minutes à peu près, Monsieur le

11 Président.

12 LE PRÉSIDENT :

13 J'ai fait des analyses de sensibilité dans le passé

14 sur les cinq minutes et souvent... je ne parle pas

15 de vous, mais je parle de l'ensemble, donc... Et

16 donc cinq minutes, puis j'ai tendance à abonder

17 aussi dans le sens de votre consœur, c'est-à-dire

18 qu'il y a eu des réponses et...

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 O.K. Bon.

21 LE PRÉSIDENT :

22 ... au-delà de la douche et ils ne voient pas le...

23 En tout cas, si vous avez des compléments à donner,

24 allez-y.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 O.K.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, il y avait un complément maître Gertler,
5 d'après ce que j'ai saisi.

6 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

7 R. En fait, peut-être pour faire du pouce, Monsieur le
8 Président, sur ce que le procureur parlait ici, de
9 toute chose étant égale par ailleurs, et revenir
10 justement sur une des justifications de notre
11 proposition, c'est que, oui, le fait de faire
12 davantage d'efficacité, de faire davantage
13 d'efforts et donc d'avoir davantage de dépenses,
14 ça, ça crée effectivement un impact tarifaire. Et
15 ce n'était pas inclus dans le « toute chose étant
16 égale par ailleurs » puisqu'on comparait seulement
17 notre proposition par rapport à l'ancienne méthode.

18 Et c'est pour ça qu'on trouvait que c'est
19 une méthode qui est intéressante puisque ça nous
20 permet de faire davantage d'efficacité énergétique
21 qui, lui, créé un impact tarifaire à la hausse,
22 mais de diminuer cet impact-là avec, dans le fond,
23 notre proposition.

24 Donc, c'est ça, d'une part il y a une
25 augmentation des tarifs, d'autre part on réussit à

1 maintenir ou à réduire cet impact tarifaire-là par
2 la mesure et c'était ça notre objectif.

3 Donc, globalement, c'est difficile de
4 répondre exactement à la question, mais l'idée
5 c'est qu'on veut le plus possible amoindrir
6 l'impact tarifaire lié à l'augmentation de notre
7 effort.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Q. [55] O.K. Une dernière question, Monsieur le
10 Président. Je passe au dernier petit sujet. C'est
11 je suis toujours dans les réponses aux DDR du ROÉÉ.
12 Excusez-moi, je suis dans le numéro 2, pas le
13 numéro 1, c'est-à-dire la pièce B-218, à la page 5.
14 C'est ça. Puis c'est par rapport à l'utilisation,
15 Monsieur... B-218, à la page 5.

16 Mais là, on parle de... c'est là où vous
17 parlez de l'utilisation d'une fourchette d'entre...
18 de FortisBC entre six et dix pour cent (6 %-10 %)
19 pour les économies naturelles dans le plan
20 d'approvisionnement.

21 Et là, vous dites, comme j'ai dit, à la
22 page 5 de B-218, excusez-moi :

23 Gaz Métro utilise la fourchette
24 utilisée par FortisBC qui se situe
25 entre 6% et 10% et calculée par les

1 consultants mandatés par FortisBC. Gaz
2 Métro détermine le taux en fonction du
3 contexte à l'intérieur de cette
4 fourchette. Depuis la cause tarifaire
5 2014, dans un contexte où le prix du
6 gaz naturel est bas, le taux utilisé
7 est de 6%. Dans un contexte où le prix
8 du gaz remonterait, l'incitatif pour
9 la clientèle d'accroître son
10 efficacité énergétique augmenterait et
11 Gaz Métro ajusterait son taux à 8% ou
12 10%, selon le prix du gaz naturel en
13 vigueur.

14 Est-ce que... bien d'abord, juste pour comprendre,
15 si on dit « prix du gaz naturel » c'est
16 l'équivalent essentiellement d'un tarif de Gaz
17 Métro pour le gaz naturel. Est-ce que vous êtes
18 d'accord avec moi, dans les faits que vous
19 observez, ce serait la même chose?

20 R. Monsieur le Président, je ne suis pas certain de
21 bien saisir la question. Je pense que c'est une
22 question qui devrait être référée au panel 6, en
23 fait, sur le plan d'approvisionnement gazier. Ce
24 type de... Comment dire? Ces informations-là qui
25 proviennent de l'étude de FortisBC sont utilisées,

1 en fait, pour les prévisions au niveau du modèle
2 prévisionnel.

3 Q. [56] O.K.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Gertler, est-ce que vous avez...

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Oui, mais je pense, ça va mettre fin, Monsieur le
8 Président.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Vous avez saisi la question. Oui.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Oui. Non, mais ça va aller.

13 LE PRÉSIDENT :

14 O.K. Merci.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Donc, il restait sur l'horaire maître Neuman et la

19 Régie. Nous allons prendre une pause, maître

20 Neuman. Vous avez toujours quinze (15) minutes?

21 Vous avez fait ça, hein, avec un signe de main.

22 O.K. Alors, nous allons prendre la pause et revenir

23 à onze heures (11 h 00). Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (11 h 03)

3 DISCUSSION

4 LE PRÉSIDENT :

5 Alors, nous poursuivons avec maître Neuman. Oui,
6 oui, je vous vois, effectivement.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. J'ai, avant
9 que mon confrère y aille de sa ligne de questions,
10 peut-être des questions d'intendance en lien avec
11 ce que vous avez annoncé en début d'audience,
12 Monsieur le Président.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est vrai.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 En fait vous avez... Concernant le souhait de la
17 Régie qu'on prévoit soit des panels ou s'assurer
18 que les témoins soient disponibles pour différents
19 sujets.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Hum, hum.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 D'abord, les conditions de service relativement à
24 la politique de dépôt, les garanties en lien avec
25 les dépôts, je me permets une question, et j'ai

1 consulté mon confrère maître Charlebois quant à sa
2 satisfaction des réponses qui ont été données par
3 le panel numéro 1. Et, là, je me permets de poser
4 la question à la Régie. Peut-être que j'aurais dû
5 le faire avant la pause, je m'en excuse. Si la
6 Régie est satisfaite pour l'instant des réponses
7 qui ont été données ou si nous devons prévoir un
8 panel spécifique à cet égard-là.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Pour le moment c'est bien. Et si d'ici la fin de
11 journée, nous identifierons d'autres d'autres
12 volets, nous allons vous revenir.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Parfait. Excellent!

15 LE PRÉSIDENT :

16 Après la pause du dîner.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Excellent! Parlant de la pause de dîner, j'ai,
19 concernant l'engagement numéro 1, nous pouvons
20 d'emblée vous dire qu'au retour du lunch, nous vous
21 reviendrons avec le niveau de détail que nous
22 serons en mesure de vous donner en lien avec cet
23 engagement-là. Et possiblement que, et très
24 certainement, ça a un lien avec le deuxième sujet
25 que vous avez annoncé.

1 D'entrée de jeu, vous annoncez, Monsieur
2 le Président, base de tarification et compte de
3 stabilisation. Tel que le résultat de l'engagement
4 numéro 1 aussi sera de nature à alimenter les
5 discussions. Mais on vous revient avec plus de
6 détail au retour du lunch.

7 Pour le tarif de transport, le panel 8, il
8 y aura un témoin qui sera en mesure de répondre aux
9 questions qui pourraient être posées par la Régie
10 ou toute autre personne dans la salle en lien avec
11 le tarif de transport.

12 Contrat d'entreposage, nous prenons bonne
13 note du souhait de la Régie d'interroger le panel
14 numéro 6 dans le cadre du huis clos. Maintenant, je
15 présume que ça se fera... Les huis clos qui se
16 feront demain. Quand exactement? Je comprends que
17 le calendrier d'audience prévoit une demi-journée
18 demain à toute fin ou en début. Je ne sais pas si
19 là-dessus vous avez une idée de l'ordonnancement
20 des sujets à aborder. Bref, ce que je peux vous
21 annoncer, c'est que les gens ont été informés et
22 ils se rendront disponibles au souhait de la Régie.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Parfait.

3 LE PRÉSIDENT :

4 On vous dira après le dîner également si on le
5 prévoit au début ou à la fin.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Excellent! Et finalement l'amendement oral. Il nous
8 aura permis de, effectivement, en venir à la
9 conclusion qu'il est souhaitable que nous
10 procédions à un tel amendement oral. Alors, la
11 requête, la dernière requête qui a été déposée au
12 dossier... Excusez-moi, je vais seulement vous la
13 signifier ou vous l'indiquer. Mon ordinateur me
14 fait des misères. Alors je me tourne vers ma
15 collègue qui n'a pas...

16 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

17 La cinquième.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Cinquième demande réamendée qui constitue la pièce
20 B-244, nous devrions l'amender de la façon
21 suivante :

22 Afin qu'elle y prévoit une conclusion
23 visant à reconduire jusqu'à la
24 décision à intervenir lors du prochain
25 dossier tarifaire, soit le dossier

1 tarifaire 2019, à titre de projet
2 pilote, la tenue des séances de
3 travail aux fins de consultation
4 réglementaire proposée par Gaz Métro
5 selon les modalités décrites aux
6 sections 2.1.3 et 2.2 de la pièce
7 B-0009 du dossier R-3970-2016, sous
8 réserve des précisions émises à la
9 section 2.1 de la décision D-2016-191.

10 Voilà! Je pense que ça rejoint les objectifs
11 poursuivis : efficacité, efficience réglementaire.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Effectivement. Et nous avons pris note de
14 l'amendement. Nous allons en disposer dans la
15 décision finale.

16 Me MARC TURGEON :

17 Et ça comprend l'engagement qu'en deux mille dix-
18 neuf (2019) le projet pilote tel qu'amendé va être
19 sujet d'audiences et...

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Oui.

22 Me MARC TURGEON :

23 ... qu'il va y avoir un rapport?

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Il y aura un rapport, effectivement. C'est un

1 compte rendu qui était requis de la part de la
2 Régie dans cette décision-là. Et, effectivement,
3 on...

4 Me MARC TURGEON :

5 Donc, c'est couvert par la D-2016-191?

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Là, c'est une bonne question, Maître Turgeon, mais
8 je le fais d'emblée. Et ceci comprendra un compte
9 rendu dans le cadre du dossier tarifaire deux mille
10 dix-neuf (2019) que les témoins de Gaz Métro se
11 sont engagés à faire séance tenante ici
12 aujourd'hui. Ça vous va?

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui. Est-ce qu'il y a d'autres points?

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Pour moi ça fait le tour. Donc je laisse...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ça fait le tour. Bonjour, Maître Neuman. Vous êtes
19 prêt à procéder?

20 (11 h 08)

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui, absolument. Merci. Bonjour, Monsieur le
23 Président; rebonjour, Madame, Monsieur les
24 Régisseurs.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. [57] Bonjour, Messieurs, Madame. Dominique Neuman
3 pour Stratégies énergétiques et l'Association
4 québécoise de lutte contre la pollution
5 atmosphérique. Donc, nous prenons note et nous
6 appuyons, d'ailleurs, la proposition de Gaz Métro
7 d'amortir dorénavant ses coûts de programme du PGEÉ
8 sur une période de dix (10) ans, comme Hydro-Québec
9 Distribution le fait. Et même je dois ajouter comme
10 Hydro-Québec Distribution le fait suite à une
11 décision de la Régie et suite à une proposition, à
12 l'époque, de Stratégies énergétiques et, à
13 l'époque, son partenaire, le Groupe STOP. Donc,
14 nous sommes un peu à l'origine de ce qui existe
15 chez Hydro-Québec Distribution aujourd'hui.

16 Donc, nous appuyons cet amortissement sur
17 dix (10) ans, mais selon un raisonnement un peu
18 plus nuancé que ce que Gaz Métro énonce dans sa
19 preuve. Et notre questionnement porte sur la durée
20 de vie moyenne pondérée des mesures du PGEÉ. Je
21 vous réfère à votre pièce qui porte le numéro
22 B-0239, qui est la plus récente version de Gaz
23 Métro-13, document 3, à la page 14. Sur cette page,
24 aux lignes 7 à 11, vous indiquez :

25 Tout comme Hydro-Québec, la période

1 d'amortissement proposée par Gaz Métro
2 est de 10 ans et est basée en tenant
3 compte de deux principes, soit ceux de
4 l'appariement, qui prescrit à amortir
5 les investissements du PGEÉ sur une
6 période équivalente à celle pour
7 laquelle les bénéfices des mesures
8 d'économie d'énergie sont anticipés,
9 et de la prudence, qui prend en
10 considération le degré d'incertitude
11 associé à l'anticipation des
12 bénéfices.

13 Et vous poursuivez en disant que la durée de vie
14 moyenne pondérée des mesures du PGEÉ est, selon
15 vous, de dix-huit (18) ans. Nous avons procédé à
16 refaire le calcul de la durée de vie moyenne
17 pondérée des mesures du PGEÉ à partir de votre
18 propres données sur la durée de vie moyenne de
19 chacune des mesures et en utilisant la même méthode
20 qu'Hydro-Québec avait à l'époque utilisée pour
21 calculer sa propre durée de vie moyenne pondérée de
22 l'ensemble des mesures de son PGEÉ. Et cela se
23 trouve dans notre preuve, qui est la pièce
24 C-SÉ-AQLPA-0028, SÉ-AQLPA-2, document 1, aux pages
25 14 et 15.

1 À la page 14, il y a un tableau qui énonce
2 les hypothèses par lesquelles la durée de vie
3 moyenne pondérée des mesures du PGÉE d'Hydro-Québec
4 Distribution a été calculée. Donc, nous avons
5 repris ce même tableau, avec sa même méthodologie,
6 en y insérant les données des programmes de Gaz
7 Métro, et ça se trouve à la page 15 de notre
8 rapport, et nous aboutissons à une durée de vie
9 moyenne pondérée de quatorze virgule quatre-vingt-
10 cinq (14,85) ans, donc à peu près quinze (15) ans.

11 Et, si ces données étaient exactes...
12 d'abord ça serait moins que le dix-huit (18), mais
13 si ces données étaient exactes, si c'est quatorze
14 (14) ou quinze (15) ans, dans ce cas nous sommes
15 d'accord à ce que votre période d'amortissement,
16 pour les coûts de programmes du PGÉE, soit de dix
17 (10) ans parce que c'est effectivement un petit peu
18 moins que le quatorze (14) ans.

19 Mais si, par contre, pour... il y avait
20 quelque erreur dans notre méthodologie et que c'est
21 effectivement dix-huit (18) ans, dans ce cas, nous
22 favoriserions quelque chose... une période
23 d'amortissement qui est plus proche de dix-huit
24 (18) ans et, par exemple, ça pourrait être de
25 quinze (15) ans, mais pas aussi bas que dix (10)

1 ans.

2 Donc, vous avez pris connaissance de notre
3 preuve et j'aimerais voir un peu comment est-ce que
4 vous expliquez que, lorsque l'on applique la même
5 méthode d'Hydro-Québec, nous, nous arrivons à
6 quatorze virgule quatre-vingt-cinq (14,85) ans de
7 durée de vie moyenne pondérée et non pas à dix-huit
8 (18) ans?

9 (11 h 13)

10 M. VINCENT POULIOT :

11 R. En fait la réponse est très simple. C'est
12 simplement que la base utilisée pour répartir est
13 différente. Donc les durées de vie ce sont des
14 données qui sont présentes dans notre dossier et
15 donc votre calcul est tout à fait juste et je ne
16 remets pas en question la façon dont Hydro-Québec
17 calcule ses durées de vie ni son calcul pondéré.
18 Ceci étant dit, dans le présent dossier ce qu'on
19 cherche à étaler dans le temps ce sont les aides
20 financières.

21 Donc, ce qu'on a fait c'est qu'on a fait un
22 calcul pondéré en fonction du poids relatif des
23 aides financières de chacun des programmes,
24 fonction de la durée de vie de chacun de ces
25 programmes-là. Donc même si les économies sont sur

1 des durées de vie différentes, ce qu'on a pris
2 c'est les durées de vie de chacun des programmes,
3 on a pris les aides financières de chacun des
4 programmes et c'est avec ces deux données-là qu'on
5 a fait le calcul pondéré qui nous amène à dix-huit
6 (18) ans.

7 Votre calcul est tout à fait juste, sauf
8 qu'il est fait sur la base des économies d'énergie.
9 Nous, on pense que comme c'est des coûts qu'on
10 amortit dans le temps, il est préférable d'utiliser
11 les aides financières parce que c'est le coût qu'on
12 cherche à amortir. Donc, les deux réponses sont
13 tout à fait justes, cependant ils ne sont pas faits
14 à partir des mêmes prémisses.

15 Q. [58] O.K. Alors, ça répond à notre questionnement,
16 donc au lieu d'avoir... au lieu d'avoir pris les
17 économies qui se trouvent dans les premières
18 colonnes du tableau vous avez pris les aides
19 financières en les pondérant selon la durée de vie
20 propre à chacun des programmes. O.K.

21 Mais dans ce cas est-ce que passer de dix-
22 huit (18) ans à dix (10) ans, c'est pas un écart un
23 peu trop grand pour appliquer le principe de
24 prudence? C'est-à-dire est-ce que vous ne seriez
25 pas mieux de prendre quelque chose qui pourrait

1 être approximativement de quinze (15) ans pour
2 amortir vos coûts de programme dorénavant?

3 R. En fait, si vous prenez votre quinze (15) ans, vous
4 disiez tout à l'heure que vous étiez d'accord à le
5 ramener à dix (10) ans, on est d'accord sur le
6 principe que sur les économies, on arrive au même
7 calcul. On a utilisé dix-huit (18) ans sur la base
8 des aides financières. La raison pourquoi on ramène
9 à dix (10) ans, c'est simplement pour... je pense
10 que le principe de prudence est primordial. On le
11 voit lorsqu'on fait des évaluations de programmes,
12 un des paramètres qu'on évalue c'est la durée de
13 vie. La durée de vie va être évaluée en fonction de
14 la littérature actuelle, donc il peut arriver qu'il
15 y ait des variations dans la durée de vie. Exemple,
16 un système de chauffage ou un chauffe-eau peut
17 avoir aujourd'hui une durée de vie évaluée à quinze
18 (15) ans parce que c'est la technologie qui est en
19 place. Dans quelques années, on pourrait avoir une
20 variation suite à prochaine étude, une revue de
21 littérature qui dit : non, finalement la durée de
22 vie c'est pas quinze (15) ans, c'est plutôt de
23 douze (12) ans. Ce qui viendrait à ce moment-là
24 réduire la période associée à l'amortissement de
25 ces aides financières-là.

1 Donc, sur ce principe-là de prudence, on
2 croit tout à fait justifié d'être conservateur sur
3 l'approche, d'autant plus que ça correspond
4 également à ce que la Régie a convenu d'utiliser
5 pour les fins du dossier d'Hydro-Québec, donc dans
6 un principe d'appariement réglementaire également.
7 Donc, on pense que c'est la meilleure solution dans
8 le contexte.

9 Q. [59] D'accord. Par ailleurs, vous proposez de créer
10 deux CFR d'une part... bien, de maintenir le CFR
11 existant des coûts d'opération du PGEÉ hors base
12 portant intérêt et de créer un deuxième CFR hors
13 base portant intérêt pour les coûts des programmes.
14 Mais si je comprends bien, la période
15 d'amortissement des coûts des programmes débutera
16 l'année du premier (1er) octobre qui est
17 postérieure à l'année d'entrée en vigueur, de début
18 des programmes. Donc vous perdez, si je peux
19 m'exprimer ainsi, la première année, l'année de
20 mise en vigueur. Et c'est seulement à partir de
21 l'année suivante que l'amortissement aura lien,
22 c'est bien ça?

23 Mme MARTINE BISAILLON :

24 R. Effectivement, oui.

25 Q. [60] O.K. Et dans ce cas si vous créez un CFR, les

1 seules choses, les seuls coûts qui iront dans le
2 CFR finalement ce seront ceux qui n'auront pas été
3 prévus au moment de la cause tarifaire qui précède
4 de peu le premier (1er) octobre. En fait, non.
5 C'est ça que j'essaye de comprendre. C'est que
6 si... si l'année prévue d'entrée en service ne
7 compte pas, dans ce cas, j'essaye de voir qu'est-ce
8 qui est susceptible d'aller dans ce CFR des coûts
9 des programmes puisque...

10 R. Je vous donne un exemple?

11 Q. [61] Puisque vous perdez... oui. Puis il y a une
12 année où ça ne rentre pas dans le CFR de toute
13 façon.

14 R. Je donne un exemple totalement théorique en termes
15 de chiffres. Donc on a prévu à la cause tarifaire
16 deux mille dix-neuf (2019), disons, deux mille dix-
17 huit (2018), vingt millions de dollars (20 M\$) en
18 termes d'aide financière. L'année tarifaire deux
19 mille dix-huit (2018) survient, donc on verse des
20 aides financières, on en verse jusqu'à vingt et un
21 (21) millions (21 M\$). Ou ça peut être l'inverse
22 aussi : on prévoit vingt millions (20 M\$), mais on
23 en verse dix-neuf millions (19 M\$). Donc l'écart
24 d'un million (1 M\$) sera comptabilisé dans un CFR
25 hors base pendant un an et sera intégré à la base

1 de tarification deux ans plus tard.

2 Q. [62] Deux ans plus tard. Oui, c'est ça.

3 R. Bien exactement.

4 Q. [63] Alors, pourquoi avoir créé un CFR puisque, de
5 toute façon, au moment où vous allez faire votre
6 prévision pour deux ans plus tard vous aurez les
7 données réelles? Est-ce que vous me suivez? Vous
8 aurez... au moment où vous ferez la prévision pour
9 l'année 1 où l'amortissement commence, vous aurez
10 déjà des données réelles.

11 R. Oui. Là, je ne suis pas certaine de bien
12 comprendre.

13 Q. [64] Non, O.K.

14 (11 h 20)

15 R. Parce qu'il y a deux concepts, dans le fond.
16 Effectivement, le vingt millions (20 M\$) va... le
17 vingt millions (20 M\$) qui a été approuvé à la
18 cause tarifaire va être dans la base de
19 tarification et amorti l'année suivante. Ça c'est
20 une chose, et la deuxième chose dont on parlait
21 précédemment, c'est le CFR, pour capter les écarts
22 budgétaires, au niveau des aides financières du
23 PGEÉ.

24 Q. [65] Oui. Oui. Mais... O.K. Je prends un exemple.

25 Supposons que vous prévoyez en deux mille dix-sept-

1 deux mille dix-huit (2017-2018), réaliser X
2 programmes et, donc, avoir X montant en aides
3 financières. Que votre prévision soit juste ou
4 fausse, de toute façon, vous ne l'amortissez pas en
5 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-
6 2018), c'est seulement en deux mille dix-huit-deux
7 mille dix-neuf (2018-2019) que vous allez
8 l'amortir. Donc, quand vous serez rendu à faire
9 votre cause tarifaire deux mille dix-huit-deux
10 mille dix-neuf (2018-2019), vous aurez la donnée
11 réelle.

12 R. Non. Il y a un jeu de quelques mois là-dedans.

13 Q. [66] Oui. Ici, oui. Sauf la toute dernière période,
14 les tous derniers... Oui.

15 R. Bien, il y a une année, au moment où on commence à
16 faire notre cause tarifaire ou même, où on la
17 termine, comme présentement, on a fait la cause
18 tarifaire deux mille dix-huit (2018), on a commencé
19 en décembre, janvier.

20 Q. [67] Oui, oui.

21 R. Donc, les données de deux mille dix-sept (2017)...

22 Q. [68] O.K.

23 R. N'étaient pas disponibles.

24 Q. [69] O.K. C'est l'enjeu du réel, O.K.

25 R. Exactement.

1 Q. [70] Qu'il vous manque quelques mois de réel pour
2 terminer l'année. O.K. Ça va. Ça répond à ma
3 question. Merci bien. Donc, ça termine mes
4 questions.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, merci Maître Neuman. Nous passons maintenant
7 aux questions de la Régie, s'il y a eu lieu. Maître
8 Cardinal, est-ce que vous avez des questions?

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 Non, je n'ai pas de questions. Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Pas de questions? Ici, Maître... ça va. Donc...

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

14 Mme LOUISE PELLETIER :

15 Q. [71] Oui. Louise Pelletier, pour la formation et
16 j'aimerais faire un suivi, justement sur le point
17 que maître Neuman a amené. Je me demandais,
18 justement, ces aides financières sont capitalisées,
19 seraient, en tout cas, si on l'accepte, là, on va
20 passer au conditionnel, dans la base de
21 tarification, vous demandez un compte de frais
22 reportés, justement, pour capter les écarts entre
23 le réel et ce qui a été budgété, mis dans la base
24 de... Ce n'est pas un traitement comptable
25 particulier, il n'y a pas d'autre, c'est poste ou

1 item, à la base de tarification où on demande un
2 CFR, essentiellement, un nouveau CFR pour capter
3 les écarts entre un réel et budget, puis je me
4 demandais c'est quoi l'importance de ce montant-là,
5 essentiellement? Avez-vous une idée ou, de l'impact
6 que ça peut avoir sur le revenu requis? Parce que
7 ça ne m'apparaît pas... Vous faites référence, on
8 se colle un petit peu sur ce qui se passe dans le
9 Distributeur d'électricité, mais le Distributeur
10 d'électricité, il ne l'a pas ce compte de frais
11 reportés là pour capter les différences.

12 Alors, pouvez-vous élaborer un peu la-
13 dessus, puis nous donner une idée de, est-ce qu'on
14 parle de quelque chose de majeur ou c'est
15 essentiellement sur le montant de votre base de
16 tarification, si c'est peut-être non significatif?
17 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

18 R. En fait, Monsieur le Président, c'est une question
19 bien intéressante. Et, peut-être, justement, pour
20 expliquer, puis ça va faire un peu le pont, là, sur
21 la question précédente, la question c'est : Quel
22 est l'impact sur le coût de service, sur le revenu
23 requis, en fait, de neutraliser ça? Donc, s'il y a
24 écart, par exemple, si on prévoit pour vingt
25 millions (20 M) et que finalement, on dépense

1 vingt-deux millions (22 M) en aide financière, il
2 va y avoir un deux millions (2 M) supplémentaires
3 dans la base de tarification, l'amortissement ne
4 jouera pas, puisqu'il va commencer l'année
5 suivante, donc qu'est-ce qui va jouer? Ça va être
6 l'impact sur le rendement, donc le deux millions
7 (2 M) qu'on veut neutraliser, donc le rendement et
8 l'impôt, puisqu'il y a plus de rendement, il va y
9 avoir davantage d'impôt. Tout de suite, à brûle-
10 pourpoint, c'est difficile pour moi de vous donner
11 le chiffre exact, mais on peut penser que c'est
12 l'écart fois, justement, notre coût moyen pondéré,
13 divisé par le taux d'impôt, divisé par un moins le
14 taux d'impôt, ça fait que ça dépend un peu de
15 l'écart.

16 Mais je dirais que c'est davantage sur le
17 principe qu'on voulait continuer à neutraliser cet
18 écart-là, donc sur les comportements plutôt que
19 sur, vraiment, l'impact à la marge en termes de
20 dollars. On l'avait déjà ce compte qui venait
21 neutraliser les écarts entre, ce CFR-là qui venait
22 neutraliser les écarts entre le réel puis le
23 budget, on l'avait là, actuellement. Là, ce qu'on a
24 demandé, c'est de scinder les dépenses en lien
25 avec, dans le fond, les aides financières et les

1 dépenses d'exploitation. Mais, notre proposition,
2 on ne remettait pas en considération le principe de
3 neutraliser cet impact-là. Puis, pourquoi on ne
4 remettait pas ça en considération? Je vous dirais
5 qu'on avait une certaine sensibilité pour ne pas
6 dire une sensibilité certaine au fait que certains
7 intervenants pourraient, comment dire, pourraient
8 trouver un peu particulier le fait que Gaz Métro
9 pourrait faire des trop-perçus, par exemple, sur
10 des dépenses d'aide financière du PGEÉ, sur le fait
11 qu'on ne voudrait pas se ramasser dans une
12 situation d'arbitrage entre « On donne-tu de l'aide
13 financière, versus la question des trop-perçus/
14 manques à gagner? » Et donc, c'était davantage, je
15 vous dirais, une question de principes puisqu'elle
16 existe déjà cette neutralisation-là actuellement,
17 qu'on voulait conserver le CFR.

18 Et là, où on fait un acte de contrition,
19 c'est qu'effectivement, peut-être dans la première
20 version de notre preuve, on n'était pas clair à cet
21 effet-là, on parlait vraiment de neutraliser
22 l'impact et on n'avait pas énoncé le fait que ça
23 nécessiterait un CFR supplémentaire pour les aides
24 financières. Je ne sais pas si vous me suivez, mais
25 c'est vraiment le principe qu'on trouvait

1 intéressant, ici, même important, de pouvoir
2 continuer à neutraliser compte tenu des dépenses
3 particulières qu'engendre le PGEÉ.

4 Q. [72] Merci. Je prends bonne note. Je ne suis pas
5 comptable, économiste oui, mais il y a un petit
6 bout, quand même, je vous ferais remarquer, que le
7 CFR qui existait était pour des charges et non pas
8 pour un actif réglementaire. On se comprend bien
9 là-dessus? Et vous parlez de principe, peut-être
10 oui, sauf qu'il n'y a aucun autre élément à la base
11 de tarification qui bénéficie d'un CFR pour capter
12 les écarts entre le réel, la prévision de ce qu'il
13 y a dans la base de ta... Enfin, je me dis, le
14 principe, on pourra... les comptables pourraient en
15 discuter longtemps puis je vais laisser les
16 comptables juger de ça essentiellement. Mais merci
17 pour l'information et ça termine, je n'ai pas
18 d'autres questions. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Alors, il n'y a pas d'autres questions? Donc, nous
21 pouvons libérer un témoin parce que je comprends
22 que, Madame Bisailon, vous allez revenir, ainsi
23 que monsieur Pouliot, alors vous n'êtes pas
24 libérés, seulement monsieur Goyette. Merci. Nous
25 sommes prêts, maintenant, à procéder avec le panel

1 numéro 3 concernant le PGEÉ.
2 (11 h 30)
3
4 PANEL GAZ MÉTRO - Panel 3 : PGEÉ
5
6 Me MARIE LEMAY LACHANCE :
7 Alors, une courte intervention à l'effet que, bon,
8 on a une petite présentation ici qui n'avait pas
9 été annoncée, mais ça fait deux pages. Ça devrait
10 être assez court. On en a fait quelques copies.
11 Donc la cote serait B-0257. Et juste afin de
12 l'adopter comme preuve, je vais poser deux petites
13 questions à monsieur Pouliot.
14 Mme LOUISE PELLETIER :
15 Excusez-moi, Maître! On n'en a pas de copie.
16 Me MARIE LEMAY LACHANCE :
17 Excusez-moi!
18 Mme LOUISE PELLETIER :
19 Le banc n'en a pas de copie.
20 Me MARIE LEMAY LACHANCE :
21 Mon Dieu! Mon erreur.
22 Mme LOUISE PELLETIER :
23 Merci.
24 Me MARIE LEMAY LACHANCE :
25 Je pensais vous les avoir remis. Désolée! Je les

1 avais mis de côté. Donc, je vais poser mes petites
2 questions à monsieur Pouliot. Puis ensuite on
3 pourra... Qui est déjà sous serment. Ensuite on
4 pourra assermenter les deux autres témoins.

5 INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE :

6 Q. [73] Monsieur Pouliot, il s'agit bien de document
7 que vous avez préparé, dont vous avez supervisé la
8 préparation?

9 M. VINCENT POULIOT :

10 R. Oui, tout à fait.

11 Q. [74] Oui. Et est-ce que vous adoptez ce document
12 comme valant pour votre témoignage écrit au soutien
13 de votre témoignage oral dans le présent dossier?

14 R. Oui, également.

15 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

16 Donc, Madame la Greffière, les deux autres témoins
17 sont prêts à être assermentés.

18

19 B-0257 : (Gaz Métro-13, Doc.2) Présentation
20 PowerPoint intitulée « Modifications
21 des aides financières des programmes
22 d'encouragement à l'implantation -
23 effets anticipés sur la
24 participation »

25

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce sixième (6e)
2 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :
3
4 BRUNO GOBEIL, conseiller senior en efficacité
5 énergétique, Gaz Métro, ayant une place d'affaires
6 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);
7
8 PHILIPPE RIVARD, conseiller principal Efficacité
9 énergétique, Gaz Métro, ayant une place d'affaires
10 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);
11
12 VINCENT POULIOT, sous la même affirmation
13 solennelle;
14
15 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, déposent et disent :
17
18 M. VINCENT POULIOT :
19 R. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et Madame
20 les régisseurs. Je veux juste prendre quelques
21 minutes rapidement pour revenir sur un seul élément
22 de notre preuve qu'on a déposée au présent dossier,
23 soit la proposition d'augmentation des aides
24 financières des programmes d'encouragement à
25 l'implantation, les programmes PE208, 218 et 219.

1 L'an dernier, on vous avait fait une proposition
2 d'augmentation des aides financières. Puis dans sa
3 décision D-2016-156, la Régie avait jugé prématuré
4 de se prononcer sur cet élément-là, entre autres
5 considérant l'enjeu associé au surcoût qui n'était
6 pas mesuré spécifiquement, on s'en rappellera.

7 Donc, à la suite de cette décision-là, Gaz
8 Métro a bien fait ses devoirs, a ramené les
9 éléments pertinents. Donc, on a donné des mandats
10 spécifiques à deux firmes spécialisées, donc
11 Extract Recherche Marketing qui a fait un exercice
12 de consultation auprès des ingénieurs pour vraiment
13 les sonder. Et également la firme Dunsky expertise
14 en énergie qui a procédé à un balisage exhaustif
15 auprès de dix-huit (18) distributeurs d'énergie en
16 Amérique du Nord pour avoir une idée de là où se
17 situent les aides financières qui étaient versées
18 par Gaz Métro.

19 Les résultats de ces deux consultations-là
20 nous ont amenés à porter certains constats à savoir
21 que les programmes d'aides financières de Gaz Métro
22 étaient très appréciés par la clientèle, par les
23 ingénieurs. Cependant, il y avait certains éléments
24 d'amélioration dont les aides financières qui
25 étaient jugées trop basses par les principaux

1 intervenants consultés.

2 Sur les surcoûts, il y avait également des
3 points où on disait, les ingénieurs calculent déjà
4 dans la majorité des cas des surcoûts. Donc ça ne
5 pouvait pas représenter de gros enjeux pour eux de
6 le faire puisqu'ils le faisaient déjà dans la
7 majorité des cas. Cependant, ils nous précisaient
8 que ça pouvait amener certaines réductions à la
9 participation, parce que le fait d'utiliser des
10 surcoûts avait des effets sur la période de retour
11 sur investissement. Donc, ça pouvait avoir dans
12 certains cas où les programmes industriels de
13 réduire les aides financières qui étaient versées
14 ou également d'amener les périodes de retour sur
15 investissement inférieures à une année. Donc, ça
16 pouvait même exclure des mesures dans certains cas.
17 Donc, il y avait cet élément-là.

18 En contrepartie, il y avait des éléments
19 positifs associés à notre proposition
20 d'augmentation des aides financières en disant,
21 bien, si vous augmentez les aides financières
22 telles que vous le proposez, on pourrait non
23 seulement combler cet effet négatif là mais
24 également augmenter la participation d'environ
25 trente pour cent (30 %) et également au niveau des

1 économies. Donc c'était leur opinion.

2 Donc, on a ramené également cette année
3 cette présentation-là au niveau des aides
4 financières surtout sur la base de ces constats-là,
5 dont on était capable de calculer les surcoûts, on
6 était capable de bien mesurer ces éléments-là.
7 Donc, ce qu'on souhaite, c'est d'avoir des
8 programmes qui sont beaucoup mieux calibrés qui
9 vont bien répondre aux besoins. Et c'est dans ce
10 contexte-là qu'on représente cette année à nouveau
11 l'augmentation des aides financières.

12 Sur la même veine, j'aimerais revenir sur
13 un point également qui est dans le cadre de la
14 présentation que vous avez sous les yeux. Donc,
15 simplement trois petits graphiques qu'on veut
16 illustrer. C'est simplement l'effet de
17 l'augmentation des aides financières sur la
18 participation anticipées au cours des différentes
19 années. Donc, vous avez trois graphiques. Le
20 premier étant le graphique pour le programme du
21 marché affaires, donc encouragement à
22 l'implantation du marché CII (le programme PE208).
23 Et vous avez le même genre de représentation
24 graphique pour le PE218 et le PE219 dans le marché
25 industriel et institutionnel.

1 Donc, ce qu'on voulait illustrer, c'était
2 essentiellement l'effet en termes de nombre de
3 demandes reçues versus le nombre de dossiers
4 réellement complétés dans le temps. Donc, on veut
5 illustrer qu'il y a un décalage entre les deux.
6 Donc, ce qu'on voit, c'est qu'il y aura
7 certainement... l'ajustement des aides financières
8 va se faire sentir très rapidement sur le nombre de
9 dossiers qui vont nous être présentés, parce que
10 les aides financières vont être beaucoup plus
11 intéressantes et en lien avec les besoins de la
12 clientèle
13 (11 h 36)

14 Ceci étant dit, il y a un délai de
15 réalisation des projets qui fait en sorte qu'on
16 n'est pas capable de matérialiser ces demandes-là
17 dans des projets complétés et des aides financières
18 qui sont versées puisque les aides financières sont
19 versées uniquement lorsque les projets sont
20 complétés. Donc, on a un peu la même représentation
21 dans les trois cas de figure. Donc, ce qu'on voit
22 c'est que les aides financières à la hausse chez
23 les participants vont générer des demandes
24 additionnelles mais qui vont prendre quelque temps
25 à se matérialiser, tout dépendant de la durée de

1 réalisation individuelle de chacun des projets.

2 Ce qu'on a illustré dans la zone encadrée,
3 là, en pointillée, c'est simplement la perspective
4 que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire la période
5 deux mille dix-sept - deux mille dix-huit (2017-
6 2018) à deux mille dix-neuf - deux mille vingt
7 (2019-2020). C'est ce qui laisse croire que nos
8 participants ne sont pas à la hausse, là, les
9 participants réels ne sont pas à la hausse de
10 trente pour cent (30 %), comme les ingénieurs nous
11 le disaient. Ceci étant dit, quand on le regarde
12 sur une perspective de cinq ans, on devrait obtenir
13 des taux de croissance, là, qui devraient varier...
14 avoisiner les trente pour cent (30 %) en termes de
15 participants réels obtenus. Ceci étant dit, il y
16 aura eu préalablement des demandes additionnelles
17 qui auront été générées par les participants.

18 Donc, c'est juste une question de
19 matérialisation des projets dans le temps qui fait
20 en sorte qu'on n'est pas en mesure, dès le présent
21 dossier, d'illustrer, en deux mille dix-neuf - deux
22 mille vingt (2019-2020), une croissance de trente
23 pour cent (30 %), ça devrait prendre un an ou deux
24 de plus avant que ça se matérialise.

25 Ceci étant dit, si jamais ça se précise ou

1 ça se matérialise plus rapidement, bien, on sera
2 d'autant plus heureux de la situation. C'est ce qui
3 met fin à ma courte présentation. Nous sommes
4 maintenant prêts à répondre à vos questions, bien
5 évidemment.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Monsieur Pouliot. Donc, c'est complet pour
8 vous.

9 Alors, nous passons aux questions de... nous avons
10 le GRAME qui avait annoncé... Oui, Maître Paquet,
11 vous avez des questions toujours? Oui.

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Alors, bonjour, Monsieur le Président, Madame,
14 Monsieur les Régisseurs.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

16 Q. [75] Bonjour aux membres du panel. Donc, mes
17 premières questions vont porter sur le CASEP. Il y
18 a ma consoeur, maître Cardinal, qui a référé à la
19 réponse 1.1.1, et j'aimerais qu'on y réfère
20 également.

21 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

22 Peut-être juste... je crois que maître Sigouin-
23 Plasse avait annoncé tout à l'heure que, pour les
24 questions du CASEP, ça serait davantage le panel
25 numéro 6, sur... portant sur les approvisionnements

1 gaziers.

2 Me GENEVIÈVE PAQUET :

3 Excusez-moi, j'étais peut-être à l'extérieur de la
4 salle.

5 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

6 Il n'y a pas de problème.

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Parce que je voulais transférer mes questions au
9 panel 6.

10 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

11 Merci.

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Juste un petit instant, s'il vous plaît.

14 Q. [76] Je vous réfère quand même aux réponses à la
15 demande de renseignements du GRAME. Mais ici on a
16 plutôt traité des résultats des programmes. Donc,
17 je vous référerais à la pièce B-0206, Gaz Métro 18,
18 document 5. À la page 12, la réponse 3.1. On avait
19 noté, premièrement, une petite... peut-être une
20 petite erreur, là, qu'on voudrait voir avec vous,
21 là, si on peut la corriger. C'est à la réponse 3.1,
22 il y a un tableau qui a été fait par Gaz Métro par
23 rapport aux aides financières engagées deux mille
24 quinze - deux mille seize (2015-2016). Et puis si
25 on réfère au même tableau qui avait été déposé dans

1 le dossier 3970, on a comparé puis à la deuxième
2 ligne, la colonne « Nombre incluant seulement un
3 PRC et PEÉ », en fait on l'a deux fois ce titre-là.

4 Donc, on voulait savoir s'il ne faudrait
5 pas remplacer « Nombre incluant un PRC et PEÉ » par
6 « PRRC »? Parce qu'en fait, si je vous réfère, là,
7 au dossier 3970-2016, c'était effectivement PRRC.
8 Donc, peut-être prendre un engagement pour le
9 confirmer mais... ou peut-être si vous avez une
10 copie de la pièce B-0168 dans le dossier 3970.

11 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

12 Oui, je suggère qu'on fasse une courte vérification
13 puis qu'on revienne peut-être cet après-midi, sans
14 nécessairement prendre d'engagement, là, je pense
15 que la vérification va être assez courte à faire.

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Merci. Puis si ça convient, Monsieur le
18 Président...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui, oui, ça convient, j'ai pris note, on va y
21 revenir après la pause du dîner, effectivement.

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Q. [77] Donc, on peut quand même continuer en
24 présumant, là, parce que, dans notre rapport, le
25 GRAME avait également présumé qu'il s'agissait

1 d'une petite erreur et puis on avait, à la page 11,
2 à la note de bas de page 19, indiqué qu'on
3 présumait déjà que c'était les résultats du PRRC.
4 (11 h 41)

5 Maintenant, je vous référerai au rapport
6 du GRAME à la page 11, le rapport qui est déposé
7 sous la cote C-GRAME-22. À la page 11 il y a une
8 compilation d'informations par rapport aux clients
9 qui adhèrent au programme d'efficacité énergétique,
10 au PGEÉ, au PRC et au PRRC et puis, si on se fie à
11 ces résultats-là on constate en fait que la
12 participation au programme du PGEÉ par les clients
13 qui adhèrent au PRRC est en baisse, ce serait en
14 baisse de plus de cinquante pour cent (50 %) si on
15 compare entre deux mille quinze (2015) et deux
16 mille seize (2016). Est-ce que Gaz Métro, là, est
17 en mesure d'expliquer cette baisse?

18 M. VINCENT POULIOT :

19 R. J'aimerais juste amener peut-être une précision sur
20 le vocabulaire. Vous parlez d'adhésion au PRRC, en
21 fait on n'est pas dans un... je cherche le bon
22 terme, là, on n'est pas dans un modèle où on peut
23 adhérer à un ou à l'autre ou aux deux, en
24 simultané. C'est pas comme ça que ça fonctionne,
25 c'est plus des produits ou des offres commerciales

1 qui sont proposées aux clients en fonction des
2 besoins. Je pourrai laisser mes collègues répondre
3 davantage au niveau du banc numéro 6, mais
4 simplement pour préciser cet aspect-là, c'est plus
5 dans la démarche commerciale où un client qui n'est
6 pas raccordé au réseau va se voir offrir, le cas
7 échéant, un programme de rabais à la consommation,
8 donc le programme de PRC dans un premier temps,
9 pour l'aider à se brancher au réseau. Ça, c'est la
10 première étape. Parce qu'il y a des surcoûts
11 associés à ça.

12 Par la suite, si on a un client qui est là
13 depuis longtemps et qui... ses équipements sont en
14 fin de vie utile et qui, lui, a l'opportunité de
15 dire : bien je quitte le gaz naturel et je me mets
16 à l'électricité, par exemple. À ce moment-là on a
17 un outil commercial pour le maintien, qui s'appelle
18 le PRRC, qui vise à ce moment-là à lui proposer une
19 alternative pour combler ces coûts de remplacement
20 d'appareils au gaz naturel. Donc ce programme-là,
21 lui, il est offert. Donc c'est pas une question
22 d'adhésion, là, c'est plus une question d'offre
23 commerciale différente.

24 Ceci étant dit, par la suite lorsque le
25 client est face à l'un ou l'autre de ces deux

1 choix-là, il peut à ce moment-là profiter des aides
2 financières du PGEÉ, qui visent à combler d'autres
3 sortes de surcoûts liés au fait qu'un appareil à
4 haute efficacité énergétique coûte plus cher qu'un
5 appareil standard. Donc c'était juste pour faire la
6 distinction sur la notion d'adhésion, là...

7 Q. [78] Merci pour...

8 R. ... a priori. Ça fait que ceci étant dit, pour
9 répondre à votre question : pourquoi il y a une
10 baisse? Bien à ce moment-là c'est compte tenu des
11 besoins du marché qu'on a obtenu, donc il faudrait
12 analyser spécifiquement au cas par cas les clients
13 qui étaient dans le cas du... votre exemple c'était
14 le PRRC, on est dans le domaine de maintien. Donc
15 est-ce que les clients avaient besoin d'être...
16 d'avoir des aides financières en maintien dans un
17 premier cas? Puis dans le deuxième cas, bien ils
18 ont fait le choix d'opter pour des appareils à
19 haute efficacité énergétique dans leur remplacement
20 d'appareils. C'est une deuxième situation.

21 Donc c'est très dangereux de faire des
22 associations entre les programmes, puis essayer de
23 tirer des conclusions parce qu'on peut être dans
24 des... dans des décisions d'affaires qui sont très
25 différentes d'un client à l'autre et dans des

1 contextes très différents donc...

2 Q. [79] Merci, Monsieur Pouliot. Mais si on compare
3 tout de même les résultats en deux mille quatorze-
4 deux mille quinze (2014-2015), si on prend la
5 colonne PRRC, pourcentage de clients, il y avait
6 soixante et onze point soixante-douze pour cent
7 (71,72 %) des clients, là, qui... qui allaient
8 peut-être tirer avantage des programmes
9 d'efficacité énergétique. Et puis deux mille quinze
10 (2015), deux mille seize (2016), on se retrouve
11 avec trente-sept point zéro six (37,06 %), donc
12 votre réponse était à l'effet que peut-être les
13 besoins des clients étaient moins importants, mais
14 est-ce qu'il y a également peut-être moins
15 d'efforts qui ont été mis de la part de Gaz Métro
16 pour offrir ou pour faire la promotion de son PGEÉ?

17 R. Ça, je vous dirais avec... avec toute transparence,
18 aucunement. Si vous voyez nos résultats année après
19 année, nos efforts de sensibilisation auprès de la
20 clientèle, nos résultats n'ont jamais cessé d'être
21 en croissance, là, d'une année à l'autre. Le plan
22 qu'on dépose aujourd'hui est d'ailleurs la preuve
23 vivante de ça, donc c'est pas du tout le cas...
24 c'est pas du tout notre intention de lever le pied
25 sur la promotion en efficacité énergétique, là, si

1 c'est le sens de votre question.

2 (11 h 46)

3 Q. [80] Merci. Maintenant une question également de
4 compréhension en lien avec vos réponses 3.1 et 3.3
5 de notre demande de renseignements B-206, Gaz
6 Métro-18, Document 5. À la réponse 3.1 le... vous
7 nous fournissez le total des aides qui ont été
8 reçues en provenance d'un programme d'efficacité
9 énergétique. Au tableau, là, auquel on référerait
10 tantôt, donc à la dernière ligne, à la colonne PEÉ,
11 on retrouve huit millions six cent quarante-cinq
12 mille deux cent cinquante et un (8 645 251). Et
13 maintenant, on se demandait, pourquoi il y a un
14 total différent lorsqu'on arrive à la réponse 3.3,
15 où il y a un autre tableau qui est la répartition
16 des participants au PRC et PRRC par programme du
17 PGEÉ en deux mille quinze (2015), deux mille seize
18 (2016), et si on arrive au total des aides
19 financières du PGEÉ, on retrouve un montant de
20 trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf
21 mille trois cent soixante-quatorze (3 599 374).
22 Est-ce que la différence c'est à cause du CASEP ou
23 c'est...

24 M. VINCENT POULIOT :

25 R. En fait, les deux réponses sont différentes parce

1 que les deux questions sont différentes. Donc, on a
2 répondu à 3.1 à la question qui était posée, telle
3 que formulée dans les demandes de renseignements et
4 on a fait exactement la même chose à l'autre
5 question. Donc, ce sont deux réponses qui ne
6 balancent pas, parce que ce sont deux questions qui
7 sont complètement différentes l'une par rapport à
8 l'autre. Donc, c'est ce qui explique l'écart.

9 Q. [81] Mais, lorsqu'on parle du PEÉ, ce n'est pas
10 nécessairement la même chose que le PGEÉ, c'est
11 exact?

12 R. Non, ce n'est pas exact, c'est la même chose, ce
13 sont... c'est une formulation interne, là, qui veut
14 dire Programme d'efficacité énergétique là. Donc,
15 c'est la même chose.

16 Q. [82] PEÉ, ça réfère au PGEÉ.

17 R. Oui, oui. Tout à fait. Tout à fait.

18 Q. [83] Parfait. Je veux juste être certaine, j'avais
19 des questions qui étaient en lien avec, et
20 l'efficacité énergétique, et le CASEP. Madame
21 Trudeau a référé, là, en présentation, à des
22 objectifs pour l'efficacité énergétique qui étaient
23 de soixante-dix-neuf mille tonnes (79 000 t) pour
24 les prochaines années. Est-ce que vous êtes en
25 mesure, là, d'indiquer la répartition par rapport

1 au PGEÉ et au CASEP, le ratio, si on veut. Est-ce
2 que vous avez... Vous nous aviez répondu en
3 réponse, là, 3.2, que c'était une répartition de
4 peut-être soixante-quinze mille sept cent vingt-
5 quatre (75 724) pour le PGEÉ, deux mille cinq cent
6 quatre-vingt-quatre (2584) pour le CASEP, est-ce
7 que ces chiffres-là sont toujours valables?

8 R. En fait, je n'ai pas le texte de madame Trudeau,
9 mais je pense, de mémoire, qu'elle faisait
10 référence uniquement aux efforts en efficacité
11 énergétique. Donc, sous toute réserve, je présume
12 que le montant de tonnes de gaz à effet de serre en
13 réduction, est fonction uniquement du PGEÉ.

14 Q. [84] Est-ce que ce serait possible, peut-être, de
15 vérifier avec les témoins qui répondront aux
16 questions pour le CASEP?

17 R. Oui.

18 Q. [85] Parfait. Merci. Donc, ça va compléter, ça va
19 compléter mes questions, merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci Maître Paquet. Nous passons maintenant à
22 Maître Gertler. Je voudrais préciser pour des fins
23 d'horaire, Maître Gertler, combien de temps vous
24 avez... C'est indiqué quarante (40) minutes,
25 juste...

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Moins de quarante (40) minutes.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Au moins, vous dites?

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Moins.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Ah! O.K. Alors, commençons, on verra à quel endroit
9 approprié nous devrions prendre une pause.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Excusez-moi, Monsieur le Président, on faisait
12 juste une petite discussion sur la nouvelle pièce
13 qui a été déposée à la présentation.

14 (11 h 51)

15 Q. [86] Alors, bonjour Monsieur le Président,
16 Messieurs, Madame les régisseurs, Franklin Gertler,
17 pour le ROEÉ. Mes questions vont porter d'abord sur
18 la, justement, la question qui vient d'être
19 discutée, l'augmentation de trente pour cent (30 %)
20 dans la participation et les gains unitaires, là.

21 Alors, j'irai directement au but, comme ça,
22 on n'aura pas à faire trop de détours dans les
23 documents, Messieurs. Alors... parce que je pense
24 qu'on sait tous de quoi on parle. Votre étude avec
25 les ingénieurs parle d'une augmentation de trente

1 pour cent (30 %) en termes de normes de projet et
2 d'économies comme résultat de l'augmentation des
3 aides financières que vous proposez pour les trois
4 programmes, c'est bien ça?

5 M. VINCENT POULIOT :

6 R. Oui.

7 Q. [87] O.K. Maintenant, notre préoccupation à ce
8 propos c'est que vous parlez d'un délai de cinq ans
9 pour réaliser ces gains-là de trente pour cent
10 (30 %). Puis on comprend, d'après la présentation
11 que vous avez déposée ce matin, le B-0257, qui,
12 pour vos fins, c'est Gaz Métro-13, Document 6,
13 votre petite présentation, que toute votre
14 démonstration semble porter sur le nombre de
15 participants, c'est ça?

16 R. Bien, ce qu'on a présenté est à l'écran, vous
17 l'avez sous les yeux, c'est une illustration du
18 nombre de demandes reçues par rapport au nombre de
19 participants bruts obtenus selon la façon dont on
20 comptabilise les participants dans le cadre du
21 PGEÉ.

22 Q. [88] O.K.

23 R. Donc, c'est pour illustrer l'écart entre les deux.

24 Q. [89] Maintenant, d'abord une petite question de
25 précision par rapport à qu'est-ce que vous

1 présentez. Pourquoi les gens sont enregistrés... ou
2 les participants ne sont enregistrés qu'à la fin?
3 Vous l'indiquez là.

4 R. On a un souci, Monsieur le Président, de toujours
5 présenter des résultats en termes d'économies qui
6 sont réels. Donc, on veut comptabiliser des
7 projets, un, qui se sont réalisés et deux,
8 comptabiliser des économies qui sont réalisées
9 également. Donc, c'est sûr que si on comptabilise
10 des projets puis qu'en cours de route, le projet
11 tombe à l'eau, n'est pas réalisé, on aurait à ce
12 moment-là comptabilisé des projets qui ne se
13 réaliseraient pas, ce qui ne serait pas une bonne
14 pratique, selon nous.

15 Même chose, si on comptabilisait des
16 projets dont les économies sont estimatives, et le
17 projet n'est pas implanté, on le sait, dans les
18 faits, il peut y avoir des modifications entre le
19 projet initial et le projet implanté à terme, donc
20 nous on croit que d'attribuer les économies au
21 programme en lien avec ce qui est réellement
22 implanté est une pratique beaucoup plus juste que
23 d'y aller sur la base d'économies estimatives de
24 début de projet. Donc, voilà.

25 Q. [90] Merci. Maintenant, est-ce que les données, ou

1 les graphiques que nous voyons à l'écran, c'est
2 votre... la page 2 de la petite présentation, est-
3 ce que vous avez les mêmes... vous avez fait le
4 même exercice au niveau des gains unitaires pour...
5 au niveau de l'efficacité énergétique? Ça c'est le
6 nombre de... si je comprends bien, c'est le nombre
7 de participants.

8 M. PHILIPPE RIVARD :

9 R. Pour répondre à votre question, en fait, je pense
10 qu'il y a une bonne partie de la réponse qui se
11 trouve dans notre preuve Gaz Métro-13, Document 1,
12 à la page 49. Je ne connais pas la cote Régie par
13 coeur, désolé.

14 Q. [91] Ça serait le B-0132, c'est ça?

15 R. Donc, à la ligne 17, en fait, plus précisément...
16 de la page 49.

17 Q. [92] Merci.

18 R. De la page 49. Donc c'est ça, on précise que les
19 ingénieurs nous indiquaient, là, qu'il y aurait...
20 qu'ils estimaient à trente pour cent (30 %) la
21 hausse de participants et d'économies. Puis du côté
22 de Gaz Métro, on a opté pour une approche
23 conservatrice de ce côté-là au niveau des
24 économies. Comme on peut le voir dans le graphique,
25 le nombre de projets, lui, va augmenter de trente

1 pour cent (30 %). Au niveau des économies unitaires
2 des projets, l'hypothèse a été prise de les garder
3 constantes parce qu'on croit qu'aussi ça va amener
4 des plus petits projets le fait de donner des aides
5 financières plus intéressantes. Donc c'est
6 l'hypothèse qui a été prise. Donc, au niveau des
7 économies unitaires, on les garde constantes sur
8 cette période-là. En augmentant le nombre de
9 projets de trente pour cent (30 %), bien, les
10 économies totales vont par le fait même augmenter
11 de trente pour cent (30 %) globalement.

12 (11 h 57)

13 Q. [93] Maintenant, on s'intéressait également à
14 votre... si on comprend votre preuve, vous parlez
15 en termes que les gains dont on parle seraient
16 réalisés sur un horizon de cinq ans. C'est bien ça
17 votre preuve?

18 M. VINCENT POULIOT :

19 R. Oui, c'est ce qui est précisé dans notre preuve.

20 Q. [94] Et est-ce que vous possédez des informations
21 quant au délai de réalisation réel des projets? Je
22 ne parle pas de l'enregistrement quand c'est
23 terminé, mais...

24 R. Ce qu'on sait, c'est qu'on est en mesure de mesurer
25 le délai entre le moment où la demande nous est

1 présentée, donc ce qui fait référence aux lignes
2 pointillées dans notre... donc les demandes reçues,
3 et le moment où le projet est complété. Ça peut
4 varier, je dirais, entre un an, un an et demi à
5 deux ans dans certains cas. Des cas exceptionnels,
6 ça va être plus long. Mais généralement entre le
7 moment où on reçoit la demande, le moment où le
8 projet est réalisé, le moment où on obtient les
9 informations, on fait les validations nécessaires
10 et qu'on verse l'aide financière, il peut s'écouler
11 entre, je dirais, un an et demi à deux ans selon le
12 type de projet, en moyenne.

13 Q. [95] O.K. Et est-ce qu'il y a une différence que
14 vous aimeriez indiquer pour ce qu'il y a des trois
15 programmes PE208, 218 et 219 à ce niveau-là?

16 R. Ce qu'on voit, c'est que le délai moyen pour le
17 programme PE219 peut être même être un peu plus
18 long. Quand je parlais tantôt de deux ans, c'est
19 vraiment les projets dans le marché institutionnel
20 qui peuvent s'étirer sur une plus longue période.
21 Mais les autres, on parle à peu près d'un an et
22 demi à deux ans. Mais l'institutionnel présente des
23 enjeux particuliers que je ne pourrais pas
24 détailler malheureusement. Mais souvent ce qu'on
25 observe, c'est que, dans les résultats, c'est un

1 peu plus long.

2 Q. [96] Alors, dans ce cas-là, pourquoi les cinq ans?

3 Pourquoi votre preuve est à l'effet que ça va
4 prendre cinq ans avant de réaliser les gains de
5 trente pour cent (30 %) qui sont escomptés?

6 R. Bien, comme on le voit sur le graphique, on va
7 avoir, un, des délais de mise en oeuvre, des
8 modifications qui vont impliquer des ajustements au
9 niveau des modalités liées au surcoût, aux aides
10 financières. Comme c'est des modifications qui vont
11 toucher les clients, les ingénieurs, le personnel à
12 l'interne, on va devoir avoir un plan de mise en
13 oeuvre qui va s'étaler sur quelques mois. Par la
14 suite, ce ne sont pas demain matin tous les clients
15 qui vont être... qui vont déposer de façon
16 importante des nouveaux projets. Donc, il y aura un
17 temps de communication dans le marché de
18 réalisation.

19 Donc, on prévoit qu'on va avoir une
20 augmentation dans le temps au cours des... Comme
21 vous voyez, dans la zone encadrée, dans les trois
22 prochaines années, du nombre de demandes reçues.
23 Mais considérant ce qu'on vient de discuter,
24 considérant le délai de réalisation des projets, ça
25 devrait se matérialiser sur une période de cinq

1 ans.

2 Ceci étant dit, c'est une approche qui est
3 conservatrice. Si, dans les faits, on se trompe,
4 les projets se réalisent plus rapidement puis que
5 le nombre de demandes reçues est à la hausse, bien,
6 ce sera juste tant mieux. On fera avec puis il n'y
7 aura pas d'enjeu de ce côté-là. Donc, on aura des
8 économies qui se matérialiseront encore plus
9 rapidement. Et autant la clientèle et Gaz Métro
10 seront satisfaites de la situation. Donc, on ne
11 voit pas d'enjeu là-dessus.

12 (12 h 03)

13 Q. [97] Maintenant, Monsieur le Président, je me
14 tourne vers la récupération de chaleur des eaux
15 grises, le potentiel technico-économique. Et pour
16 ce faire, j'aimerais référer à deux documents dont
17 un qui vient de dossiers antérieurs, j'ai un petit
18 extrait à faire copier, Madame la greffière.

19 Alors, il s'agit, Monsieur le Président,
20 d'un extrait tiré du dossier tarifaire R-3809-2012
21 phase 2.

22

23 C-ROEE-0019 : Extrait de la pièce B-0188 (Gaz
24 Métro-13, Document 5) déposée au
25 dossier R-3809-2012 Phase 2

1 Et c'était dans ce dossier-là, le B-0188 et ça se
2 trouvait, pour Gaz Métro, être la Gaz Métro-13,
3 Document 5. C'était l'étude de la firme J Harvey
4 sur le potentiel technico-économique d'économies
5 d'énergie de gaz naturel pour les secteurs
6 résidentiel, commercial, institutionnel et
7 industriel du Québec pour la période de deux mille
8 treize (2013) à deux mille dix-sept (2017). Ce
9 n'était pas un titre très « user friendly » mais le
10 voilà. Et c'est en date du vingt-quatre (24) avril
11 deux mille douze (2012).

12 Et j'aimerais aussi me référer... vous
13 référer à l'étude de la même firme, qui se retrouve
14 dans le dossier actuel, l'étude de potentiel
15 technico-économique, qui est le B-0133, c'est-à-
16 dire le Gaz Métro-13, Document 2, dans le dossier
17 actuel.

18 Bien, le sujet c'est le potentiel de
19 récupération d'eau grise, des chaleurs de l'eau
20 grise, et cela survient dans un contexte où, dans
21 la preuve du ROEE, c'est ROEE-0015, aux pages 12 à
22 20, le ROEE émet des doutes sur le potentiel
23 technico-économique de récupération des chaleurs
24 des eaux grises en raison d'un changement dans les
25 directives quant à la construction pour ces

1 systèmes-là.

2 Alors, ma... je vais juste vous amener dans
3 les deux documents pour constater le potentiel qui
4 est illustré là. D'abord, dans le document B-0188,
5 à la page 22, là je suis dans le résidentiel, on
6 voit que... puis là je suis au tableau 4.9, dans
7 l'extrait, page 22, vous l'avez? C'est dans le
8 tableau, la récupération de la chaleur des eaux
9 grises, c'est sept point sept pour cent (7.7 %), le
10 potentiel à l'époque. Puis si on va... on va le
11 faire tout de suite, ça va être moins fastidieux.
12 Pour le commercial et institutionnel, on est à la
13 page 41 dans l'extrait que vous aviez et c'est dans
14 le tableau 5.11, vous avez un potentiel qui est
15 indiqué, de trois point six millions de mètres
16 cubes (3.6 Mm3). Ça va jusque-là, Monsieur? Oui. Il
17 faut dire oui...

18 M. VINCENT POULIOT :

19 R. Oui, ça va.

20 Q. [98] Merci. Maintenant, dans l'étude actuelle,
21 c'est-à-dire dans le dossier présent, je vous
22 réfère à la page... pour le résidentiel, à la page
23 21, puis c'est le tableau, dans ce cas-ci, tableau
24 6, puis on voit, dans la colonne de droite, en
25 haut, « Récupération de chaleur des eaux grises »,

1 sept point cinq un millions de mètres cubes
2 (7.51 Mm3). Et, ensuite, pour le commercial et
3 institutionnel, c'est un peu différent, mais page
4 32, vous allez voir que là on parle de récupération
5 de chaleur des eaux grises, c'est dans le tableau
6 12, c'est le cinquième élément, c'est deux point
7 quatre millions de mètres cubes (2.4 Mm3). Ça va?

8 R. Oui.

9 Q. [99] D'abord, avant d'arriver à ma question
10 principale, juste savoir, si c'est vous monsieur
11 Gobeil, comment est-ce que vous expliquez le
12 changement d'un potentiel entre... pour le
13 commercial, entre deux mille douze (2012) et deux
14 mille dix-sept (2017), de trois point six millions
15 (3.6 M) jusqu'à deux point quatre millions de
16 mètres cubes (2.4 Mm3) d'économies?

17 M. BRUNO GOBEIL :

18 R. Bien, je vais dire, dans un premier temps, donc
19 vous n'avez pas appelé à la barre l'expert...

20 Q. [100] O.K.

21 R. ... qui a réalisé l'étude deux mille douze - deux
22 mille dix-sept (2012-2017), donc je ne suis pas en
23 mesure de répondre dans le détail les changements
24 d'hypothèses. Toutefois, ce que je peux dire, donc
25 cinq ans se sont écoulés entre les deux études et

1 de nombreuses hypothèses ont été modifiées. Par
2 exemple, les coûts évités ont changé durant ces
3 cinq années là. Le taux d'actualisation a été
4 modifié. Aussi, au cours des cinq dernières années,
5 on a modifié, validé les coûts des mesures, leurs
6 gains, leur référence. Donc, aussi, on a rajouté
7 des mesures compétitrices... qui sont en
8 compétition avec cette mesure-là, donc qui touchent
9 au chauffage de l'eau. Il y a plusieurs paramètres
10 qui viennent interagir pour... qui en résultent une
11 baisse. Mais je ne suis pas en mesure de dire
12 spécifiquement quelles sont les hypothèses qui
13 expliquent cette baisse.

14 (12 h 08)

15 Q. [101] O.K. Maintenant, au niveau résidentiel, on a
16 vu que c'est presque le même potentiel pour les
17 deux études. On parle de sept point sept millions
18 de mètres cubes (7,7 Mm3) en deux mille douze
19 (2012) puis sept point cinquante et un (7,7 Mm3) en
20 deux mille dix-sept (2017), au niveau résidentiel.

21 Vous êtes peut-être déjà au courant ou vous
22 avez pris connaissance, j'imagine, de la preuve du
23 ROÉ à cet effet ou sur ce sujet-là, à l'effet
24 qu'il y a une directive de la Régie du bâtiment en
25 deux mille treize (2013) qui vient interdire les

1 connexions de l'eau froide, l'alimentation de l'eau
2 froide à la douche avec le système de
3 réchauffement. Est-ce que vous êtes au courant de
4 ça?

5 M. BRUNO GOBEIL :

6 R. Oui, je suis au courant de cette directive.

7 Q. [102] O.K. Alors, je vous demande au niveau du
8 potentiel à ce moment-là, est-ce qu'il est... est-
9 ce qu'on peut se fier sur un potentiel qui est
10 identique entre les deux... la mesure est définie
11 de la même manière entre les deux années deux mille
12 douze (2012) et deux mille dix-sept (2017). Puis on
13 ne tient pas compte, on ne semble pas tenir compte
14 ou changer le potentiel en raison de cette
15 directive-là. Est-ce que vous êtes en mesure
16 d'expliquer cette situation-là?

17 R. Donc, je dois dire que le PTÉ deux mille dix-sept
18 (2017) tient compte de la directive du RBQ de deux
19 mille treize (2013), donc il n'y a pas une
20 surestimation du PTÉ pour cette mesure-là pour
21 l'année deux mille dix-sept (2017). Et en deux
22 mille douze (2012), avant même l'émission
23 officielle de la directive du RBQ, dans le marché
24 déjà il y avait des discussions à savoir qu'une
25 anticipation de cette directive-là. Donc, déjà en

1 deux mille douze (2012) on a pris en considération
2 l'année suivante, si vous voulez, on a anticipé
3 déjà la directive du RBQ. Donc, pour deux mille
4 douze (2012) et deux mille dix-sept (2017), on a la
5 même définition en termes de mesures pour la
6 récupération des eaux grises.

7 Q. [103] O.K. Bon. O.K. Je n'ai pas d'autres
8 questions, Monsieur le Président. Puis j'espère que
9 vous allez annuler la pénalité que j'ai eue pour le
10 temps, le surcoût de l'autre panel.

11 LE PRÉSIDENT :

12 J'aimerais bien qu'il y ait des vases communicants,
13 mais c'est comme le principe de l'eau chaude ou de
14 l'eau froide. Ça ne se connecte pas comme ça
15 toujours. Alors, merci bien pour avoir...

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 ... respecter le temps.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Merci beaucoup.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Donc, nous allons ajourner jusqu'à une heure quinze
24 (13 h 15). Est-ce que ça convient aux gens de chez
25 Gaz Métro et madame la Sténographe que j'ai oublié

1 de saluer au départ? Donc, une heure quinze
2 (13 h 15), ça vous convient? Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 (13 h 18)

6 LE PRÉSIDENT :

7 Nous écoutons.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Alors, comme
10 annoncé avant le lunch, je suis en mesure de vous
11 préciser ce que nous serons en mesure de fournir en
12 réponse à l'engagement numéro 1, réponse qui
13 viendra formellement demain matin. Il s'agit donc
14 de déter... de la valeur au niveau du compte de
15 frais reportés de normalisation de la température
16 et du vent, en tenant compte du 5, 7 pour l'année
17 deux mille dix-sept (2017), ainsi que l'impact
18 tarifaire à la marge pour le dossier tarifaire deux
19 mille dix-huit (2018). Alors, c'est ce qu'on
20 s'apprêterait à déposer demain matin. Je vous avais
21 annoncé que je viendrais préciser les détails, les
22 voilà.

23 LE PRÉSIDENT :

24 C'est bien. Parfait. Nous avons également lié avec
25 ce point-là des engagements - juste une minute,

1 Maître Neuman - parce qu'on avait dit... mon
2 collègue, maître Turgeon, avait dit au panel, si
3 vous...

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Oui...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Nous allons faire nos devoirs. Alors, nous allons
8 compléter notre devoir, je vais vous dire les
9 documents que nous aurions besoin.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Excellent. C'est l'engagement de la Régie.

12 LE PRÉSIDENT :

13 On me précise que c'était suite à l'ouverture de
14 madame Trudeau.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 De madame Trudeau, tout à fait, oui, oui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Pour les fins des notes sténographiques, pour bien
19 identifier. Alors, la pièce B-0195, qui est votre
20 pièce Gaz Métro 6, document 1, plan
21 d'approvisionnement gazier horizon deux mille dix-
22 huit - deux mille vingt et un (2018-2021), section
23 2, tableaux 14 et 15, ainsi que l'Annexe 6, tableau
24 2. Donc, première information. Est-ce que vous
25 voulez que je répète ou c'est clair?

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Pour moi, c'est fait. C'est noté.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Seconde pièce, la pièce B-0093, Gaz Métro 10,
5 document 2... je crois que, celui-là, on lui a
6 répondu mais, à tout événement, c'est la base de
7 tarification mensuelle pour la période de douze
8 (12) mois close le trente (30) septembre deux mille
9 dix-huit (2018), c'est celui que vous venez de vous
10 engager, compte de stabilisation tarifaire pour
11 l'année deux mille dix-sept (2017) sur la base d'un
12 5, 7.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Donc, ça serait E-1 qui y répondra.

15 LE PRÉSIDENT :

16 C'est ça. La B-0198, qui est Gaz Métro 10, document
17 3, intitulé « Addition à la base de tarification »,
18 causes tarifaires deux mille dix-sept (2017) et
19 deux mille dix-huit (2018). On aurait besoin de
20 l'année deux mille dix-sept (2017) sur la base d'un
21 5, 7.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 C'est noté.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Il en reste deux. La B-0199, Gaz Métro 12, document

1 3, intitulée « Évaluation du revenu net
2 d'exploitation », période de douze (12) mois, close
3 le trente (30) septembre deux mille dix-huit
4 (2018), nous aurions besoin de l'année deux mille
5 dix-sept (2017) sur la base d'un 5, 7.

6 Et, enfin, la B-0127, Gaz Métro 12,
7 document 14, conciliation et amortissement des
8 frais reportés et actifs intangibles pour la
9 période de douze (12) mois, close le trente (30)
10 septembre deux mille dix-huit (2018). On aurait de
11 comptes de stabilisation tarifaire de l'année deux
12 mille dix-sept (2017) sur la base d'un 5, 7 amorti
13 en deux mille dix-huit (2018). C'est bien?

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Oui, bien, écoutez, Madame la Présidente, tout ça
16 est bien noté de mon côté. Je vais vous revenir à
17 la pause parce que plutôt que de...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, oui.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 ... s'échanger comme ça des signaux, quant à la
22 faisabilité. Je présume qu'on va vouloir me parler
23 de faisabilité. Alors, je vous reviens à cet égard-
24 là mais... on insiste pour retenir mon attention,
25 si vous me donnez deux secondes. En fait, la

1 question qu'on me pose, je me suis permis d'y
2 répondre mais je vais la communiquer à la Régie
3 pour qu'on soit tous au diapason. Évidemment, c'est
4 un engagement, donc la Régie, ce qu'elle s'attend,
5 c'est qu'on puisse répondre à... en fait, qu'on
6 puisse déposer ces informations-là avant la fin des
7 audiences pour entamer son délibéré.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Et voilà.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Parfait. Alors, je vous reviens si j'ai des
12 commentaires complémentaires au cours de l'après-
13 midi a cet égard-là, Monsieur le Président, si vous
14 me permettez. C'est noté mais je ne peux pas, moi,
15 y réagir à chaud, là, sur la faisabilité.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Je comprends.

18 (13 h 24)

19 LE PRÉSIDENT :

20 Vous allez bien comprendre, Maître Sigouin-Plasse,
21 que ce serait utile de les avoir avant... avant les
22 plaidoiries, avant mardi.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Donc au plus tard lundi en après-midi.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Avant que la preuve soit close pour permettre à
3 tout le monde de pouvoir, le cas échéant, en
4 prendre connaissance, les commenter et plaider
5 évidemment.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Je vous reviens à cet égard-là, Monsieur le
8 Président.

9 LE PRÉSIDENT :

10 O.K. J'avais un autre élément que vous m'aviez
11 demandé, la Formation, si nous avons encore des
12 questions concernant la politique de dépôt. Et vu
13 les échanges de ce matin c'est : non, nous n'avons
14 pas d'autres questions. Ce qui vient de régler un
15 autre point. Le volet confidentiel, nous avons
16 annoncé que nous avons des questions par rapport
17 au panel 6.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Oui, effectivement. Puis là-dessus je me permets de
20 tout de suite... j'étais supposé de faire cette
21 précision-là tout à l'heure... je devrais vous
22 laisser aller au bout de votre... de votre
23 précision, Monsieur le Président, mais je vous ai
24 dit qu'on allait se rendre disponible, j'ai... on
25 m'a informé d'une contrainte durant le lunch, que

1 je vous communique. S'il était possible pour ce
2 panel-là, donc le panel 6, de commencer la matinée
3 ou enfin commencer la séance des huis clos, ce
4 serait apprécié.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Nous avons la même intention.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Bon, bien parfait. On se rejoint. On commence avec.

9 C'est merveilleux. Alors...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 ... je me retire avec ça.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 À moins que vous me disiez qu'il y a d'autres...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Juste une minute, je vais faire le tour de mes
20 points, je vais m'assurer qu'on couvre tout. Ça va,
21 c'est complété.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Ça va.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Donc on continue avec maître Neuman.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Mais je crois que ma collègue maître Lemay Lachance
3 a...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui.

6 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

7 Une petite précision. Bonjour. Par rapport... en
8 fait suivant le contre-interrogatoire du GRAME, le
9 GRAME mentionnait par rapport à la pièce Gaz Métro-
10 18, Document 5, c'est-à-dire la B-0206, question
11 3.1, le deuxième tableau, il y a effectivement une
12 petite coquille qui s'est glissée. Alors ce qui
13 aurait dû... ce qui est nommé comme étant PRC, donc
14 les deux colonnes où on parle du PRC auraient dû se
15 lire PRRC. Alors je fais un amendement verbal. Je
16 vais demander peut-être au témoin de... d'adopter
17 ou d'approuver cet amendement verbal. Je pense
18 qu'on en avait discuté puis on est tous d'accord
19 pour cette petite modification, là.

20 M. VINCENT POULIOT :

21 R. Oui, tout à fait.

22 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

23 Parfait. Et autre chose, suivant aussi une question
24 du GRAME faisant référence en fait au témoignage de
25 madame Trudeau au sujet du nombre de tonnes

1 d'émission de GES on a fait des petites
2 vérifications puis je vais laisser la parole à
3 monsieur Pouliot qui va apporter peut-être quelques
4 petites précisions.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci bien. Puis merci d'avoir précisé. Je savais
7 que j'oubliais quelque chose, je me suis dit que je
8 n'en oublierai pas, mais je l'ai oublié.

9 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

10 Parfait. Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 J'avais mis en rouge ici. Alors on vous écoute pour
13 la précision.

14 R. En fait très rapidement puis c'est peut-être pas
15 utile même d'aller à la pièce, là, mais c'est
16 présent dans notre dossier justement aux fins des
17 notes sténographiques à la pièce Gaz Métro 13,
18 Document 1 à la page 12. On a un tableau sommaire
19 sur l'ensemble des trois années du PGEÉ et madame
20 Trudeau a mentionné dans son allocution plus que
21 deux cent trente-huit mille tonnes (238 t), donc
22 effectivement c'est la somme des tonnes évitées
23 grâce au programme du PGEÉ pour la période deux
24 mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018) à
25 deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019)

1 c'est la somme des informations que vous avez au
2 tableau 3. À la ligne « tonnes de CO2 » évitées,
3 total PGEÉ, on totalise deux cent trente huit mille
4 quatre cent soixante et une tonnes évitées
5 (238 461 000 t) pour être plus précis. Donc voilà.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci bien. Alors je vois que maître Paquet est
8 debout. Ça convient? Merci. Enfin, je vois que
9 maître Neuman vous êtes toujours présent au poste.
10 On vous cède la parole.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Merci, Monsieur le Président. Madame, monsieur les
13 Régisseurs, bonjour messieurs, Dominique Neuman
14 pour stratégies énergétiques l'Association
15 québécoise de lutte contre la pollution
16 atmosphérique. Simplement une petite remarque sur
17 les amendements verbaux. SÉ-AQLPA a tendance, quand
18 elle fait des amendements et je sais que des fois
19 on... il y en a qui nous font la remarque qu'on en
20 fait souvent, de faire par écrit les erratum, les
21 amendements. Et il me semble que c'est préférable
22 pour - je ne sais pas comment appeler ça, la
23 postérité? En tout cas si à un moment donné on a
24 besoin de vérifier les données de cette année, on
25 ne va pas nécessairement se souvenir de l'endroit

1 dans les notes sténographiques où se trouvent les
2 amendement verbaux. Donc il me semble que pour la
3 conservation pour l'archivage de l'information
4 c'est peut-être préférable d'avoir une... ne
5 serait-ce qu'une page d'erratum, là, pour que ce
6 soit au dossier, pour qu'on puisse le retracer une
7 année ultérieure lorsqu'on le vérifiera.

8 (13 h 28)

9 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

10 Oui. On pourra effectivement déposer une pièce
11 révisée là, d'ici la fin de l'audience ou peut-être
12 même dès demain là, ce n'est pas une grosse
13 correction, une pièce révisée de Gaz Métro, 18,
14 document 5.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Parfait.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ça convient?

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui. Oui. Je sais que ça consomme beaucoup
21 d'arbres, mais nous sommes également favorables à
22 la Régie sans papiers aussi.

23 Q. [104] Alors, ma question porte uniquement, en fait,
24 mes questions portent uniquement sur le programme
25 PE-113, chauffe-eau sans réservoir. Comme vous avez

1 pu le voir dans notre preuve, nous sommes
2 généralement favorables au différentes
3 modifications et augmentations d'aide financière
4 qui sont proposées par Gaz Métro pour ces
5 différents programmes du PGE, mais nous avons une
6 réserve importante concernant ce programme. Dans ce
7 programme, vous proposez d'augmenter l'aide
8 financière de deux cent cinquante dollars (250 \$) à
9 quatre cents dollars (400 \$) par participant, sauf
10 que nous avons... On constate au dossier qu'il y
11 a... qu'on évalue maintenant le taux d'opportunité
12 à soixante-sept pour cent (67 %), je rappelle qu'il
13 s'agit du programme de Gaz Métro, de chauffe-eau
14 sans réservoir Énergy Star. Ce taux d'opportunité
15 était jadis évalué à seulement cinq pour cent
16 (5 %), maintenant c'est soixante-sept pour cent
17 (67 %).

18 Par ailleurs, bon, le TCTR est à peine
19 positif, il est négatif durant certaines années,
20 selon les aléas, et à soixante-sept pour cent
21 (67 %) c'est le programme qui présente le taux
22 d'opportunité le plus élevé et c'est le seul dont
23 le taux d'opportunité est maintenant évalué à au-
24 dessus de cinquante pour cent (50 %).

25 Est-ce que vous ne pensez-pas que, compte

1 tenu de la popularité dans le marché des chauffe-
2 eau sans réservoir Energy Star, qui est une bonne
3 chose et c'est une évolution du marché, puis on
4 sait que les programmes visent à structurer le
5 marché. Donc, on a peut-être réussi, le marché est
6 structuré en collaboration avec ce que d'autres
7 acteurs ont également fait, est-ce que vous ne
8 pensez-pas qu'il pourrait être justifié de ne pas
9 reconduire ce programme, qui est un peu... qui
10 détonne, qui est un peu une anomalie par rapport au
11 reste du PGE? Merci.

12 M. VINCENT POULIOT :

13 R. Merci, Maître Neuman, pour votre question. En fait,
14 Monsieur le Président, on est un peu embêtés de
15 répondre à cette question-là parce que la Régie a
16 demandé, via la décision D-2017-046, aux
17 paragraphes 25 et 26, qu'elle souhaitait analyser
18 l'ensemble des programmes qui ont été évalués
19 durant l'année deux mille seize (2016), deux mille
20 dix-sept (2017), selon les anciens paramètres, donc
21 les paramètres qui étaient là actuellement. Le
22 paramètre auquel maître Neuman fait référence,
23 c'est un nouveau paramètre qui a été évalué, qu'on
24 avait introduit initialement, dans le cadre du
25 dossier deux mille dix-sept (2017), deux mille dix-

1 huit (2018), donc le présent dossier.

2 Ceci étant dit, la Régie a souhaité
3 analyser les programmes selon les paramètres
4 antérieurs. Donc, dans ce contexte-là, le paramètre
5 antérieur du taux d'opportunisme est de cinq pour
6 cent (5 %). Et, dans ce contexte-là, on en voit pas
7 d'anomalie particulière ni de question spécifique à
8 se poser, dans le contexte.

9 Q. [105] Comment vous entrevoyez l'avenir de ce
10 programme?

11 R. De très bonne façon. En fait, la mesure du taux
12 d'opportunisme de ce programme-là, qui a été faite
13 dans le cadre de l'évaluation, démontre qu'il y a
14 peut-être une problématique non pas dans le taux
15 d'opportunisme lui-même, mais dans la méthodologie
16 qui a été utilisée pour le calculer, considérant
17 qu'on fait affaire souvent avec des constructeurs
18 de maisons neuves et que la liaison avec le client
19 est souvent distante. Donc, tout dépendant à qui on
20 pose la question, on peut obtenir des réponses
21 complètement différentes. Donc, ce qu'on s'est
22 rendu compte, c'est peut-être que la méthodologie
23 d'évaluation du taux d'opportunisme dans ce cas-là
24 n'est peut-être pas parfaite, n'est peut-être pas
25 adéquate, ce qui a donné des résultats qui nous a

1 amenés à se questionner, mais comme l'évaluateur
2 lui-même le précise dans le cadre de l'évaluation,
3 il disait : « Il faut faire attention et prendre
4 avec certaines réserves les résultats du taux
5 d'opportunisme. » Donc, dans ce contexte-là, nous,
6 on va travailler à revoir peut-être la méthodologie
7 d'évaluation du taux d'opportunisme et de refaire
8 des tests qui seront davantage conformes à la
9 réalité.

10 Q. [106] O.K. Est-ce que je dois comprendre de ce que
11 vous me disiez, quand vous dites que le résultat
12 n'est peut-être pas adéquat, c'est que peut-être
13 que le réel taux d'opportunisme serait plus bas.
14 C'est bien ça que vous me dites?

15 (13 h 34)

16 R. Bien, écoutez, c'est la présomption initiale que
17 nous avons, que le taux d'opportunisme serait
18 beaucoup plus bas que soixante-sept pour cent
19 (67 %) parce que les chauffe-eau sans réservoir
20 restent... demeurent une technologie relativement
21 nouvelle dans le marché. Donc, on trouverait ça
22 très surprenant que le taux d'opportunisme passe de
23 cinq pour cent (5 %) à soixante-sept pour cent
24 (67 %) alors qu'on est très loin d'être dans un
25 mode de transformation de marché comblé et

1 complété.

2 Q. [107] O.K. Et cette réévaluation du taux
3 d'opportunité, est-ce que vous prévoyez qu'elle
4 pourrait être réalisée à temps pour le prochain
5 dossier tarifaire, pour le dépôt de la preuve au
6 prochain dossier tarifaire?

7 R. C'est prématuré de le préciser pour l'instant, tout
8 dépendant dans quelle période on va déposer le
9 prochain dossier tarifaire. Pour l'instant, on est
10 dans la mesure de prendre acte des résultats et
11 d'ici la fin de l'année, ce qu'on doit faire, c'est
12 de voir comment on est en mesure d'entamer les
13 travaux à l'intérieur de ça, donc ça fait partie de
14 notre plan de travail, là, deux mille dix-sept
15 (2017), deux mille dix-huit (2018). Mais pour
16 aujourd'hui, c'est prématuré de nous positionner
17 là-dessus.

18 Q. [108] O.K. Et finalement, dans ce contexte, est-ce
19 que vous pensez qu'il est justifié d'augmenter
20 l'aide financière de deux cent cinquante dollars
21 (250 \$) à quatre cents dollars (400 \$) par
22 participant?

23 R. Oui, tout à fait, parce que ce qu'on a obtenu comme
24 information au niveau des surcoûts associés aux
25 appareils, c'est que les surcoûts étaient mal

1 comblés, en fait, par l'aide financière qui était
2 jugée trop faible. Donc, à ce moment-là, c'est...
3 quand on parle souvent de calibration des
4 programmes, là, ça c'est un bel exemple. Donc ce
5 qu'on se dit, c'est, le taux d'opportunité est une
6 chose, cependant, si on veut rejoindre davantage de
7 participants puis les convaincre d'adhérer au
8 programme, donc c'est plus dans la mesure où on
9 veut avoir des programmes bien calibrés qu'on
10 propose d'avoir des aides financières bonifiées à
11 quatre cents dollars (400 \$) dans le contexte.

12 Q. [109] Alors, je vous remercie beaucoup et comme je
13 l'ai un peu mentionné au début, je ne veux pas
14 paraître négatif parce qu'on a parlé... j'ai parlé
15 d'un seul programme, mais tous les autres
16 programmes dont on ne parle pas, c'est parce qu'on
17 a des bons mots pour ces programmes qui sont dans
18 le rapport et qui seront dans la preuve orale
19 aussi.

20 R. On vous remercie pour vos bons mots.

21 Q. [110] O.K. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'est complet, Maître Neuman?

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci bien. Nous passons maintenant à la Régie,
3 Maître Cardinal.

4 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Q. [111] Bonjour au monde du panel, Amélie Cardinal
6 pour la Régie. Ma première question va poser sur la
7 présentation que vous avez déposée plus tôt ce
8 matin, donc la pièce B-0257. Dans le présent
9 dossier, Gaz Métro demande l'augmentation des aides
10 financières pour les trois programmes, PE-208, PE-
11 218 et PE-219. En fait, pour les programmes PE-218
12 et PE-219, Gaz Métro demande une augmentation de
13 l'aide financière à zéro virgule trois dollars par
14 mètre cube (0,3 \$/m³) économisé puis pour le PE-
15 208, l'augmentation de l'aide financière demandée
16 par Gaz Métro est de zéro virgule cinq dollars par
17 mètre cube (0,5 \$/m³) économisé. Quand on voit,
18 dans votre présentation, on regarde le taux de
19 croissance de ces trois programmes anticipés à la
20 suite de la hausse des aides financières, on voit
21 que ça tourne autour de trente pour cent (30 %)
22 pour chacun des programmes. Considérant que la
23 demande d'augmentation financière, pour le PE-208,
24 est plus importante que pour le PE-218 et PE-219,
25 est-ce qu'on ne devrait pas s'attendre à une hausse

1 du taux de croissance plus élevée que par rapport
2 au PE-218 et PE-219?

3 (13 h 39)

4 M. VINCENT POULIOT :

5 R. En fait, le niveau de retard des aides financières
6 dans le programme PE-208, donc le programme... le
7 marché affaires, était, selon nous, beaucoup plus
8 grand à combler. Donc, le fait d'augmenter
9 substantiellement les aides financières unitaires
10 pour ce programme-là, comparativement au programme
11 du marché industriel, vise à faire cette espèce de
12 rattrapage-là qui nous avait été, depuis quand même
13 plusieurs années, là, mentionné par les ingénieurs
14 qu'on consultait, par les gens du marché avec qui
15 on faisait affaire. Situation qui est un peu
16 moins... moins forte du côté des clients
17 industriels ou des ingénieurs qui travaillent dans
18 le marché de la grande entreprise. Donc, il y a un
19 effet de rattrapage plus important. La notion de
20 trente pour cent (30 %), c'est quelque chose qui
21 reste sur la base de consultation faite auprès
22 d'ingénieurs du marché qui ont donné des
23 commentaires basés essentiellement sur leurs
24 anticipations; il ne s'agit pas d'un exercice
25 scientifique de haut niveau. C'est basé sur... Si

1 on augmente les aides financières à tel niveau quel
2 est selon vous l'impact que ça aurait sur le nombre
3 et sur les économies anticipées. C'est ce qu'on a
4 voulu refléter dans le cadre de nos prévisions.
5 Donc, on a ajusté nos paramètres, on a ajusté nos
6 nombres de participants réels sur la base des cinq
7 prochaines années pour rejoindre cette prévision-là
8 qui reste à la limite une prévision qui pourra se
9 préciser dans le contexte. Tant mieux si l'effet au
10 marché CII donne à peine plus que trente pour cent
11 (30 %), comme je le disais tout à l'heure à une
12 question du ROEÉ, on en sera tout à fait satisfait.
13 Donc, on a essayé de rejoindre les commentaires
14 factuels des ingénieurs à l'intérieur de nos
15 prévisions, parce que ça nous semblait logique.

16 Q. [112] Aux fins de mes prochaines questions, en fait
17 ça va tourner pas mal autour d'une réponse de Gaz
18 Métro à une demande de renseignements de la Régie,
19 à la pièce B-0243, qui est Gaz Métro-18, Document
20 11, à la réponse de Gaz Métro à la question 12.2 de
21 la DDR 8 de la Régie.

22 Dans sa réponse, Gaz Métro explique
23 pourquoi elle demande une hausse plus importante de
24 l'aide par mètre cube économisé pour le programme
25 PE208, comparativement aux programmes PE218 et

1 PE219. On comprend qu'il y a deux principales
2 raisons, dont la première qui est le faible niveau
3 de satisfaction des ingénieurs interrogés lors de
4 la dernière évaluation du programme PE218 qui
5 portait sur la période deux mille onze-deux mille
6 quatorze (2011-2014)... Je m'excuse. PE208. Bon.

7 Le deuxième motif, et vous venez de faire
8 mention tout à l'heure pour ma première question,
9 c'était par rapport au déséquilibre entre l'aide
10 financière accordée pour le programme PE208 au
11 cours de la période deux mille douze-deux mille
12 quinze (2012-2015) et le coût d'investissement des
13 mesures implantées pendant cette période.

14 Je vais vous déposer des extraits de
15 rapports d'Econoler qui sont déposés en suivi
16 administratif. Donc, le premier porte sur
17 l'évaluation des programmes PE218, PE219. Et
18 l'autre porte sur l'évaluation du programme PE208.
19 Et si je me trompe, Madame la Greffière, on est
20 rendu aux cotes A-0075 et A-0076. Donc, je coterai
21 celui pour l'évaluation du programme PE208 A-0075.
22 Et le deuxième A-0076.

23

24 A-0075 : Extrait d'un rapport d'Econolor
25 portant sur l'évaluation du programme

1 PE208

2

3 A-0076 : Extrait d'un rapport d'Econoler
4 portant sur l'évaluation des
5 programmes PE218 et PE219

6

7 Donc, dans la réponse à la question 12.2 de la
8 Régie, au premier « bullet » qui est dans la
9 réponse, Gaz Métro dit que les ingénieurs
10 questionnés au programme PE208 ont donné une note
11 de satisfaction de cinq virgule trois sur dix
12 (5,3/10) au montant d'aide financière,
13 contrairement aux programmes PE218 et PE219.

14 Si on regarde les extraits des évaluations
15 d'Econoler que je viens de vous laisser, on
16 constate que la satisfaction des participants à
17 l'égard du montant d'aide financière du programme
18 PE208 est de sept virgule sept sur dix (7,7/10),
19 comme ça a été le cas pour les participants au
20 programme PE219. Je vais vous laisser le temps de
21 consulter les documents.

22 (13 h 45)

23 Donc, ma question est la suivante. Pouvez-vous
24 expliquer pourquoi la note de satisfaction des
25 ingénieurs, qui a été de cinq virgule trois (5,3)

1 sur dix (10), a été davantage considérée par
2 rapport à la note donnée par les participants
3 interrogés, qui est de sept virgule sept (7,7) sur
4 dix (10), pour justifier la demande de Gaz Métro
5 d'une hausse plus importante de l'aide financière
6 pour le programme PE208?

7 M. VINCENT POULIOT :

8 R. Merci beaucoup pour votre question. En fait, ça va
9 me permettre d'amener un point de précision
10 important. La raison pour laquelle on l'a
11 considérée davantage, parce que les ingénieurs sont
12 en contact à la fois avec des participants, c'est-
13 à-dire ceux qui réalisent des projets grâce aux
14 aides financières qu'on leur verse, mais aussi à
15 tous les clients à qui... qu'ils approchent et que
16 l'aide financière n'est pas suffisante pour qu'ils
17 puissent réaliser leur projet.

18 Donc, à notre avis, c'est tout à fait
19 normal que ceux qui reçoivent l'aide financière
20 disent : « Bien, ça fait bien mon affaire parce que
21 ça m'a permis de réaliser mon projet. » Par contre,
22 ce qu'on n'a pas, c'est le revers de la médaille.
23 C'est tous ceux... toutes les opportunités
24 manquées, tous ceux, Monsieur le Président, qui se
25 sont fait proposer des aides financières à la

1 hauteur de vingt-cinq sous (25 ¢) le mètre cube
2 puis ils ont dit : « Bien, excuse, mais avec ça, ce
3 n'est pas suffisant pour amener ma période de
4 retour sur investissement dans une zone qui est
5 économiquement viable, selon mes propres
6 paramètres. » Ça fait que, dans ce contexte-là, les
7 ingénieurs, eux, voient passer cette information-là
8 mais pas les participants qui, eux, ont reçu l'aide
9 financière. Donc, c'est pour cette raison-là qu'on
10 a donné avantage... qu'on a privilégié la donnée de
11 cinq point trois pour cent (5.3 %) qui est, selon
12 nous, un meilleur reflet de l'ensemble des
13 participants actuels et/ou potentiels.

14 Q. [113] Toujours à la réponse à la question 12.2, Gaz
15 Métro cite un extrait de sa preuve déposée dans le
16 dossier 3970-2016, qui est le dossier tarifaire
17 deux mille dix-sept (2017), qui indique que la
18 moitié des ingénieurs interrogés pour le programme
19 PE208 trouvaient l'aide financière du programme
20 PE208 peu compétitive par rapport à ce qui s'offre
21 ailleurs sur le marché québécois, surtout par
22 rapport aux aides financières offertes Hydro-Québec
23 et par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation
24 énergétique.

25 Si on réfère à l'extrait de l'évaluation

1 déposé pour le PE218, le document d'Econoler, qui
2 est... au paragraphe surligné, à la page 14, on
3 peut lire que :

4 [...] la moitié des ingénieurs
5 interrogés [au programme] PE218
6 trouvent l'aide financière compétitive
7 par rapport à ce qui s'offre ailleurs
8 sur le marché québécois [...].

9 Est-ce que la Régie doit comprendre que l'autre
10 moitié des ingénieurs interrogés pour le programme
11 PE218 considèrent l'aide financière peu compétitive
12 par rapport à ce qui s'offre ailleurs sur le marché
13 québécois?

14 M. PHILIPPE RIVARD :

15 R. C'est difficile pour nous de tirer la conclusion à
16 partir de cet extrait d'évaluation, à savoir si
17 l'autre moitié des répondants voulaient dire que
18 l'aide financière était peu compétitive. Il
19 faudrait retourner peut-être plus dans les détails
20 ou la méthodologie de quelle était la question
21 posée par le sondeur. Par exemple, il pourrait y
22 avoir une portion de gens ayant répondu « ne sait
23 pas » ou ne s'étant pas prononcé ou n'ayant pas
24 d'avis. Donc, n'ayant pas sous les yeux les détails
25 de ça, c'est difficile de conclure que,

1 nécessairement, l'autre moitié arrivait à la
2 conclusion que l'aide financière n'était pas
3 compétitive.

4 Q. [114] La suite de mes questions va porter sur le
5 deuxième motif qui a été invoqué par Gaz Métro dans
6 la réponse à la demande de renseignements, la
7 question 12.2, qui était un déséquilibre entre
8 l'aide financière accordée pour le programme PE208
9 au cours de la période deux mille douze - deux
10 mille quinze (2012-2015) et le coût
11 d'investissement des mesures implantées pendant
12 cette période. Je vais vous déposer la pièce
13 B-0156, qui est la pièce Gaz Métro 9, document 1,
14 qui a été déposée dans le cadre du dossier
15 R-3970-2016, la page 52, que je vais coter A-0077.

16
17 A-0077 : Page 52 de la pièce B-0156, Gaz Métro
18 9, document 1 du dossier R-3970-2016
19 (13 h 51)

20 Dans cette pièce du dossier 3970 on retrouve un
21 tableau avec les critères qui limitent l'octroi de
22 l'aide financière des programmes PE208, 218 et 219
23 entre deux mille douze (2012) et deux mille quinze
24 (2015). Puis à partir de ce tableau Gaz Métro a
25 indiqué dans sa réponse à la demande de

1 renseignements de la Régie, donc toujours la même,
2 la question 12.2, qu'il y a un profond déséquilibre
3 entre l'aide financière accordée et le coût
4 d'investissement pour le programme PE-208, puisque
5 une forte proportion, soit soixante-sept pour cent
6 (67 %), des aides financières accordées ont été
7 limités par le critère dollars par mètre cube
8 autorisé pour le montant maximal de l'aide par
9 demande. Dans trente pour cent (30 %) des cas.

10 Gaz Métro dit toutefois que ce constat-là
11 est moins évident pour le programme PE218 et PE219
12 parce que l'aide financière atteint la moitié des
13 coûts d'investissement des mesures implantées ou la
14 PRI minimale dans quinze pour cent (15 %) des cas,
15 pour le PE218. Et dans-vingt pour cent (25 %) des
16 cas pour le PE219.

17 Dans le dossier tarifaire deux mille dix-
18 sept (2017) la Régie a approuvé l'augmentation du
19 plafond du programme PE-208 qui est passé de vingt-
20 cinq mille dollars (25 000 \$) à cent mille dollars
21 (100 000 \$) par demande. La Régie comprend qu'à la
22 suite de la décision D-2016-156, le taux
23 d'occurrence du critère du montant maximal qui est
24 présenté à la deuxième ligne du tableau qui est
25 dans le tableau de la pièce, du dossier (3970). Qui

1 est présent... qu'on voit à trente pour cent
2 (30 %). A probablement diminué la dernière année
3 pour le programme PE208. O.K. Ce qui ferait en
4 sorte que le taux d'occurrence des autres critères,
5 soit la première et troisième ligne du tableau, ne
6 correspondent plus aux critères présentés lors du
7 dossier tarifaire deux mille dix-sept (2017). Donc
8 soit soixante-sept pour cent 67 % et trois pour
9 cent (3 %) respectivement. Est-ce que la
10 compréhension de la Régie à cet effet est bonne?

11 Me VINCENT POULIOT :

12 R. En fait il est possible que les pourcentages du...
13 attribuables au programme PE208 aient varié. Ceci
14 étant dit, comme on vient de faire la modification
15 cet hiver suite à la décision favorable de la Régie
16 de hausser le plafond, on n'a malheureusement pas
17 de données, là, il n'y a pas eu de projets qui ont
18 été débutés, réalisés et payés selon ces nouveaux
19 paramètres-là, donc malheureusement la seule
20 information valide que nous avons ça demeure... ça
21 demeure celle-là.

22 Ceci étant dit, le trois pour cent (3 %)
23 peut avoir varié, mais c'est ce que... un autre
24 indicateur où l'aide financière ne couvre pas une
25 portion suffisante des coûts, des surcoûts en fait,

1 c'est justement que ce trois pour cent (3 %)-là
2 reste quand même assez important, là, en fait peu
3 important dans le fond. C'est pas une occurrence
4 très fréquente. Donc, faute de données plus
5 probantes on se doit de se fier à l'information
6 qu'on avait présentée dans le cadre du dossier
7 tarifaire deux mille dix-sept (2017).

8 Q. [115] Ensuite si on revient aux évaluations
9 d'Éconoler que je vous ai transmises plus tôt, je
10 vous invite à prendre les deuxièmes pages de chacun
11 des documents. Il y a des passages soulignés dans
12 chacun. Donc pour... dans l'évaluation du programme
13 PE208 à la deuxième page du document, là, qui est
14 numérotée page 24, on voit que pour les années deux
15 mille onze (2011), deux mille quatorze (2014),
16 l'aide financière correspond à six point quatre
17 pour cent (6,4 %) du coût total moyen des projets.
18 Et si on regarde la même donnée pour le PE219,
19 cette proportion est de cinq pour cent (5 %).

20 (13 h 56)

21 La Régie constate que bien que l'aide financière du
22 programme PE-218 correspond à douze virgule cinq
23 pour cent (12,5 %) du coût total moyen des projets,
24 Gaz Métro demande le même niveau d'aide financière
25 par mètre cube économisé pour les programmes PE-218

1 et PE-219.

2 Pouvez-vous expliquer pourquoi il existe un
3 profond déséquilibre entre l'aide financière
4 accordée et le coût d'investissement pour le
5 programme PE-208 et pourquoi ce déséquilibre n'est
6 pas aussi important pour le PE-219?

7 M. VINCENT POULIOT :

8 R. Si vous permettez, on aimerait peut-être pouvoir
9 avoir le temps requis pour bien répondre à votre
10 question. Je pense qu'elle avait été formulée tout
11 à fait clairement, donc on va se permettre de
12 reprendre les notes sténographiques et vous revenir
13 avec un engagement pour s'assurer qu'on vous
14 fournit bien la réponse à votre question.

15 Q. [116] Parfait. Donc, je vais reformuler, je vais
16 formuler l'engagement. Donc, ce serait l'engagement
17 numéro 2, c'est : Expliquer pourquoi il existe un
18 profond déséquilibre entre l'aide financière
19 accordée et le coût d'investissement pour le
20 programme PE-208, et pourquoi ce déséquilibre n'est
21 pas aussi important pour le PE-219.

22

23 E-2 (GM) : Expliquer pourquoi il existe un
24 profond déséquilibre entre l'aide
25 financière accordée et le coût

1 d'investissement pour le programme PE-
2 208, et pourquoi ce déséquilibre n'est
3 pas aussi important pour le PE-219
4 (Demandé par la Régie)

5

6 LE PRÉSIDENT :

7 Q. [117] Et, vous dites, Monsieur Pouliot, que vous
8 allez revenir avec l'engagement quand est-ce? Ce
9 serait...?

10 M. VINCENT POULIOT :

11 Écoutez, juste le temps de reprendre l'ensemble de
12 l'information, demain matin, si...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Ça va.

15 M. VINCENT POULIOT :

16 Ça vous va?

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Donc, on a tous eu le temps de consulter nos gens.
19 Parfait.

20 Q. [118] Donc, la Régie aimerait comprendre comment ou
21 sur quelles bases Gaz Métro a établi l'augmentation
22 de zéro virgule vingt-cinq sous par mètre cube
23 (0,25 ¢/m³), soit entre le zéro virgule vingt-
24 cinq sous (0,25 ¢) actuel et le zéro virgule vingt-
25 cinq... dollars, je m'excuse, zéro virgule vingt-

1 cinq dollars (0,25 \$) actuel et le zéro virgule
2 cinq dollars (0,5 \$) demandé a été calculé pour le
3 programme PE-208.

4 M. VINCENT POULIOT :

5 R. En fait, il y a plusieurs composantes. Un, le
6 premier, c'était qu'au niveau du programme PE-208,
7 il n'y avait pas eu d'augmentation depuis fort
8 longtemps. Je pense que depuis la création du
9 programme, comme on l'avait expliqué dans le
10 dossier tarifaire deux mille dix-sept (2017), ça
11 avait été fixé, je pense, en deux mille trois
12 (2003) avec le taux de vingt-cinq sous le mètre
13 cube (25 ¢/m(3)) et ça n'avait jamais été indexé.
14 Donc, dans un premier temps il y a eu le facteur de
15 l'inflation qu'on avait expliqué l'an dernier.
16 Deuxièmement, écoutez, là ça devient dans le
17 domaine de la, comme je parlais tantôt, de
18 calibration là, puis je dois vous avouer que ce
19 n'est pas une science exacte là. Donc, on se doit
20 de se fier sur un paquet de paramètres et quand on
21 consulte les ingénieurs, ils nous disent qu'ils
22 sont insatisfaits du niveau d'aide financière. On
23 consulte les participants qui sont légèrement moins
24 insatisfaits, mais quand même, on sent qu'il y a
25 quand même une forme d'insatisfaction. Dons, dans

1 ce contexte-là... Puis, on a aussi le souci de
2 rendre ça le plus simple possible pour la
3 clientèle. Donc, c'est une des forces de nos
4 programmes, c'est de garder ça simple, donc c'est
5 sûr que d'arriver avec un taux unitaire de trente-
6 deux virgule neuf, deux, huit (32,928) sous le
7 mètre cube, parce qu'on est arrivé avec un exercice
8 exhaustif à ce résultat-là, d'un point de vue
9 commercial, ce n'est peut-être pas idéal. Donc, ce
10 qu'on s'est dit, c'est qu'on va tout simplement
11 indexer, faire un rattrapage historique, indexer,
12 rendre ça simple, pour que ce soit équivalent à
13 cinquante sous le mètre cube (50 ¢/m(3)),
14 effectivement, ça fait une augmentation
15 substantielle, mais il faut comprendre le
16 rattrapage qui est à ce niveau-là. Donc, le
17 cinquante sous (50 ¢), on est confiant que ça va
18 nous permettre d'avoir une meilleure calibration de
19 notre programme, d'avoir une meilleure
20 satisfaction, une meilleure adhésion des
21 participants et des ingénieurs dans le marché,
22 d'être capable de ramener la période de retour sur
23 investissement qui, dans certains cas, déborde les
24 six, sept, huit, dix (10) ans puis de la ramener à
25 l'intérieur d'une zone économiquement viable pour

1 les entreprises.
2 (14 h 02)
3 Donc, on pense qu'un coup de barre doit être donné
4 de façon importante pour ramener le paramètre
5 d'aide financière unitaire. De toute façon, il y a,
6 comme on l'a déjà expliqué, d'autres paramètres qui
7 viennent des... d'autres balises ou d'autres
8 critères dans les programmes. On a le plafond à
9 cent mille dollars (100 000 \$), on a le taux
10 unitaire puis on également le cinquante pour cent
11 (50 %) des surcoûts qui est une nouvelle donnée,
12 qui vient encore être plus contraignante que celle
13 qui était présente dans les années passées. C'est-
14 à-dire qu'on était à cinquante pour cent (50 %) des
15 coûts, là on va être à cinquante pour cent (50 %)
16 des surcoûts. Ça fait que ceci étant dit, l'aide
17 financière bonifiée va être, dans quelques cas,
18 utilisée. Dans d'autres cas, elle va être limitée à
19 un montant inférieur, soit le plafond de cent mille
20 dollars (100 000 \$) ou soit le cinquante pour cent
21 (50 %) des surcoûts. Donc, dans ce contexte-là,
22 nous on est convaincu que la bonification des aides
23 financière ne sera que positive pour les économies
24 et la rentabilité du programme.

25 Q. [119] Je vais vous référer maintenant à la pièce B-

1 0132 qui est la cote Gaz Métro-13, Document 1, aux
2 pages 43, 86 et 89, qui sont les fiches des
3 programmes PE-208, 218 et 219. Donc, la Régie
4 constate que les frais d'administration des trois
5 programmes sont passés de cent vingt-quatre mille
6 quatre cent soixante-seize dollars (124 476 \$) lors
7 du dossier tarifaire deux mille dix-sept (2017) à
8 cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-
9 sept dollars (171 287 \$) au présent dossier.
10 Pouvez-vous expliquer à quoi est due cette
11 augmentation?

12 R. Dans le cadre de l'examen deux mille dix-sept
13 (2017) des rapports d'évaluation des programmes
14 d'efficacité énergétique de Gaz Métro, donc, on a
15 déposé, si ma mémoire est bonne, le vingt-quatre
16 (24) février dernier, le suivi relatif aux
17 économies attribuables, là, par programme. On
18 avait, à ce moment-là, présenté différentes
19 méthodologies de suivi, donc pour des programmes
20 dont les économies sont inférieures à cinq cent
21 mille mètres cubes (500 000 m³) et pour des
22 programmes dont les économies sont supérieures à
23 cinq cent mille mètres cubes (500 000 m³). Donc,
24 dans ces contextes-là, on a présenté une nouvelle
25 manière dont on allait suivre ces économies-là.

1 Donc, vous avez un tableau, le tableau 4 de
2 cette pièce, qui, malheureusement, n'a pas de cote,
3 là, mais ça s'appelle « Examen administratif des
4 rapports d'évaluation des programmes d'efficacité
5 énergétique de Gaz Métro - Économies PE-208, PE-218
6 et 219 à la page 12. Vous avez la ventilation des
7 coûts de gestion et également des aides financières
8 qui sont présentées. Donc, il y a des suivis
9 additionnels qui vont être faits au niveau des
10 économies. Ces suivis-là engendrent des coûts qu'on
11 a réintégrés à l'intérieur des fiches. Puis c'est
12 vrai pour les trois programmes en question.

13 Q. [120] Je vais juste prendre une petite minute pour
14 consulter mon équipe pour être sûre que tout a été
15 bien couvert. Parfait, donc je n'aurai plus de
16 questions, je vous remercie. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. [121] Je voulais bien saisir la dernière réponse
19 par rapport à la hausse des frais d'administration.
20 Est-ce que c'est motivé dans le document qui a été
21 déposé en suivi administratif ou vous avez d'autres
22 motivations? Vous dites que c'est suite... c'est
23 que vous allez faire plus de suivis pour s'assurer
24 de la bonne implantation des programmes? C'est ce
25 que je comprends?

1 R. Oui.

2 Q. [122] C'est de l'embauche de ressources
3 additionnelles ou c'est...?

4 (14 h 08)

5 R. Bien en fait, il y a des coûts additionnels de
6 gestion, surtout pour les programmes liés...
7 excusez, pour les projets qui sont en bas de cinq
8 cent mille mètres cubes (500 000 m3) d'économie. Il
9 y a une partie du suivi qui devra être faite par
10 les ingénieurs de Datech qui est sur les coûts
11 administratifs du PGEÉ.

12 Donc, cette main-d'oeuvre-là amène un poids
13 relatif plus important dans les charges
14 d'administration, donc c'est ce qui explique la
15 nature de l'augmentation des dépenses. Donc, on a
16 essayé d'être le plus fidèle possible.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. [123] Et cette information-là se retrouve dans un
19 suivi que vous avez déposé le vingt-quatre (24)
20 février deux mille dix-sept (2017), c'est ce que
21 j'ai compris.

22 R. Exactement. Exactement.

23 Q. [124] Et dont nous allons y référer lorsque nous
24 retournerons à nos bureaux. Ça a été déposé ici à
25 la Régie, c'est ça?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. [125] Mais, pas dans le cadre d'un dossier précis.

3 Dans le cadre d'un suivi...

4 R. Ça a été déposé de façon administrative...

5 Q. [126] O.K.

6 R. ... préalablement au dépôt du dossier tarifaire,

7 tel que requis par la Régie dans la décision de

8 l'année dernière.

9 Q. [127] O.K. Merci bien. Alors, est-ce que... Maître

10 Turgeon, pas de question?

11 Me MARC TURGEON :

12 Non.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Madame Pelletier non plus? Alors, nous libérons une

15 partie du panel encore cette fois, je crois.

16 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

17 Est-ce qu'on peut libérer, en fait, tous les

18 témoins du panel?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Tous les témoins du panel?

21 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

22 Non! Ah! Pas toi, Vincent. Pardonnez-moi mon

23 erreur.

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est lequel qui reste?

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE :
2 Monsieur Pouliot.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Monsieur Pouliot, vous êtes toujours...
5 Me MARIE LEMAY LACHANCE :
6 Désolée. Alors, messieurs Gobeil et Rivard...
7 LE PRÉSIDENT :
8 ... l'inverse de libéré, c'est conscrit. Je
9 cherchais le terme. Oui.
10 Me MARIE LEMAY LACHANCE :
11 Merci.
12 LE PRÉSIDENT :
13 Merci bien. Le prochain panel porte sur le plan
14 d'approvisionnement, le panel 6, et le volet CASEP,
15 au besoin. C'est bien ça.
16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
17 Monsieur le Président, donc le panel 6, le grand
18 panel 6 est disponible pour aborder le sujet des
19 approvisionnements gazier. Je vous avait annoncé
20 donc qu'il y a un témoin, pour ne pas le nommer,
21 monsieur Bellavance qui sera disponible pour
22 répondre à des questions spécifiques en lien avec
23 le CASEP. Alors, Madame la Greffière, je vous
24 laisse assermenter les témoins.
25

1 PANEL 6 - Plan d'approvisionnement gazier

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce sixième (6e)
4 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

5

6 JEAN-SÉBASTIEN HUET, chef de service, affaires
7 contractuelles et planification, ayant une place
8 d'affaires au 1717, rue Du Havre, Montréal
9 (Québec);

10

11 VINCENT REGNAULT, directeur, transport et
12 approvisionnement gazier, ayant une place
13 d'affaires au 1717, rue Du Havre, Montréal
14 (Québec);

15

16 ISABELLE LEMAY, chef de service, réglementation,
17 coûts et conditions de service, ayant une place
18 d'affaires au 1717, rue Du Havre, Montréal
19 (Québec);

20

21 MARC-ANTOINE BELLAVANCE, chef de service, stratégie
22 marketing, ayant une place d'affaires au 1717, rue
23 Du Havre, Montréal (Québec);

24

25 SIMON COUTU-MANTHA, conseiller senior, prévision de

1 la demande et veille de marché, ayant une place
2 d'affaires au 1717, rue Du Havre, Montréal
3 (Québec);

4

5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7

8 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Merci, Madame la Greffière. Donc, Monsieur le
10 Président, nous n'avions pas annoncé, dans le cadre
11 de notre lettre de planification d'audience, de
12 présentation pour ce panel, ça demeure le cas.

13 Par contre, j'aurais, à titre
14 d'interrogatoire en chef, une seule question à
15 poser au panel. Donc, si vous me permettez,
16 j'enchaîne immédiatement avec cette question. Je la
17 dirigerai vers monsieur... maître... monsieur
18 Regnault.

19 Q. [128] Monsieur Regnault, je porte à votre attention
20 la pièce B-0082, il s'agit de la pièce Gaz Métro-6,
21 Document 4. Essentiellement, un document qui fait
22 état de l'incitatif à la performance et la
23 transaction financière visant l'optimisation des
24 outils d'approvisionnement pour les exercices deux
25 mille dix-huit (2018) et suivants. Alors, ça va?

1 Donc, vous y êtes.

2 Me VINCENT Me VINCENT REGNAULT :

3 R. Oui.

4 Q. [129] Parfait. Le micro, le micro, Maître Regnault.
5 Alors, ma question est la suivante. Monsieur
6 Regnault, est-ce que vous avez des précisions à
7 apporter quant à cet incitatif et essentiellement à
8 ce que Gaz Métro rechercherait pour l'année
9 tarifaire deux mille dix-sept (2017) et deux mille
10 dix-huit (2018)?

11 (14 h 16)

12 R. Oui, effectivement. Merci. Simple précision, ce que
13 Gaz Métro suggère à l'égard de cette pièce-là et de
14 l'incitatif, c'est que la Régie reconduise
15 l'incitatif en question pour l'année tarifaire deux
16 mille dix-huit (2018), sous réserve évidemment
17 d'une décision qui pourrait être rendue par la
18 formation dans le dossier 3993 qui pourrait
19 affecter l'année deux mille dix-huit (2018). Mais
20 dans la mesure où l'échéancier... bien, pas
21 l'échéancier, parce qu'il n'y en a toujours pas,
22 mais on voit évidemment qu'il va quand même y avoir
23 un certain délai entre aujourd'hui puis une
24 éventuelle décision dans le 3993. Ce qu'on suggère
25 donc, c'est que vous reconduisiez l'incitatif qui

1 est suggéré ici, sous réserve d'une décision de la
2 formation dans le 3993 qui pourrait ordonner autre
3 chose comme type d'incitatif. C'est la seule
4 précision que j'aurais.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 C'est donc la seule question que j'ai pour le
7 panel, mais vous comprendrez que ça a une incidence
8 juridique ce que maître Regnault vient d'indiquer
9 en ce que la requête dont vous êtes saisi, la
10 B-244, je crois, de mémoire, la cinquième réamendée
11 n'a pas de conclusion spécifique à cet égard-là.
12 Alors, un peu comme la discussion que nous avons
13 eue ce matin, Monsieur le Président, à moins
14 d'indication contraire de votre part quant à la
15 façon de faire, j'amenderai oralement la requête et
16 je verrai à faire une correction par écrit afin que
17 tout ça soit consigné éventuellement au dossier de
18 la Régie tel que nous le suggérait notre collègue
19 maître Neuman. Alors j'amende la requête de manière
20 à ce qu'on puisse y lire « demander à la Régie
21 qu'elle approuve la reconduction de l'incitatif à
22 la performance reliée aux transactions financières
23 visant l'optimisation des outils
24 d'approvisionnement pour l'exercice deux mille dix-
25 sept (2017) et deux mille dix-huit (2018), et ce

1 jusqu'à ce qu'une décision intervienne dans le
2 dossier R-3993 ».

3 LE PRÉSIDENT :

4 C'est bien clair.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 C'est clair. Mais je pense qu'on a une
7 discussion...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Vous aviez une discussion mentale? Je n'ai pas
10 entendu rien. Mais je présume que vous allez
11 ajouter l'amendement de ce matin dans votre
12 amendement.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Oui, tout à fait. Là-dessus, je vous le confirme.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Est-ce que c'est la même chose?

17 Me MARC TURGEON :

18 Non. En fait, ce n'est pas une discussion
19 juridique, Maître. C'est juste pour vous mentionner
20 que ça serait très... qu'on rende une décision, on
21 n'a pas encore de preuve déposée dans ce dossier.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 En fait, la preuve, vous parlez dans ce dossier-ci?

24 Me MARC TURGEON :

25 Dans le dossier 93.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui, tout à fait.

3 Me MARC TURGEON :

4 Je pense, de penser qu'il y aura une décision à
5 intervenir avant la décision qu'on veut pour les
6 tarifs, je pense que... je pense que votre
7 amendement est judicieux.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Bon, bien, c'est là, vers là que je m'en allais.
10 Alors, écoutez, la solution à cela, Maître Turgeon,
11 ça serait de demander à la Régie qu'elle reconduise
12 sans terme la fameuse... pas le fameux mais
13 l'incitatif à la performance. Donc, cet incitatif
14 va être en vigueur tant et aussi longtemps qu'une
15 décision contraire de la Régie viendrait le
16 modifier, l'incitatif. C'est ça la... Alors, si
17 vous voulez, je peux réamender cet amendement oral
18 là et laisser tomber la portion qui fait référence
19 à « jusqu'à ce qu'une décision intervienne dans le
20 dossier 3993 » et tout simplement dire « reconduire
21 l'incitatif sur les transactions financières visant
22 à l'optimisation des outils d'approvisionnement
23 pour l'exercice deux mille dix-huit (2018) et
24 suivant, et jusqu'à ce que la Régie en décide
25 autrement ». Vous voyez. Je pense que ce serait une

1 solution qui serait un petit peu... C'est le terme
2 que vous avez employé qui était juridiquement
3 quelconque, hein, ma première formulation.

4 Me MARC TURGEON :

5 C'est parce que c'est juste remettre les choses
6 dans un... Vous avez plusieurs dossiers devant la
7 Régie.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Oui.

10 Me MARC TURGEON :

11 J'en suis de source certain.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Oui.

14 Me MARC TURGEON :

15 93, je le préside. On a eu une phase 1 qui... Mais
16 on n'a pas eu de... Le dossier n'est pas conçu de
17 sa preuve. Vous devez déposer une preuve dans les
18 prochaines semaines.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Tout à fait.

21 Me MARC TURGEON :

22 Entre déposer une preuve et que je rende des
23 tarifs, que nous rendions des tarifs pour le
24 premier (1er) octobre dans cette décision-ci, c'est
25 à peu près assuré qu'on n'y arrivera pas.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Tout à fait. Et d'où la question...

3 Me MARC TURGEON :

4 D'où la question.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 ... et la nécessité de cette précision-là.

7 Me MARC TURGEON :

8 Tout à fait. Je voulais juste préciser que ce n'est

9 pas qu'on n'est pas en retard, c'est que dans le

10 calendrier...

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Oui.

13 Me MARC TURGEON :

14 ... que vous avez proposé, la preuve arrive au mois

15 d'août.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Tout à fait.

18 Me MARC TURGEON :

19 C'est juste ça.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Puis on a constaté ça. Puis on s'est dit, on se

22 doit de poser une action. Voilà! Il n'y a pas une

23 lecture particulière de la situation.

24 Me MARC TURGEON :

25 Tout à fait.

1 LE PRÉSIDENT :

2 À tout événement, tout ça va être déposé dans un
3 amendement...

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Oui.

6 LE PRÉSIDENT :

7 ... à la dernière...

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Ce sera une sixième réamendée que vous aurez. Là,
10 on pourra peut-être commencer à parler de nombre de
11 réamendements. Je pense qu'on commence à être rendu
12 à ce...

13 LE PRÉSIDENT :

14 En bas de dix on est correct.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 En bas de dix on est correct. Alors vous aurez une
17 sixième réamendée.

18 Me VINCENT REGNAULT :

19 Ça s'améliore parce qu'à mon époque, je pense qu'on
20 s'était rendu à quinze (15).

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 À dix-huit (18) même, je dirais. Alors merci. Donc,
23 les témoins sont disponibles pour un contre-
24 interrogatoire.

25 (14 h 20)

1 LE PRÉSIDENT :

2 L'ACIG avait annoncé du temps.

3 Bonjour, Maître Sarault.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

5 Alors, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,

6 Maître Turgeon, Madame Pelletier.

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est votre première apparition aujourd'hui.

9 Me GUY SARAULT :

10 Absolument. Alors, avant de commencer mon contre-
11 interrogatoire, si contre-interrogatoire il y aura
12 parce que vous allez voir, de ma deuxième remarque,
13 que ça va peut-être s'adresser à un autre panel.
14 Mais je voudrais voir, suite à l'amendement proposé
15 par maître Hugo Sigouin-Plasse, je voudrais attirer
16 l'attention de la Régie à la page 16 du mémoire de
17 madame Falardeau, pièce C-ACIG-0039. Parce que,
18 compte tenu qu'on demande la reconduction de la
19 bonification de... sur les transactions financières
20 pour l'année deux mille dix-huit (2018), je pense
21 que la demande qui est formulée au bas de la page
22 16 du mémoire de madame Falardeau devient encore
23 plus pertinente, et je la recite :

24 L'ACIG demande à la Régie d'exiger

25 qu'une mise à jour des définitions des

1 deux grands types de transactions soit
2 produite assortie d'une liste des
3 transactions spécifiques qui peuvent
4 être considérées comme des
5 transactions financières donnant lieu
6 à une bonification.

7 Vous constatez que, de notre preuve, on déplore
8 qu'il y a un flou entre la définition de
9 transactions financières - transactions
10 opérationnelles, et caetera. Alors, si on est pour
11 demander la reconduction de deux mille dix-huit
12 (2018), je pense qu'il faudrait, à tout le moins,
13 clarifier ces éléments-là dans le cadre du présent
14 dossier. Alors, ça, je voulais... ça ne donne pas
15 lieu à de questions en contre-interrogatoire mais
16 madame Falardeau va certainement en parler lors de
17 son témoignage lundi prochain. O.K.?

18 Deuxièmement, les grandes questions que
19 j'avais concernent, pour l'essentiel, un échange de
20 réponses/questions entre Gaz Métro et la Régie sur
21 la fameuse marge excédentaire de capacité de
22 transport. Il y a deux grandes catégories de
23 questions qui peuvent se poser là-dessus, est-ce
24 qu'on anticipe cette marge pour l'année deux mille
25 dix-huit (2018)? Notre compréhension c'est que,

1 non, il n'y en a pas de prévue pour l'année deux
2 mille dix-sept - deux mille dix-huit (2017-2018).
3 Et, s'il y en a une... ou, même s'il n'y en a pas,
4 est-ce qu'on doit se poser la question dans le
5 cadre du présent dossier sur la fonctionnalisation?

6 Et c'est ce qui a donné lieu à deux
7 catégories de DDR de la part de la Régie à Gaz
8 Métro. Il y a d'abord la DDR numéro 1, sauf erreur,
9 la pièce B-0201, question 20, portant sur le sujet
10 de fonctionnalisation de la marge excédentaire de
11 capacité de transport. Et la DDR 8, qui porte la
12 cote B-0243, la réponse, question 18. Et je pense
13 qu'il y en avait une autre aussi... en tout cas, ça
14 va... Un petit instant. Les questions 18 et 19. Et
15 ça, encore une fois, ça portait sur le sujet de la
16 fonctionnalisation de la marge excédentaire de
17 capacité de transport.

18 Alors, là je veux m'assurer que si je
19 n'interroge pas le panel numéro 6 sur ces réponses
20 à ces DDR, qui sont bien précises, que je pourrai
21 couvrir l'entièreté des deux questions, des deux
22 aspects que je viens de porter à votre attention
23 avec le panel numéro 8, qui porte sur les coûts
24 échoués, là, de la capacité excédentaire de
25 transport. Un ou l'autre, ça me va, mais je ne veux

1 pas me faire dire, rendu au panel numéro 8 : « Vous
2 auriez dû le poser au panel numéro 6. »

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Bien, écoutez, on ne peut pas présumer des
5 questions d'avance, là. Donc, il y a assurément un
6 panel ici pour discuter des approvisionnements
7 gaziers, il y a une relation nécessairement au
8 niveau de la marge excédentaire. Il y aura plus
9 tard, espérons-le aujourd'hui, un panel qui
10 traitera de la fonctionnalisation des coûts
11 échoués. Évidemment, ce sont deux spécialités. Ça
12 se peut que je me lève mais là, à ce moment-là,
13 j'invite mon confrère à prendre en considération
14 qu'ici, ce ne sont pas des spécialistes eu égard à
15 la fonctionnalisation. Il y aura des spécialistes
16 eu égard à la fonctionnalisation plus tard, au
17 niveau du panel 8. Et je ne peux pas ajouter plus
18 que ça, là.

19 (14 h 26)

20 Me GUY SARAULT :

21 Bien, ça, regardez, si on va dans la réponse... Un
22 petit instant. À la pièce B-0243, réponse à la DDR
23 numéro 8 de la Régie, question 19.1, page 61. Ça,
24 c'est une question, là, on est dans la partie de la
25 DDR qui porte sur la fonctionnalisation de la

1 marche excédentaire et il y a une affirmation dans
2 la réponse à la question 19.1 :

3 Gaz Métro ayant de toute façon un
4 excédent d'outils pour la Cause
5 tarifaire 2018 supérieur à la marge
6 excédentaire prévue, aucun achat
7 spécifique n'a été effectué pour cette
8 marge.

9 J'en conclus donc que pour l'année tarifaire deux
10 mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018) Gaz
11 Métro ne prévoit pas faire usage de cette nouvelle
12 faculté de contracter une marge excédentaire
13 allant... pouvant aller jusqu'à dix pour cent
14 (10 %) de la quantité de transport prévu. Est-ce
15 que je me trompe, Maître Regnault?

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 R. Monsieur le Président, en fait maître Sarault ne se
18 trompe pas. On n'entend pas faire acquérir quelque
19 capacité de transport que ce soit pour constituer
20 cette marge de dix pour cent (10 %) qui nous... qui
21 nous est autorisée suite à l'amendement qui a été
22 adopté par le gouvernement. Cette marge-là, elle
23 est... à cause des excédents qui se sont dégagés
24 avec les modifications au niveau de la prévision de
25 la demande et de la demande qui s'est concrétisée,

1 nous disposons déjà de cette marge-là, donc il n'y
2 a pas de nécessité de contracter des capacités
3 additionnelles. Donc maître Sarault a vu juste.

4 Et je terminerais simplement en suppliant
5 la Formation de ne pas m'ordonner de répondre à des
6 questions sur la fonctionnalisation parce que je
7 n'y connais rien.

8 Q. [130] Est-ce que la preuve au dossier nous permet
9 de quantifier le niveau de marge excédentaire qui
10 est prévu par Gaz Métro pour l'année témoin deux
11 mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018),
12 tant en volume qu'en valeur monétaire? Mais je
13 présume qu'il y en a un excédent ou une marge
14 excédentaire.

15 R. En fait vous avez raison. J'essaye juste de
16 retrouver le chiffre, mais de mémoire au dossier il
17 y a actuellement des capacités excédentaires de
18 l'ordre de quatre-vingt-cinq mille gigajoules jour
19 (85 000 GJ/jour). Et si on regarde ce que constitue
20 ce dix pour cent (10 %)-là ou ce que pourrait
21 représenter dix pour cent (10 %) de la demande
22 annuelle sur une base quotidienne, on parle
23 d'environ soixante mille gigajoules jour (60 000
24 GJ/jour). Donc à l'heure actuelle les excédents
25 qu'on constate au plan, de l'ordre de quatre-vingt-

1 cinq mille (85 000 GJ), incluent déjà ce soixante-
2 mille (60 000 GJ)-là ou dans le quatre-vingt-cinq
3 mille (85 000 GJ) on peut considérer qu'il y a un
4 soixante mille (60 000 GJ) qui est en quelque sorte
5 cette réserve-là qui nous est dorénavant autorisée.

6 Q. [131] Mais... mais ça, c'est une... c'est une marge
7 excédentaire qui existe parce que la demande en
8 transport est moins élevée que prévue, ce qui cause
9 un excédent, n'est-ce pas? Ce n'est pas quelque
10 chose qui a été contracté par Gaz Métro en vertu de
11 la nouvelle loi?

12 R. C'est exact.

13 Q. [132] Bon. Juste... pardonnez-moi, vous allez peut-
14 être dire que c'est hypothétique mon affaire, mais
15 je me pose la question en lisant la preuve, comment
16 est-ce qu'on va faire en pratique à chaque année
17 pour savoir si de la capacité excédentaire ou une
18 marge excédentaire est une marge ordinaire qui
19 existe par la force des choses, parce que la
20 demande est moindre, ou bien si c'est une marge
21 excédentaire qui a été contractée en vertu de la
22 nouvelle loi. Parce que sur les... dans un contrat
23 de transport j'imagine que c'est pas marqué
24 nouvelle loi, là, c'est... Comment est-ce qu'on va
25 faire pour identifier ou ségréguer ce qui constitue

1 de la marge excédentaire en vertu de la nouvelle
2 loi par rapport à ce qui constitue de la marge
3 excédentaire ordinaire?

4 (14 h 30)

5 Pour aider à tout le monde, là, de comprendre le
6 pourquoi de ma question, je la pose parce qu'à
7 cause du langage qui est employé pour le fameux dix
8 pour cent (10 %) dans la nouvelle loi, alors on
9 croit comprendre du côté de l'ACIG que la
10 fonctionnalisation pourrait être différente selon
11 qu'il s'agit de la capacité excédentaire en vertu
12 de la nouvelle loi ou de la capacité excédentaire
13 ordinaire. On pense que la fonctionnalisation
14 pourrait être différente. Alors, il est bien
15 important de pouvoir bien cerner ce qui constitue
16 de la marge excédentaire en vertu de la nouvelle
17 loi. Mais, je ne vous pose pas de question sur la
18 fonctionnalisation.

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 R. On verra. Mais, pour répondre à la question de
21 maître Sarault donc, l'idée à l'heure actuelle, ce
22 n'est pas de ségréguer cette réserve-là ou ce dix
23 pour cent (10 %)-là. L'idée, c'est vraiment de,
24 annuellement, donc faire l'exercice de la prévision
25 de la demande, de cette prévision-là de la demande

1 va découler un besoin pour répondre soit à l'hiver
2 extrême, soit à la demande en journée de pointe, et
3 de ça va découler ou on va dégager un excédent, on
4 va constater, en fait, un excédent de capacité de
5 transport disponible, et de là, bien, on va dire,
6 bien, on en a suffisamment, on a le dix pour cent
7 (10 %) ou on n'a pas le dix pour cent (10 %).

8 Si j'essaie de prendre un exemple, cette
9 année, si par exemple, cette année, la demande
10 avait été à un niveau tel que les capacités de
11 transport excédentaires avaient été de l'ordre de
12 trente mille gigajoules-jour (30 000 GJ/j), bien, à
13 ce moment-là, le constat qu'on aurait fait c'est
14 qu'il manquait environ un autre trente mille
15 gigajoules-jour (30 000 GJ/j) pour avoir le
16 soixante mille (60 000) d'excédent que la loi nous
17 permet aujourd'hui d'avoir. Donc, c'est... l'idée
18 ce n'est vraiment pas de ségréguer ou de mettre de
19 côté cette marge excédentaire là que la loi
20 autorise, c'est vraiment d'être le constat ou après
21 avoir fait l'exercice de la prévision de la
22 demande, puis de la demande en journée de pointe
23 qui en découle, de faire le constat de ce qui
24 reste, puis de ce que ça représente par rapport à
25 ce que la loi nous autorise.

1 Mme ISABELLE LEMAY :

2 R. Alors, ça, ça constitue la première étape. Et, la
3 seconde étape vient ensuite à la
4 fonctionnalisation.

5 Q. [133] Oui, mais ça, on n'en parle pas tout de
6 suite.

7 R. Ça s'en va dans le panel 8.

8 Q. [134] Non, mais il y a un autre... C'est parce que
9 dans la réponse de maître Regnault, et corrigez-
10 moi, Maître Regnault, si je suis dans les patates,
11 j'ai cru comprendre que, par exemple, si dans
12 l'élaboration de vos prévisions en besoins de
13 transport pour l'année témoin - ce n'est pas le
14 cas cette année, mais ça pourrait être le cas
15 l'année prochaine - vous constatez que la marge
16 excédentaire, s'il y en a une, ne se rend pas
17 jusqu'à dix pour cent (10 %), vous iriez contracter
18 suffisamment de transport pour l'atteindre ce
19 fameux dix pour cent (10 %).
20 Et, je vous pose la question parce que ce que la
21 loi dit, et je cite :

22 Pour l'approvisionnement en gaz
23 naturel, de la marge excédentaire de
24 capacité de transport que le titulaire
25 estime nécessaire...

1 Estime nécessaire.

2 ... estime nécessaire pour favoriser
3 le développement des activités
4 industrielles, cette marge ne pouvant
5 excéder 10 %.

6 Donc, c'est un plafond, on s'entend là-dessus, et
7 deuxièmement il y a un exercice de jugement qui
8 doit être effectué par le Distributeur pour savoir
9 si effectivement c'est nécessaire. Donc, ce n'est
10 pas automatique qu'on va aller la chercher, cette
11 marge excédentaire. Est-ce que je peux présumer, à
12 ce moment-là, que la preuve qui serait versée au
13 dossier pour justifier si, oui ou non, on contracte
14 une marge excédentaire en vertu de la nouvelle loi
15 viendrait expliquer le pourquoi on estime
16 nécessaire ou pas nécessaire de le faire, les
17 motifs, puis pourquoi on va à sept point cinq pour
18 cent (7,5 %) ou huit ou neuf pour cent (8-9 %)
19 plutôt que dix (10), en sachant que dix (10) est le
20 plafond.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 R. Donc, en réponse à la question de maître Sarault,
23 si Gaz Métro doit contracter des capacités
24 additionnelles pour détenir cette marge
25 excédentaire dont on discute depuis tantôt, ça va

1 exiger qu'on participe à ce qu'on appelle les « New
2 Capacity Open Season », les NCOS et les dernières
3 fois, là, les deux ou trois dernières fois que nous
4 y avons participé, à ce moment-là, on était à
5 chaque fois venu à la Régie pour obtenir
6 l'autorisation de participer, d'éventuellement
7 contracter des capacités de transport avec,
8 évidemment, la preuve qui sous-tendait cette
9 demande-là.

10 (14 h 36)

11 Q. [135] Mais, est-ce que je peux tenir pour acquis
12 que la preuve que vous présenteriez pour justifier
13 le besoin, « estime nécessaire », établirait un
14 lien, et je paraphrase la loi, entre cette capacité
15 excédentaire et le besoin de favoriser le
16 développement des activités industrielles, pas
17 d'autre chose, c'est ça le « estime nécessaire ».
18 C'est du nouveau, là, j'en conviens, puis on ne l'a
19 pas cette année au dossier, mais je veux savoir
20 quelles sont les intentions de Gaz Métro, lorsque
21 la situation va se présenter, quel genre de dossier
22 on va nous présenter pour qu'on puisse comprendre
23 la quantité et le pourquoi de ces nouvelles
24 capacités.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Puis je comprends très bien la ligne de questions
3 de maître Sarault là-dessus. Évidemment, je ne
4 voudrais pas... on porte beaucoup de regards très
5 serrés sur le texte de la loi, là. Évidemment, les
6 témoins ne sont pas ici pour tenter d'interpréter
7 cette loi-là, je vous le soumets bien franchement.
8 S'il y a quelqu'un qui devrait le faire devant
9 vous, ça serait moi, dans le cadre de
10 l'argumentation. Mais bon, je vais laisser les
11 témoins répondre au meilleur de leurs
12 connaissances, mais s'il y a une argumentation en
13 droit qu'on doit faire quant à la portée de ces
14 termes-là au niveau de la loi, nous le ferons en
15 argumentation.

16 Me GUY SARAULT :

17 Et je suis sûr que maître Regnault, bien...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Regnault n'est pas ici pour émettre des
20 opinions juridiques, je vous le soumets bien
21 franchement.

22 Me GUY SARAULT :

23 Non, non, mais il est avocat pareil.

24 Me VINCENT REGNAULT :

25 R. En fait, je... sans vouloir éluder la question ou

1 noyer le poisson dans l'eau, je vous dirais qu'en
2 fonction des raisons qui exigent que Gaz Métro
3 contracte des nouvelles capacités de transport
4 auprès de TransCanada, on les expliquerait.
5 Évidemment, si on pense que c'est en lien avec la
6 réserve de dix pour cent (10 %), bien on verra à
7 faire la preuve nécessaire pour remplir notre
8 fardeau de preuve. Si c'est pour d'autres raisons,
9 bien on invoquera les raisons qu'on a à donner. Je
10 pense... Bien franchement, puis avec beaucoup de
11 respect pour maître Sarault, je pense... à l'heure
12 actuelle, il est difficile pour moi de me prononcer
13 sur le contenu exact de la preuve que pourrait
14 avoir... que Gaz Métro pourrait déposer en faisant
15 une demande à la Régie pour participer à un « New
16 Capacity Open Season ».

17 Q. [136] Parfait. Alors écoutez, je ne vous en tiens
18 vraiment pas rigueur parce qu'on sait que pour
19 l'année deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
20 (2017-2018), ce n'est pas le cas. Alors, c'est...
21 on essaie de comprendre ce qui se produirait
22 éventuellement dans un an, alors on verra la preuve
23 qui sera déposée par Gaz Métro au soutien du besoin
24 de cette nouvelle capacité et si on nous annonce
25 que c'est pour rencontrer la nouvelle loi, il nous

1 appartiendra, nous, de faire des DDR et d'envoyer
2 ça à maître Regnault avec une adresse de retour.
3 Alors ça va compléter pour l'instant, pour le panel
4 numéro 6 puis on va revenir sur l'épineuse question
5 de la fonctionnalisation à condition que mon
6 analyste me donne la permission de quitter le
7 micro. Un petit instant. Merci beaucoup. Permission
8 accordée.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Sarault. Nous devons prendre une
11 pause à quatre heures... quatorze heures quarante-
12 cinq (14 h 45) mais nous allons... je pense que
13 nous pouvons... on a un petit peu de retard,
14 procéder avec le GRAME. Vous avez annoncé seulement
15 dix (10) minutes, à peu près, oui? Maître Paquet?
16 O.K. Alors on peut procéder avec le GRAME et on
17 prendra la pause par la suite.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Q. [137] Alors bonjour, Geneviève Paquet pour le
20 GRAME. Il y avait quelques questions, Monsieur le
21 Président, qui ont été transférées, là, par rapport
22 au CASEP mais ça ne devrait pas être très long.
23 Donc, bonjour aux membres du panel. Donc, mes
24 questions, premières questions vont porter sur le
25 CASEP. Je vous demanderais de prendre connaissance

1 des réponses à la demande de renseignements du
2 GRAME à la pièce B-206, Gaz Métro-18, Document 5,
3 page 2, à la réponse 1.1.1 à laquelle maître
4 Cardinal a référé ce matin. En fait, à la question
5 1.1, je vous laisse le temps de trouver la page, le
6 GRAME notait, en fait, qu'il y avait un
7 accroissement du ratio cents par mètre cube
8 équivalent, à la fois pour le marché résidentiel et
9 le marché commercial. Et puis on note que c'est
10 soixante pour cent (60 %) supérieur, là, si on
11 compare à l'année dernière, pour le marché
12 commercial. En réponse, Gaz Métro nous indiquait,
13 et je vous réfère à la quatrième ligne de la
14 réponse :

15 Il est à noter que pour ces deux
16 marchés, un des éléments décisionnels
17 amenant un client à se convertir est
18 la période de retour sur
19 investissement.

20 Est-ce que vous avez... est-ce que vous pourriez
21 nommer quels sont les autres éléments décisionnels,
22 là, pour... qui peuvent amener un client à décider
23 de se convertir au gaz naturel?

24 (14 h 41)

25

1 M. MARC-ANDRÉ BELLAVANCE :

2 R. Merci pour votre question. Donc, on pourrait dire
3 qu'évidemment, la période de retour sur
4 investissement est un des facteurs importants quand
5 vient le choix de faire une... le choix d'une
6 source énergétique, là, quelconque, dont le choix
7 du gaz naturel, en l'occurrence. Évidemment, toutes
8 les autres notions liées au choix du gaz naturel
9 comme source d'énergie, donc on parle beaucoup sur
10 la place publique depuis longtemps, donc au niveau
11 de confort, de performance, d'efficacité de la
12 source d'énergie, c'est toujours des éléments
13 décisionnels importants. Qui viennent souvent aussi
14 d'un élément déclencheur. Donc, évidemment, la fin
15 de vie des équipements ou certains clients vont
16 dans l'objectif aussi, particulièrement dans le cas
17 du CASEP, de réduire même leurs propres émissions
18 de CO2. Donc, c'est tous des éléments qui font
19 partie du cadre décisionnel des clients.

20 Q. [138] Mais, selon vous, est-ce que la période de
21 retour sur investissement, ce serait l'élément le
22 plus important pour le client?

23 R. Là je vais faire un petit parallèle aussi sur une
24 preuve qu'on avait déposée, je n'ai pas les
25 références, malheureusement, en tête, là, mais sur

1 la preuve du programme de rabais à la consommation,
2 du PRC et PRRC, où on mentionne, évidemment, que le
3 surcoût de changer vers une forme d'énergie ou une
4 autre et, évidemment, le coût annuel d'opération
5 font partie des éléments les plus importants à
6 considérer.

7 Évidemment, tout ça se conjugue à
8 l'intérieur d'une période de retour sur
9 investissement mais ce n'est pas tant la période de
10 retour sur investissement qui est nécessairement le
11 facteur unique. Encore là, ça dépend du client mais
12 beaucoup le... le coût initial à verser et donc,
13 les économies annuelles envisagées en changeant de
14 source d'énergie.

15 Q. [139] Et puis, pour revenir à la période de retour
16 sur l'investissement, est-ce qu'avant de faire la
17 proposition à la Régie, là, de majorer l'aide
18 financière pour le CASEP, est-ce qu'il y a une
19 étude ou une analyse plutôt, qui a été faite de la
20 période de retour sur l'investissement pour... à la
21 fois pour le marché résidentiel et pour le marché
22 commercial?

23 R. Je sais que quand vient le temps de paramétrer les
24 aides financières, dont le CASEP, évidemment, la
25 période de retour sur investissement est considérée

1 en prenant en compte le surcoût, le... évidemment,
2 le surcoût des équipements, le surcoût de changer
3 de source d'énergie. Donc, c'est évidemment un des
4 intrants importants qu'on vient paramétrer, les
5 montants d'aide financière. De même que,
6 évidemment, la position concurrentielle en vigueur
7 qui vient estimer un peu l'économie annuelle
8 envisagée en passant au gaz naturel.

9 Donc, tout ça vient nous aider à
10 déterminer, oui, un retour sur l'investissement
11 souhaité pour un client. Il faut noter que, dans le
12 cadre du mazout principalement, il y a un facteur
13 important, qui est la très longue durée de vie des
14 équipements mazout. Qu'il faut souvent venir
15 inciter le client à devancer son changement, avant
16 même un bris d'appareil. Donc, l'objectif du CASEP
17 est aussi de stimuler la décision du client à venir
18 devancer son choix énergétique. Donc, pour dire :
19 « Mon équipement fonctionne toujours mais je crois
20 qu'aujourd'hui, c'est un bon moment pour faire le
21 changement étant donné le retour sur investissement
22 prévu, malgré le fait que j'ai encore une certaine
23 vie utile à mon équipement mazout », donc ça aussi
24 c'est un facteur qui va... qu'il faut considérer
25 dans le retour sur l'investissement parce qu'il y a

1 un coût... un coût échoué, je ne sais pas si le
2 terme est bon, à venir considérer dans la
3 mathématique pour le client.

4 Q. [140] Et, dans le cadre de vos calculs, est-ce que
5 Gaz Métro a évalué une période de retour sur
6 l'investissement moyenne pour les projets de
7 conversion pour le marché résidentiel, également
8 pour le marché commercial?

9 R. En tout cas, je ne sais pas si je vais me répéter
10 mais comme pour le modèle PRC, donc on a des
11 modèles qui viennent estimer en fonction des
12 surcoûts des équipements et de l'économie annuelle,
13 donc des retours sur l'investissement visés pour
14 les clients. Encore une fois, aujourd'hui, les
15 montants qui peuvent être... là on parle de
16 montants qui ont été majorés ou... majorés. Ce qui
17 induit que, oui, on se base évidemment sur un
18 retour sur investissement visé mais, comme
19 j'expliquais, le fait de vouloir stimuler le choix
20 du client et devancer son besoin de changer de
21 source d'énergie, donc ce n'est pas nécessairement
22 qu'on se colle spécifiquement sur une période de
23 retour sur investissement très précise mais c'est,
24 évidemment, partie de la calibration des aides
25 financières.

1 (14 h 46)

2 Q. [141] Et puis ce calcul-là a été fait selon...
3 selon la majoration qui est demandée au niveau de
4 l'aide financière, les analyses qui ont été faites
5 par rapport à... à la période de retour sur
6 investissement?

7 R. Oui. Tout à fait. Entre autres je pense aussi que
8 madame Trudeau l'a mentionné ce matin. Il y a un
9 resserrement à la position concurrentielle face aux
10 produits pétroliers, ce qui nécessitait aussi un
11 ajustement au niveau de l'aide financière donc...

12 Q. [142] Merci.

13 R. Merci.

14 Q. [143] Maintenant j'ai encore quelques questions par
15 rapport au CASEP. On voulait... on voudrait savoir,
16 vérifier en fait par rapport aux prévisions, là, de
17 réduction d'émissions de CO₂, le GRAME a noté qu'il
18 y a une baisse par rapport aux prévisions et on
19 voudrait peut-être que vous confirmiez, là, notre
20 calcul. Il y a une baisse au présent dossier des
21 prévisions, qui sont de l'ordre, si notre calcul
22 est bon, d'environ deux millions de tonnes (2 M t)
23 équivalent de CO₂. Est-ce que c'est exact?

24 R. Ça ne sera pas long, on regarde la référence.

25 Q. [144] Merci.

1 Mme ISABELLE LEMAY :

2 R. Je m'excuse, vous vous comparez à quoi?

3 Q. [145] En fait les calculs, si ça peut... les

4 calculs c'est... on a pris les résultats qui ont

5 été donnés en demande de renseignements et

6 également au dossier 3970, mais ce sont des

7 prévisions. Donc on réfère... c'est la réponse 3.2,

8 je pense, à la demande de renseignements pour deux

9 mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018). On

10 nous indiquait les prévisions de deux mille cinq

11 cent quatre-vingt-quatre tonnes (2584 t) de CO2. Et

12 puis si on réfère à la réponse qui avait été donnée

13 au dossier 3970, on avait des prévisions de quatre

14 mille cinq cent soixante-trois (4563 t) donc...

15 quatre mille cinq cent soixante-trois (4563 t),

16 mais ce chiffre-là, quatre mille cinq cent

17 soixante-trois (4563 t), on n'est pas certain si

18 c'est des prévisions ou les chiffres réels. C'est

19 une donnée qui avait été... qui provient du dossier

20 3970-2016. Donc peut-être si vous pouviez nous

21 fournir les résultats réels de réduction de GES

22 pour le CASEP en deux mille seize-deux mille dix-

23 sept (2016-2017) ça nous permettrait de faire le

24 calcul.

25

1 Mme ISABELLE LEBAY :

2 R. Les résultats réels sont présentés au rapport
3 annuel de chaque année, donc au rapport annuel deux
4 mille seize (2016) les résultats annuels étaient
5 présentés là. Évidemment, les résultats annuels de
6 l'année deux mille dix-sept (2017) ne sont pas
7 connus. Est-ce que ça vous va si je vous redirige
8 vers le rapport annuel pour répondre à...

9 Q. [146] Je pense qu'on va être en mesure de faire le
10 calcul à ce moment-là, vu que c'est pas en preuve.
11 On le mettra en preuve d'une autre manière.

12 R. Parfait, merci.

13 Q. [147] Très bien. Et puis si... bien... mais est-ce
14 que vous êtes quand même en mesure de nous dire
15 qu'il y a une baisse, là, par rapport aux
16 prévisions, là, si on compare à l'année dernière
17 par rapport à cette année?

18 R. Il faudrait prendre le temps de regarder les
19 chiffres, là, si vous permettez.

20 Q. [148] Un instant. Parce qu'il y a un tableau qui
21 avait été fait dans le rapport du GRAME. Juste un
22 instant, je vais vous sortir la... je vais vous
23 donner la référence. C'est à la page 17. Et puis là
24 on... il y a un tableau qui a été fait, là, qui
25 note... qui démontre, là, la contribution du PGEÉ,

1 la contribution du CASEP et puis c'est sûr que là
2 on se base sur des prévisions, là, mais... Si on se
3 fie à ces données-là on voit qu'il y a une
4 différence d'à peu près deux millions de tonnes (2
5 M t) équivalentes, là, si on peut s'entendre peut-
6 être sur cette prémisse-là, ça me permettrait juste
7 de poser les questions qui suivent.

8 Mon analyste m'indique que c'est pas des millions,
9 c'est ça, effectivement. Ce serait plus de l'ordre
10 de deux mille (2000). La... peut-être la raison
11 pour laquelle vous étiez surpris, là.

12 M. MARC-ANDRÉ BELLAVANCE :

13 R. Si je me fie au tableau, ça semble... ça semble
14 juste, là.

15 Q. [149] Donc est-ce que ces prévisions... si on se
16 fie à ces données-là, est-ce qu'on peut penser que
17 les conversions des clients pour le marché
18 résidentiel ça vise davantage des petits appareils
19 que le chauffage, le chauffage complet d'un
20 bâtiment. Peut-être même sans vous fier, là, à ces
21 données-là, est-ce que, la densification de marché,
22 est-ce que ça vise davantage des petits appareils
23 de plus en plus, et c'est pour ça qu'on voit une
24 réduction du nombre de CO2 qui sont sauvés?

25 (14 h 51)

1 M. MARC-ANDRÉ BELLAVANCE :

2 R. Je ne pourrais pas affirmer que ça vient... que la
3 baisse est attribuable à un changement du type
4 d'équipement qui est converti, je pense que dans la
5 nature des choses, c'est le même type d'équipement
6 qui est converti. C'est certain que plus on
7 convertit des résidences récentes qui sont au
8 mazout vers du gaz naturel, la résidence consommait
9 moins de mazout qu'une résidence des années
10 quarante (1940), donc une résidence des années
11 soixante-dix (1970) devrait consommer moins de
12 mazout, donc la variation de consommation est peut-
13 être moins importante qu'elle était avant, par
14 contre, ce n'est pas ça qui pourrait expliquer, là,
15 dans les récentes années.

16 Donc, les hypothèses que je pourrais poser
17 à ce moment-là, puis on pourrait compléter par la
18 suite, mais c'est peut-être au niveau de la... il
19 faudrait regarder au niveau du nombre de
20 participants aussi qui a été établi, là, pour voir
21 si c'est le même nombre de participants au niveau
22 du programme résidentiel. C'est certain que dans
23 l'année quand on faisait référence qu'il y avait
24 une petite baisse au niveau des montants qui ont
25 été versés dans l'année, qu'on avait fait référence

1 ce matin. Par contre, on a encore beaucoup de
2 montants qui sont engagés dans des dossiers vente,
3 là, et je pense qu'on le voyait à la pièce Gaz
4 Métro-13, Document 4, là, ce matin on parlait d'un
5 solde important, mais je voulais juste préciser que
6 les sommes qui sont en processus de vente sont
7 aussi très importantes, c'est de l'ordre de un
8 point sept million de dollars (1,7 M \$), donc qui
9 viennent réduire le solde. En même temps, ça permet
10 de faire le point sur la nécessité de maintenir les
11 montants de CASEP, parce qu'il y a beaucoup de
12 montants qui sont encore engagés, donc le besoin
13 pour la clientèle est encore là, au niveau des
14 sommes du CASEP. Mais, pour répondre plus
15 précisément à votre question, je pense que ça
16 prendrait quelques petites analyses, là, donc...
17 Mme ISABELLE LEMAY :

18 R. Bien, j'ajouterais que la pièce c'est la B-0135.

19 M. MARC-ANDRÉ BELLAVANCE :

20 Merci.

21 Q. [150] Je vous remercie pour votre réponse. Pour
22 préciser, peut-être, avec la majoration de l'aide
23 financière qui est demandée, est-ce que ça va
24 permettre de financer l'ajout de petits appareils
25 pour un client? De petits appareils périphériques,

1 là, qui ne seraient pas de l'ordre du chauffage,
2 là, mais par exemple un chauffe-eau ou un chauffe-
3 patio?

4 M. MARC-ANDRÉ BELLAVANCE :

5 R. Donc, peut-être juste pour clarifier, donc au
6 niveau des... Gaz Métro ne vient pas subventionner
7 au niveau des chauffe-patios ni des barbecues qui
8 pourraient fonctionner au mazout, là, je ne
9 pourrais pas voir. Mais, donc au niveau des
10 chauffe-eau, oui, donc le CASEP permet la
11 conversion de chauffe-eau, donc toujours en
12 question des volumes et de la rentabilité des
13 projets, là, mais oui, les clients résidentiels ont
14 le droit de participer au programme du CASEP.

15 Q. [151] Merci. Maintenant, ma dernière question porte
16 davantage et est plus générale, peut-être, pour
17 l'avenir, on voulait entendre quand même quelle est
18 la position de Gaz Métro par rapport à ça. C'est
19 par rapport au plan d'action de la politique
20 énergétique deux mille trente (2030), il y a une
21 cible de cinq pour cent (5 %) pour l'injection du
22 gaz naturel renouvelable qui serait à atteindre en
23 deux mille vingt (2020). Ça a été énoncé dans le
24 plan d'action énergétique. On voulait savoir, est-
25 ce que Gaz Métro a une idée de la contribution

1 qu'elle devra faire par rapport à l'atteinte de
2 cette cible-là? Est-ce qu'il y a une réflexion qui
3 est en cours, là?

4 Mme ISABELLE LEMAY :

5 R. Pouvez-vous m'expliquer davantage ce que vous
6 entendez par « contribution »?

7 Q. [152] Bien, en fait, Gaz Métro n'est pas le seul,
8 là, à distribuer du gaz naturel au Québec. Est-ce
9 que, il s'est déjà engagé à distribuer du gaz
10 naturel renouvelable, est-ce que l'intention de Gaz
11 Métro est d'atteindre le cinq pour cent (5 %) ou
12 est-ce que Gaz Métro a déjà entamé une réflexion à
13 ce niveau-là?

14 (14 h 56)

15 Mme ISABELLE LEMAY :

16 R. Maintenant, on convient avec vous que Gaz Métro
17 n'est pas le seul distributeur de gaz naturel au
18 Québec. Cependant, on occupe la très très grande
19 majorité du territoire et du volume.

20 Gaz Métro a déjà mis de l'avant certaines
21 actions en phase 1 pour favoriser l'atteinte de ces
22 objectifs-là, lesquels ne sont pas peut-être
23 quantifiés de manière aussi précise, mais... Alors,
24 on va de l'avant pour favoriser l'intégration du
25 GNR, la distribution du GNR et on continue de

1 mettre des actions de l'avant. C'est ce que vous
2 allez voir également bientôt, mais... Alors, oui,
3 on entend... on entend participer à la distribution
4 du GNR au Québec.

5 Q. [153] Merci. Je vous remercie. Ça va compléter mes
6 questions.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Paquet. Nous allons reprendre après
9 la pause avec le ROÉÉ. Nous revenons à trois heures
10 dix (15 h 10). Alors, bonne pause.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 (15 h 18)

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bonjour, Maître Gertler. Soyez rassuré, nous
16 n'avons pas empiété sur votre temps.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Non, mais j'étais pour faire des commentaires.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Je vous ai « court-circuité ».

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Ça va. Merci. Ça ne devrait pas être très long,
23 Monsieur le Président. Mais cette fois-ci, je vais
24 mettre ma montre pour mieux me minuter.

25 Q. [154] Bonjour, Maître Regnault; bonjour, messieurs,

1 madame. Franklin Gertler pour le ROEÉ. C'est par
2 rapport au plan d'approvisionnement gazier. J'ai
3 juste une petite ligne de questions. Et ça se situe
4 dans... C'est par rapport à la preuve de Gaz Métro
5 qui se trouve être dans la version révisée, le
6 B-0195, c'est-à-dire Gaz Métro-5, Document 1,
7 révisé. Et c'est évidemment le Plan
8 d'approvisionnement gazier horizon 2018-2021.

9 Me VINCENT REGNAULT :

10 C'est Gaz Métro-6, Document 1.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Excusez-moi! Gaz Métro-6. O.K. Très bien. Merci
13 beaucoup.

14 Q. [155] Maintenant, et je suis dans la section qui
15 commence à la page 57 qui est le 5.1.2 « Livraisons
16 2018-2021 pour le marché des petit et moyen
17 débits ». Et qu'est-ce qui m'intéresse plus
18 particulièrement, c'est les ajustements dans les
19 besoins qui découlent des mesures d'économie
20 d'énergie. Et je vous réfère à la page 59 où on
21 dit :

22 Mesures d'économies d'énergie : Les
23 économies d'énergie réalisées grâce au
24 PGEÉ (15,4 10(6)M(3) en 2018)
25 affecteront à la baisse les livraisons

1 prévues. Ces économies d'énergie sont
2 évaluées à partir des économies brutes
3 associées aux différents programmes et
4 excluent les économies d'énergie
5 attribuables à des mesures
6 d'efficacité énergétique conçues pour
7 les nouvelles constructions, ces
8 dernières étant intégrées directement
9 à la maturation des nouvelles ventes.
10 La mise en place de mesures
11 d'efficacité énergétique provenant
12 d'initiatives autonomes des clients,
13 qualifiées de « hors programme » aura
14 également un effet important à la
15 baisse sur les livraisons (28,4
16 10(6)M(3) en 2018).

17 Juste pour clarifier. Quand vous parlez des
18 économies d'énergie hors programme, ce serait la
19 même chose pour les économies naturelles ou par le
20 fait de simplement du client qui fait des
21 changements ou des rénovations? Est-ce que c'est
22 bien ça?

23 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

24 R. En fin de compte, oui, toutes les économies
25 qualifiées de hors programme, c'est les économies

1 qui ne sont pas liées au programme du PGEÉ, donc
2 qui concernent des initiatives autonomes des
3 clients, comme on disait, les rénovations
4 résidentielles, enveloppes de bâtiments, des
5 fenêtres plus efficaces.

6 Q. [156] Puis celles qu'on appelle des fois des
7 économies naturelles également, c'est ça?

8 M. SIMON COUTU-MANTHA :

9 R. Oui, effectivement.

10 Q. [157] O.K. Et je remarque que, du moins pour
11 l'année pour laquelle on a des statistiques... pas
12 les statistiques, mais les chiffres ici, on parle
13 quand même d'économies importantes, en effet à la
14 baisse, presque le double de l'effet du PGEÉ. Est-
15 ce que c'est bien cela?

16 R. En fait, en réponse à vos DDR, on vous a référé à
17 une réponse du GRAME où on explique dans le fond la
18 composition. En fait, on vous démontre comment on
19 arrive aux chiffres que vous voyez dans le tableau
20 de la cause tarifaire sur les économies d'énergie
21 hors programme. Donc, ce n'est pas juste de...
22 Donc, c'est faux de dire qu'il y a deux fois moins
23 d'énergie... d'efficacité énergétique qui se fait
24 par les programmes de Gaz Métro. En fait, il y en a
25 plus. Seulement, on lui a enlevé les économies

1 d'énergie qui sont attribuables aux nouvelles
2 ventes. Et c'est pour ça que le chiffre se réduit
3 considérablement.

4 (15 h 18)

5 Q. [158] Non, mais je ne vous attaque pas sur la
6 quantité. Je veux juste voir avec vous que c'est
7 quand même, ce sont des... des économies... des
8 économies naturelles, ce sont des économies quand
9 même d'une certaine importance.

10 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

11 R. D'une certaine importance.

12 Q. [159] Oui, c'est ça. Maintenant dans la demande
13 justement de renseignements du ROEE à la... qui est
14 une demande de renseignements numéro 2 du ROEE qui
15 est le B-02... pas la demande, excusez-moi, les
16 réponses. Le B-0218 qui se trouve à être le Gaz
17 Métro-18, document 8. À la question... ou vous a
18 posé quelques questions sur cette... cette matière-
19 là et à la question 1.1.6 où la réponse se trouve à
20 la page 9, excusez-moi, 5. Alors on vous pose la
21 question :

22 Veuillez indiquer si Gaz Métro utilise
23 intégralement les taux de BC Fortis
24 nommé « économies naturelles »
25 intégralement ou s'il adapte le taux à

1 son contexte spécifique.

2 Puis là vous répondez :

3 Gaz Métro utilise la fourchette
4 utilisée par FORTIS BC qui se situe
5 entre 6 % et 10 % et calculée par les
6 consultants mandatés par FORTIS BC.
7 Gaz Métro détermine le taux en
8 fonction du contexte à l'intérieur de
9 cette fourchette. Depuis, la Cause
10 tarifaire 2014, dans un contexte où le
11 prix du gaz naturel est bas, le taux
12 utilisé est de 6 %. Dans un contexte
13 où le prix de gaz remonterait,
14 l'incitatif pour la clientèle
15 d'accroître son efficacité énergétique
16 augmenterait et Gaz Métro ajusterait
17 son taux à 8 % ou 10 %, selon le prix
18 du gaz naturel en vigueur.

19 Alors là j'ai quelques questions par rapport à
20 cette réponse-là, s'il vous plaît. D'abord, juste
21 une question d'information, est-ce que vous êtes en
22 mesure d'indiquer quelle firme a conseillé Gaz
23 Métro à utiliser le même ratio que BC Fortis pour
24 les économies naturelles auxquelles vous réferez
25 dans votre réponse?

1 R. Il faudrait juste prendre l'engagement pour
2 confirmer le nom de la firme.

3 Q. [160] O.K. Et là vous allez peut-être me donner la
4 même réponse, mais j'ai d'autres questions... Ah,
5 excusez-moi. Alors l'engagement est de fournir le
6 nom de la firme qui a conseillé Gaz Métro à
7 utiliser le même ratio que BC Fortis pour les
8 économies naturelles.

9 R. Je pourrais répondre à l'engagement tout de suite,
10 si vous permettez.

11 Q. [161] O.K. Il n'y aura pas d'engagement alors.

12 R. Donc... une illumination soudaine. Donc c'est la
13 firme Extract recherche marketing.

14 Q. [162] Comment?

15 R. Extract recherche marketing.

16 Q. [163] Extract. Est-ce que vous êtes capable de
17 l'épeler? O.K. C'est bon. Puis est-ce que vous êtes
18 en mesure de me dire en quelle année Gaz Métro a
19 décidé d'utiliser le même ratio que BC Fortis pour
20 les économies naturelles?

21 M. SIMON COUTU-MANTHA :

22 R. En fait, Gaz Métro a développé cette nouvelle façon
23 d'évaluer les économies d'énergie depuis la Cause
24 tarifaire deux mille quatorze (2014), donc depuis
25 la Cause deux mille quatorze (2014) qu'on... qu'on

1 utilise ces taux-là.

2 Q. [164] Et est-ce que vous êtes... là, on parle de
3 deux mille quatorze (2014), est-ce que vous êtes en
4 mesure de me dire si le taux utilisé a déjà été de
5 plus de six pour cent (6 %) ?

6 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

7 R. Non, il a toujours été de six pour cent (6 %).

8 (15 h 28)

9 Q. [165] O.K. Merci. Et là, pour... parce que vous
10 parlez dans votre réponse que j'ai citée tout à
11 l'heure à la demande de renseignements 1.1.6, pour
12 que le taux utilisé ou retenu augmente à huit pour
13 cent (8 %) ou à dix pour cent (10 %), est-ce que
14 vous êtes en mesure de me dire, dans un ordre de
15 grandeur, de combien ça prendrait d'augmentation du
16 prix du gaz naturel pour qu'on aille dans la partie
17 supérieure de la fourchette, six à dix pour cent
18 (6-10 %) là ?

19 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

20 R. La réponse courte, c'est qu'on a... il n'y a pas de
21 barème précis pour déterminer si on passe de six, à
22 sept ou à huit ou à dix pour cent (10 %). Le fait
23 est qu'en fonction de la prévision de la demande
24 qu'on fait et de la réponse des résultats réels de
25 consommation, donc et des comparaisons face à la

1 prévision qu'on est capable d'analyser, donc si,
2 éventuellement, il y a un décrochage du modèle et
3 qu'on n'est pas capable d'expliquer l'écart avec
4 nos indicateurs réguliers, donc évidemment la
5 question va se poser à savoir si l'efficacité
6 énergétique provenant du hors programme pourrait,
7 là, être responsable, en fonction des différents
8 contextes et en fonction évidemment de la position
9 concurrentielle du gaz, par exemple. Donc, c'est à
10 ce moment-là, évidemment, qu'il y aurait une
11 analyse et à chaque année dans les faits on se
12 questionne si le prix du gaz naturel a varié assez
13 pour une influence significative là, sur les
14 variations de consommation.

15 Il faut comprendre que de passer de six à
16 sept pour cent (6-7 %), à huit pour cent (8 %) a un
17 impact quand même significatif sur les prévisions.
18 Donc, pour l'instant, avec la justesse des
19 prévisions qu'on reconnaît et qu'on voit dans les
20 différents dossiers là, je pense qu'il n'y a pas de
21 nécessité de questionner pour l'instant le six pour
22 cent (6 %) utilisé. S'il y avait un décrochage
23 inexpliqué face à nos variables habituelles, donc,
24 on pourrait, donc il y aurait une analyse qui
25 serait faite plus en détail pour savoir quel

1 pourcentage utiliser.

2 Q. [166] Hum, hum. Mais cet exercice, vous le faites à
3 chaque année, là vous me dites que ça touche vingt-
4 six pour cent (26 %), faites l'exercice à chaque
5 année.

6 R. On se questionne à chaque année, parce qu'il y a
7 une nécessité de faire un exercice pour voir où
8 l'ajuster, étant donné que dans les dernières
9 années, le prix du gaz reste, somme toute, très
10 bas, donc il n'y a pas eu nécessité de pousser la
11 réflexion plus loin que ça.

12 Q. [167] C'est ça. Mais c'est parce que vous parlez
13 de, puis là je vais finir là-dessus, Monsieur le
14 Président, mais vous parlez des prévisions, mais on
15 nous a confirmé tout à l'heure aussi que vous avez
16 déjà le dix pour cent (10 %) d'excédentaire que le
17 gouvernement demande, vous l'avez déjà là. Ça,
18 c'est... Vous n'êtes pas...

19 Mme ISABELLE LEMAY :

20 R. Bien, je vous inviterais... Il y a eu une séance de
21 travail sur la prévision de... les méthodes de
22 prévision. La séance de travail a eu lieu au mois
23 de mai, je crois.

24 Q. [168] Hum, hum,

25 R. Et, la pièce... On a présenté à la pièce B-190,

1 soit la GM-6-DOC-6, on a redéposé la présentation
2 qui a été faite là, et vous pouvez voir à l'acétate
3 ou la... Ça, c'est mon année, la diapo là, selon
4 mon âge, c'est ça. Donc, à l'acétate 28, on
5 présente la performance des prévisions et c'est ce
6 à quoi mon confrère faisait référence. Et, si vous
7 regardez au tout début de la présentation, on
8 explique vraiment la séquence et on est allé en
9 détail à ce niveau-là, sur les éléments qui
10 composent la prévision de la demande pour le petit,
11 moyen débit.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Je compléterais la réponse, pour les fins des notes
14 sténographiques, il s'agit de la pièce B-190.

15 Q. [169] Hum, hum. Merci, Monsieur le Président, je
16 n'aurai pas d'autres questions pour le Panel.
17 Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Gertler. Maître Neuman, est-ce que
20 vous avez toujours des questions? Vous n'avez pas
21 de questions? Alors, nous passons aux questions de
22 la Régie.

23 (15 h 33)

24 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Q. [170] Bonjour aux membres du Panel, Amélie Cardinal

1 pour la Régie. Je vais vous référer à la preuve de
2 SÉ-AQLPA, qui est déposée sous la cote C-SÉ-AQLPA-
3 0028, précisément aux recommandations 2.2 et 2.3,
4 aux pages 6 et 8. Donc, essentiellement, la
5 recommandation numéro 2.2 de SÉ-AQLPA, c'est
6 d'inviter Gaz Métro à envisager d'autres méthodes
7 de prévision pour déterminer la consommation de ces
8 clients grand débit à l'horizon de deux ans. Et la
9 recommandation 2.3 est la même, mais de le faire à
10 l'horizon de trois ans. Pouvez-vous commenter la
11 possibilité, pour Gaz Métro, d'élaborer un facteur
12 d'ajustement, par exemple, un paramètre
13 additionnel, à la méthode de prévision de la
14 demande, ou autre... En fait, je recommence ma
15 question, je suis désolée, j'ai sauté une ligne en
16 lisant, c'est correct. Il commence à être tard.
17 Pourriez-vous commenter la possibilité, pour Gaz
18 Métro, d'élaborer un facteur d'ajustement, par
19 exemple un paramètre additionnel, à la méthode de
20 prévision de la demande qui permettrait de
21 minimiser les écarts de prévision à l'horizon deux
22 et trois ans tels que proposés par SÉ-AQLPA?

23 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

24 R. Donc, Monsieur le Président, premièrement, Gaz
25 Métro tient à préciser qu'on est toujours ouvert à

1 regarder une nouvelle méthode pour améliorer notre
2 prévision. Quant aux clients grand débit, je pense
3 qu'on a fait la démonstration à plusieurs reprises,
4 du moins on en a parlé à plusieurs reprises, que
5 notre méthode de prévision client par client où
6 qu'on va chercher de la connaissance très fine pour
7 chacun de nos clients grande entreprise ou des
8 clients à grand débit, est sans doute la meilleure
9 prévision possible. Évidemment, je veux aussi
10 rassurer la Régie quant au fait que la prévision
11 qui nous vient du client n'est pas... excusez-moi
12 l'expression, là, mais prise pour du cash, donc
13 évidemment, il y a des données à l'interne qu'on
14 vient... pour venir supporter, aussi les prévisions
15 de la clientèle pour venir... être capable d'avoir
16 un échange intelligent avec nos clients pour
17 challenger certaines hypothèses, donc tout ça
18 vient, en fait, de raffiner les prévisions qui sont
19 faites par les clients à grand débit. Aussi, là,
20 pour... je tiens à rappeler que pour les années...
21 que les tarifs sont établis pour la première année
22 du plan d'approvisionnement, donc les années 2 et 3
23 n'ont pas d'impact au niveau des tarifs comme tels.
24 Et aussi, peut-être au niveau du facteur
25 d'ajustement, je veux dire il y a des... les

1 variations au niveau de la grande clientèle, les
2 fluctuations de production ou de consommation sont
3 tellement importantes au niveau de la grande
4 clientèle qu'un facteur d'ajustement, un, serait
5 difficilement identifiable et quantifiable. Et je
6 reviens au fait que la prévision qui vient de nos
7 clients sur lesquels on a une communication
8 régulière demeure la meilleure prévision possible,
9 supportée par l'intelligence interne de Gaz Métro.

10 Q. [171] Donc, considérant les préoccupations
11 soulevées par SÉ, en lien avec les écarts de
12 prévisions à l'horizon de deux et trois ans, puis
13 dans le contexte principalement de la marge
14 excédentaire, capacité de transport de dix pour
15 cent (10 %) qui fait en sorte que Gaz Métro
16 pourrait devoir contracter des capacités de
17 transport trois ans d'avance, est-ce que Gaz Métro
18 considère qu'il pourrait être approprié de revoir
19 la méthode de prévision de la demande sur l'horizon
20 de deux, trois ou même de quatre ans?

21 R. Peut-être le premier point que j'aimerais amener
22 pour la Régie, c'est, évidemment, quand on parle de
23 marge excédentaire par rapport à la préoccupation
24 de SÉ-AQLPA, donc quand va venir le temps de
25 contracter ces quantités additionnelles là, puis la

1 marge excédentaire, donc quand on aura fait le
2 fardeau de la preuve de la nécessité et de ces
3 capacités-là, aussi par rapport à la précision de
4 la prévision chez nos clients existants, il faut
5 comprendre que la marge excédentaire aussi est
6 destinée à accueillir de nouvelles capacités pour
7 le développement économique du Québec. Donc, ce
8 n'est pas la prévision par rapport aux clients
9 existants, mais bien aux projets potentiels. Donc,
10 pour moi, c'est deux choses, à ce niveau-là, qui
11 sont un peu différentes, là.

12 Q. [172] Je vous réfère maintenant à la pièce Gaz
13 Métro-6, Document 1. La cote Régie étant le B-0195,
14 à la page 68.

15 (15 h 40)

16 Donc aux lignes 22 à 25 Gaz Métro indique que :

17 Des capacités de transport de 955
18 10(3) m(3) par jour entre Parkway et
19 GMIT EDA auprès de TCPL et de 968
20 10(3) m(3) par jour entre Dawn et
21 Parkway auprès de Union Gas sont
22 prévues être mises en place au 1er
23 novembre 2017. Selon les informations
24 disponibles à ce jour, les délais
25 devraient être respectés.

1 Est-ce qu'en date d'aujourd'hui des retards sont
2 prévus quant à la mise en service des capacités
3 entre Dawn et Parkway auprès de Union?

4 Me VINCENT REGNAULT :

5 R. Non. Je veux juste ajouter, parce que je pense que
6 ça vaut la peine de l'ajouter, il n'y a pas de
7 retard qui est également prévu dans la mise en
8 service des capacités entre Parkway et la
9 franchise.

10 Q. [173] Avant le début de l'année financière Gaz
11 Métro effectuée en septembre une révision budgétaire
12 012 et ajuste en fonction de celle-ci ses besoins
13 d'approvisionnement. Pouvez-vous élaborer et
14 expliquer comment cette révision 012 sera effectuée
15 en considérant la marge de dix pour cent (10 %) en
16 capacité excédentaire?

17 R. En fait, je... je vais simplement dire que c'est
18 pour moi deux choses distinctes, là, la façon dont
19 on fait la révision 012. Puis ça, je vais laisser
20 mes collègues de la prévision de la demande en
21 parler. Puis je pourrai peut-être venir dire
22 qu'est-ce que... l'impact, si on veut, sur les
23 capacités excédentaires dont on dispose à l'heure
24 actuelle. Non, en fait j'ai peut-être simplement
25 mal saisi la question. Mais le fait qu'il y ait une

1 marge excédentaire ou des capacités excédentaires
2 qui soient à l'heure actuelle existantes, ça n'a
3 pas d'impact sur la façon de faire le 012, là, il
4 n'y a pas de... il n'y a pas de lien de cause à
5 effet. C'est deux exercices en fait qui sont
6 indépendants l'un de l'autre, si je peux dire ça
7 comme ça. Mais il y a un exercice, un 012 qui est
8 fait, il y a un constat qui est fait après le 012
9 en termes de pointe. Évidemment, nous, on s'ajuste
10 aux approvisionnements gaziers en fonction de
11 ces... de ces... de ce 012-là au niveau des
12 capacités de transport dont on a besoin pour
13 répondre à la pointe, là. Évidemment, on rentre
14 dans l'hiver avec une pointe qui est déterminée
15 avec les plus récentes données qui sont disponibles
16 pour nous.

17 Q. [174] Je vous remercie. Le reste de mes questions,
18 je vais les adresser en huis clos demain au panel
19 6. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Cardinal. Nous allons passer
22 maintenant aux questions de la Régie avec maître
23 Turgeon.

24

25

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

2 Me MARC TURGEON :

3 Q. [175] Je vais... ça va être assez rapide. Je
4 reprends un peu la première question de maître
5 Sarault. Je vous amènerais, si vous voulez bien, à
6 la pièce B-195, donc le plan d'appro révisé,
7 page... je ne vous surprendrai pas, page 9, le
8 dernier paragraphe. Et je fais une référence puis,
9 Maître Sigouin-Plasse, je suis tout à fait
10 conscient que le panel n'est pas là pour faire des
11 points de droit ou faire des allusions, mais je
12 vais quand même le lire. Alors 49 qui fait
13 référence à 72 de notre loi, douzième paragraphe :

14 Tenir compte pour un tarif de
15 transport de gaz naturel de la marge
16 excédentaire de capacité de transport
17 prévue au sous-paragraphe a) du
18 paragraphe 3 au premier alinéa de
19 l'article 72 de notre loi.

20 Dans la... dans B-195 vous nous dites que vous
21 n'aurez pas, la dernière phrase :

22 Ainsi, Gaz Métro ne planifie pas, pour
23 l'instant, l'ajout de capacités de
24 transport pour répondre à la marge
25 excédentaire autorisée.

1 Parce que vous êtes en surplus. Vous avez plus que
2 dix pour cent (10 %) qui... qui... que vous
3 constatez.

4 Maintenant si je regarde ce que la loi me
5 dit de faire dans deux articles, 49 et 72, je dois
6 mettre ça dans l'excédentaire du dix pour cent
7 (10 %), la marge excédentaire, je vais prendre ça
8 dans transport. Dans l'excédentaire que vous avez
9 cette année, j'en mets combien? C'est quoi le
10 chiffre? Est-ce qu'il y a un chiffre que je dois
11 prendre en compte, cette marge... est-ce qu'il y a
12 une marge... est-ce que vous reconnaissez que ce
13 que vous avez en excédent constitue une marge
14 excédentaire selon la loi? Ou c'est strictement
15 autre chose? Et si c'est une marge excédentaire,
16 quelle partie de la marge? Est-ce que c'est
17 l'ensemble du dix pour cent (10 %) potentiel que la
18 loi permet? Ou c'est une partie strictement... là
19 j'aimerais savoir quel chiffre vous me donnez à ce
20 moment-là. Est-ce que c'est clair? Est-ce que j'ai
21 été clair, Madame? Oui, parfait.

22 (15 h 45)

23 Me VINCENT REGNAULT :

24 R. Pour répondre à votre question, Maître Turgeon,
25 les... Je pense que ce qu'on dit dans la preuve,

1 qu'on indique dans la preuve, c'est qu'on n'a pas
2 besoin de contracter ce dix pour cent (10 %)-là,
3 parce qu'on considère qu'on l'a déjà. Dans cette
4 mesure-là, je pense que pour répondre à votre
5 question, disons, pour les fins de l'exercice ou
6 les fins de la discussion, que la marge de... ou le
7 dix pour cent (10 %) représente environ soixante
8 mille gigajoules-jour (60 000 GJ/j), sur le quatre-
9 vingt-cinq mille (85 000), il y en aurait
10 effectivement soixante mille (60 000) qui pourrait
11 être, entre guillemets, peinturés comme étant la
12 réserve excédentaire. Ceci dit, cette réserve-là,
13 de la même façon que l'excédent à la réserve, là,
14 le vingt-cinq mille (25 000), qui représente la
15 différence entre le soixante mille (60 000) puis le
16 quatre-vingt-cinq mille (85 000), de la même façon
17 que pour ce vingt-cinq mille (25 000) là, le
18 soixante mille (60 000) on va le revendre. On ne
19 rentrera pas dans l'hiver avec des capacités
20 excédentaires. On va... parce qu'évidemment, je
21 pense qu'on est rendu à un point où est-ce qu'on
22 constate qu'il n'y aura pas de grands projets
23 industriels qui vont requérir cette marge
24 excédentaire là pour l'hiver qui s'en vient, donc
25 on va en disposer pour faire en sorte, évidemment,

1 de diminuer le plus possible les coûts qui vont
2 devoir être récupérés de l'ensemble de la
3 clientèle. Donc, je ne sais pas si ça répond à
4 votre question là? Je... Puis, bien franchement,
5 dans mon esprit, dans la mesure où les... Non.
6 C'est bon. Continuez, c'est bon.

7 Q. [176] Comme disait maître Sarault, c'est du droit
8 nouveau, alors on va tous vous... j'espère vous
9 avant moi, parce que... Mettons, quand vous allez,
10 vous me dites, bien, oui, il y en a beaucoup, puis
11 il n'y a pas de clients industriels qui s'en
12 viennent, donc je vais essayer de libérer le plus
13 possible parce que je ne veux pas rester avec ça,
14 qu'est-ce que... comment vous allez considérer ce
15 qui va rester? Est-ce que ce qui va rester... Puis,
16 où on le fonctionnalise? C'est juste ça que
17 j'essaie de... Je le sais que la
18 fonctionnalisation, je vous pose... Puis, écoutez,
19 moi, ce n'est peut-être pas moi qui vais poser les
20 questions de la fonctionnalisation dans cette
21 formation, mais c'est juste ça que j'essaie de
22 comprendre là, parce que... Je comprends que vous
23 allez essayer de tout vendre, là, mais je comprends
24 aussi que vous êtes beaucoup en surplus. Dans ce,
25 de beaucoup en surplus, la loi vous dit, bien, on

1 vous en permet une partie puis si cette partie-là
2 est là, puis on peut tout mettre ça en transport,
3 parce que c'est ce que la loi, c'est ce que le
4 législateur nous a indiqué de prendre en
5 considération. Maintenant, le surplus, quel que
6 sera le surplus, vous le passez où, je le passe où?
7 R. Vous voulez dire, comme, en fait, votre question,
8 c'est comment on le fonctionnaliserait, où est-ce
9 qu'on l'enverrait, comment on récupérerait ces
10 coûts-là?
11 Q. [177] Oui, oui. Tout à fait. Madame Lemay? C'est
12 toujours à vous qu'on pense. Je sens qu'on...
13 Mme ISABELLE LEMAY :
14 R. Pas de problème.
15 Q. [178] Je pense que vos confrères, ils vont vous
16 devoir une bonne bière en fin de journée.
17 R. Il n'y a pas de problème. Alors, on ira plus en
18 profondeur, évidemment, avec le Panel 8, mais je
19 peux d'emblée vous dire que présentement, on
20 anticipait en disposer ou le fonctionnaliser de la
21 même manière que les autres coûts échoués, c'est ça
22 qu'on a mis en preuve et qu'on également répondu en
23 demande de renseignements. Ceci étant dit, si la
24 Régie recommandait ou choisissait une autre avenue,
25 notre recommandation serait, à ce moment-là,

1 d'aller, si vous voulez, fonctionnaliser en
2 transport, t'sais, de s'assurer que l'ensemble de
3 la clientèle, tant ceux qui ont le transport de Gaz
4 Métro que ceux qui ont leur propre transport, en
5 assument les coûts. Mais ça, on en parlera
6 abondamment dans le Panel 8.

7 Q. [179] Sur lequel vous êtes.

8 R. Sur lequel je suis ainsi que mes éminents collègues
9 qui en savent encore plus que moi.

10 Q. [180] Parfait. Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Q. [181] Ça m'a inspiré une question, mais vous avez
13 répondu en partie, je ne sais plus quand est-ce,
14 peut-être avant la pause, mais le dix pour cent
15 (10 %) qu'il estime nécessaire, que le Distributeur
16 estime nécessaire, est-ce que vous allez
17 l'expliquer, pourquoi il est nécessaire, le dix
18 (10), le neuf, le huit ou le sept ou ça va être un
19 dix (10) automatique à chaque année dans votre
20 esprit?

21 (15 h 52)

22 Me VINCENT REGNAULT :

23 R. Bien, en fait, évidemment, effectivement, c'est
24 une... c'est quelque chose qu'on va expliquer mais
25 on va... Aujourd'hui, on fait face à... on a un

1 constat qu'on dispose de quatre-vingt-cinq mille
2 gigajoules jour (85 000 GJ/j), on n'a donc pas
3 besoin d'aller contracter des capacités
4 additionnelles. Donc, je n'ai, en quelque sorte,
5 pas d'explications vraiment à donner à la Régie
6 parce que je n'ai pas besoin d'en contracter. Mais
7 le jour où je vais devoir aller contracter des
8 capacités additionnelles, est-ce que ça va être
9 cinq, est-ce que ça va être huit, est-ce que ça va
10 être dix (10)? Bien, à ce moment-là, comme je le
11 disais précédemment, je vais devoir participer...
12 je vais devoir contracter avec TransCanada Union
13 des nouvelles capacités de transport puis à ce
14 moment-là, bien on va venir voir la Régie comme on
15 le fait depuis déjà quelques années pour être
16 autorisé à contracter ces nouvelles capacités de
17 transport là puis évidemment, à ce moment-là, on
18 aura le fardeau de convaincre la Régie qu'on a
19 besoin de ces nouvelles capacités de transport-là.
20 Donc, on fournira des explications à ce moment-là
21 puis qu'aujourd'hui, je n'ai pas besoin de
22 contracter... rien contracter de nouveau.

23 Mme ISABELLE LEMAY :

24 R. Bien, peut-être que je permettrais d'ajouter, ces
25 capacités-là, elles étaient contractées bien avant.

1 Ce n'est pas le dix pour cent (10 %) qui les a
2 amenées, là, on... C'est au fil du temps que ces
3 capacités-là ont été bâties et on constate une
4 baisse de la demande de la clientèle qui dégage
5 l'excédent de capacités qu'on constate cette année.

6 LE PRÉSIDENT :

7 C'est bien. Pas d'autres questions, Maître... je le
8 vois réfléchir...

9 Me MARC TURGEON :

10 Q. [182] Ça sera probablement la dernière que je vais
11 risquer. Comment, puis encore là, Maître Sigouin-
12 Plasse, le plus de générosité de votre part
13 possible, et je sais que vous êtes capable, quand
14 le Législateur a indiqué une marge excédentaire
15 jusqu'à dix pour cent (10 %), il n'a pas mis de
16 délai, il n'a pas mis de raison, on sait à quoi ça
17 peut servir, est-ce que vous pensez que... est-ce
18 que vous... parce que je ne pense pas ce que vous
19 pensez parce que... est-ce que vous auriez pu
20 penser qu'il fallait toujours conserver un dix pour
21 cent (10 %) tout le temps, en cas, en cas que
22 quelque chose se construise bien, bien vite? On
23 sait qu'au Québec, quand on veut, on peut. Alors,
24 est-ce que... parce qu'il veut une marge
25 excédentaire, mais personne ne sait que vous allez

1 le vendre Maître Regnault, vous ne serez plus en
2 marge excédentaire? Alors... Mais vous pourriez me
3 dire : « Je ne suis plus en marge excédentaire de
4 dix pour cent (10 %), mais je suis encore en marge
5 excédentaire d'un pour cent (1 %) puis je n'ai rien
6 vu construire encore. » C'est... Je regarde maître
7 Sarault, on est toujours en exploration nous-mêmes,
8 hein, je veux dire... c'est juste que généralement,
9 on dit toujours que le Législateur ne parle pas
10 pour rien dire, il écrit beaucoup, mais il ne parle
11 pas pour rien dire, alors c'est juste que j'essaie
12 de comprendre ce que vous pouvez, dans vos bureaux,
13 au 1717, rue du Havre, ça j'ai compris que vous
14 étiez tous là, comment vous voyez ça. Est-ce que...
15 Puis vous n'êtes pas obligé de me répondre parce
16 qu'on est vraiment dans l'exploration, j'essaie
17 juste de voir, moi, après ça, qu'est-ce qu'on doit
18 faire avec ça, c'est juste ça.

19 R. Pour répondre à votre préoccupation au niveau de la
20 revente, de la capacité de transport excédentaire
21 puis de la possibilité ou l'aptitude, pour Gaz
22 Métro, de répondre aux besoins d'un projet
23 industriel, l'expérience qu'on a, c'est que ce
24 genre de projet-là, industriel, ne surgit pas au
25 coin de la rue et ne se matérialise pas à

1 l'intérieur de quelques mois ou d'une période de
2 quelques mois. Ce qui fait en sorte que Gaz Métro
3 est à l'aise pour l'hiver, pour l'année deux mille
4 dix-huit (2018), de revendre les capacités de
5 transport excédentaires qu'elle dispose, incluant
6 celles qu'on pourrait peindre... on pourrait
7 vouloir peindre comme étant de la marge
8 excédentaire.

9 Ceci dit, pour l'année subséquente, pour
10 l'année, par exemple, deux mille dix-neuf (2019),
11 bien il y aura aussi un autre exercice qui sera
12 fait et c'est vraiment quelque chose qui est
13 évolutif. Dans le sens où aujourd'hui, je ne peux
14 pas vous dire exactement ce que je vais faire en
15 deux mille dix-neuf (2019) parce qu'il y a
16 tellement de choses qui peuvent surgir d'ici là et
17 changer ce que je viens vous dire aujourd'hui. Mais
18 ce que je peux vous dire aujourd'hui, avec
19 suffisamment d'assurance, c'est que pour l'hiver,
20 ou l'année deux mille dix-huit (2018), cette
21 réserve-là de dix pour cent (10 %), je n'en aurai
22 pas besoin selon toutes probabilités puis je vais
23 donc la remettre sur le marché pour diminuer les
24 coûts... générer des revenus puis diminuer les
25 coûts, récupérer de la clientèle.

1 Q. [183] Merci beaucoup.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Alors, nous avons terminé notre première journée.

4 Je tiens à remercier les membres du panel et Madame

5 Lemay et Maître Regnault, vous n'êtes pas libérés

6 parce que nous reprenons demain... exactement. Pour

7 les trois autres, vous êtes libérés. Ah, quoique

8 vous revenez au huis clos, hein, c'est ce que je...

9 Vous revenez tous au huis clos? Uniquement vous

10 deux?

11 M. VINCENT REGNAULT :

12 Oui.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Donc, messieurs Regnault et Huet?

15 M. VINCENT REGNAULT :

16 Monsieur Huet, malheureusement, va probablement

17 devoir s'absenter demain, mais il y aura quelqu'un

18 d'autre qui sera aussi avec nous.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Donc, on libère uniquement... En fait, tous les

21 autres sauf vous deux, c'est ça? O.K. Merci. Oui?

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Est-ce que je peux vous demander également,

24 Monsieur le Président, de libérer un autre témoin,

25 une... bien oui, un témoin, madame Bisailon, qu'on

1 a vue il y a quelques instants sur la
2 capitalisation du PGEÉ? Je crois, de mémoire, que
3 c'est le panel numéro 2.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 On l'avait annoncée sur le panel numéro 8.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Hum, hum.

10 (15 h 59)

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Malheureusement, il y a une contrainte d'horaire,
13 donc elle se doit d'être libérée, elle ne pourra
14 pas être là demain. Mais, évidemment, Gaz Métro
15 s'assurera que l'expertise détenue par madame
16 Bisailon sera couverte par un autre témoin dans le
17 cadre du panel numéro 8, mais on se doit de la
18 libérer. Je vous le soumets en tout respect.

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est bien. Alors, madame est libérée.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Et peut-être en termes... je crois qu'on est sur
23 les derniers commentaires avant de clore. Je vous
24 signale, je vous avais dit tout à l'heure, avant la
25 pause lunch, que je reviendrais avec des

1 commentaires sur les différentes demandes en lien
2 avec les mises à jour 5 et 7 qui avaient été...
3 qu'on avait tous prises en note.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Hum, hum.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Ce que je peux vous indiquer, c'est que demain,
8 donc je vous avais annoncé que la réponse à
9 l'engagement numéro 1 sera fournie demain matin et
10 à ce moment-là, Monsieur le Président, je serai en
11 mesure de vous donner des détails plus précis quant
12 à, s'il devait y en avoir, là, quant à des enjeux
13 en lien avec ces demandes-là et je vous les
14 formulerai demain matin le cas échéant. Voilà!

15 LE PRÉSIDENT :

16 Alors, je vous remercie et je remercie tout le
17 monde pour leur présence, assiduité et respect des
18 délais. Donc, on se revoit demain à neuf heures
19 (9 h 00). Merci. On recommence avec le panel 8
20 demain matin, effectivement. 8 parce qu'on n'a pas
21 fait le 8 encore. O.K. D'accord. C'est 8 demain.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 C'est 8 demain.

24 LA GREFFIÈRE :

25 7, 8...

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 C'est ça.

3 LE PRÉSIDENT :

4 8, 7 et huis clos. Et dans le huis clos, il y a le

5 reste du...

6 LA GREFFIÈRE :

7 4-5.

8 LE PRÉSIDENT :

9 C'est ça.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Si je peux me permettre, Monsieur le Président, le

12 8...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 6 puisque j'avais des contraintes pour... C'est

17 parce que là je tombe... après le 8, on tombe dans

18 le huis clos. Alors...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Non, on avait le 7. Nous avons le 7.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 D'accord.

23 LE PRÉSIDENT :

24 8, 7, huis clos qui commence avec le 6 et suivi du

25 4, 5.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Parfait. C'est ça.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci.

5

6 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

7

8

1

2

3

4 SERMENT D'OFFICE

5

6 Nous, soussignées, ROSA FANIZZI et DANIELLE
7 BERGERON, sténographes officielles, certifions sous
8 mon serment d'office que les pages qui précèdent
9 sont et contiennent la transcription fidèle et
10 exacte des notes prises dans cette cause, le tout
11 pris au moyen de la sténotypie, et ce, conformément
12 à la Loi.

13 Et nous avons signé,

14

15

16

17

18 ROSA FANIZZI

19

20

21

22

23

24 DANIELLE BERGERON